



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

livre blanc

de la **sécurité
intérieure.**

ANNEXES

Annexe 1 :	5
Méthodologie du Livre blanc	
Annexe 2 :	9
Note du 31 juillet 2019 du ministre de l'Intérieur posant les lignes directrices du Livre blanc	
Annexe 3 :	19
Organisation des travaux	
Annexe 4 :	25
Panels terrains	
Annexe 5 :	43
Comptes-rendus des échanges avec les jeunes professionnels	
Annexe 6 :	51
Compte-rendu de la rencontre avec des chercheurs et universitaires (19 février 2020)	
Annexe 7 :	55
Assises territoriales de la sécurité intérieure – synthèse des contributions départementales	
Annexe 8 :	59
Conférence de sécurité Outre-mer – consultation des élus ultramarins	
Annexe 9 :	63
Conférence des citoyens – relations entre la population et les forces de sécurité intérieure	
Annexe 10 :	90
Auditions conduites dans le cadre de la concertation du Livre blanc de la sécurité intérieure	
Annexe 11 :	97
Bibliographie et contributions	
Annexe 12 :	104
Glossaire	

Annexe 1 : Méthodologie du Libre blanc

Une concertation large et ouverte

Le caractère inédit de ce Livre blanc réside dans son appui sur une concertation large et ouverte : au-delà des contributeurs reconnus pour leurs compétences et connaissances en matière de sécurité, l'exercice « Livre blanc » a, pour la première fois au ministère, associé non seulement les élus, mais également les agents de terrain (via leurs organisations représentatives, les assises territoriales organisées dans chaque département, les groupes de travail et les panels terrain), des chercheurs et universitaires mais aussi les acteurs de la sécurité privée, sans oublier les citoyens eux-mêmes lors de la conférence organisée sur deux week-ends à l'hôtel de Beauvau. Ce choix légitime la réflexion au moment où le rapport de la population à la police/la gendarmerie se modifie et où la confiance, toujours forte, décroît.

Une approche globale et pragmatique des sujets

La méthode de concertation retenue a nécessité de consacrer plus de temps qu'initialement prévu aux échanges, mais elle a eu l'avantage de couvrir des univers souvent mis de côté lors de la rédaction des livres blancs précédents : l'Outre-mer, les problématiques de sécurité civile. En outre, des thèmes, qui jusque-là n'avaient pas été discutés de manière aussi approfondie, ont été étudiés et font l'objet de propositions : ressources humaines, réorganisation de la police nationale, redéploiement territorial des zones de compétences PN / GN, usage des technologies les plus récentes, articulation à repenser entre le champ d'actions des services de police et de gendarmerie et celui des polices municipales et des acteurs de la sécurité privée.

En portant sur le Ministère de l'Intérieur, la réflexion a naturellement été étendue aux missions de ses partenaires, notamment les polices municipales et la sécurité privée, et à leurs interactions avec les forces de sécurité intérieure. Si les polices municipales et la sécurité privée forment les deux principales familles de partenaires, la réflexion ne se limite pas à eux, la mise en œuvre de la politique de sécurité impliquant un panel bien plus large d'acteurs (administrations, acteurs socio-économiques, citoyens). Le Livre blanc a fait le choix d'une approche extensive et volontariste du continuum de sécurité en prenant position sur les missions des partenaires de la sécurité.

En revanche, des sujets ont, par pragmatisme, été volontairement écartés des travaux : la coexistence des deux modèles PN et GN, et les questions statutaires et des retraites traitées dans d'autres cadres. La crise sanitaire de la COVID-19 a rebattu certaines cartes : une partie des travaux a d'ailleurs été relue à la lumière des premiers enseignements tirés de la crise sanitaire, notamment les propositions relatives à la gestion de crise. Pour d'autres axes de travail, la pertinence des évolutions envisagées a été confirmée par la crise (réorganisation de la police nationale par filière et sur le territoire, impact des technologiques dans le travail des forces de sécurité intérieure, etc.).

Quatre groupes de travail représentant les différents métiers et directions du Ministère de l'Intérieur

Cette approche collaborative s'est traduite par la constitution de groupes de travail représentatifs des métiers du Ministère de l'Intérieur. Chaque groupe était présidé par un préfet en activité ; un préfet étant par ailleurs nommé pour la prise en compte transversale des questions de sécurité civile. Près de 100 personnels du Ministère de l'Intérieur ont été désignés pour constituer les groupes de travail interdisciplinaires. Les personnels provenaient des principales directions et des principaux services responsables de la sécurité intérieure (DGPN et PP, DGGN, DGSCGC, DGSI, ainsi que la DGOM pour tenir compte des spécificités des territoires ultramarins). Selon les sujets abordés, les groupes ont accueilli des personnels d'autres directions et services (DGEF, DLPAJ, DMAT, DEPAFI, DRH, DNUM, DCS, CNSJ, Centre de veille).

Si les groupes ont été structurés autour de thématiques bien identifiées (organisation et missions, partenariats et continuum, technologies, ressources humaines et matérielles), des réunions croisées ont pu se tenir afin de traiter de façon complète les sujets aux intersections de ces thèmes (exemple notable des enjeux de formation dans le domaine des nouvelles technologies). Par ailleurs, les groupes de travail ont pu faire intervenir des partenaires publics et parapublics indépendamment du Ministère de l'Intérieur, ou encore des acteurs privés ayant une expertise comme bénéficiaire ou pourvoyeur de sécurité. Le groupe de travail sur les technologies a ainsi organisé une demi-journée d'étude avec 30 entreprises membres du comité stratégique de filière « industries de sécurité ».

Au total, une quarantaine de réunions de groupe se sont tenues entre octobre 2019 et février 2020. Elles ont impliqué des personnels par ailleurs demeurés en fonction sur leurs postes, apportant, par un surcroît de mobilisation, leurs expertises opérationnelles.

Des panels, composés avant tout d'agents exerçant sur le terrain

L'association des personnels des missions de sécurité et de secours du Ministère de l'Intérieur s'est traduite par l'organisation de panels agents. Chaque groupe de travail a, en parallèle de ses travaux, constitué, avec l'appui des organisations représentatives de la police et de la gendarmerie nationale, des « panels terrain » composés de policiers et de gendarmes répartis sur le territoire, afin qu'ils apportent, suivant leur expérience, leurs idées aux thèmes du Livre blanc. Au total, 8 de ces panels associant une centaine de personnels se sont réunis.

Les organisations syndicales représentatives de la police nationale ainsi que des sapeurs-pompiers mais également le conseil de la fonction militaire de la gendarmerie ont été reçus par l'équipe-projet au début des travaux et ont été invités à remettre des contributions.

En outre, afin de tenir compte des attentes et des idées des personnels débutant leur carrière au Ministère de l'Intérieur, un panel de 48 jeunes recrues de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile (sapeurs-pompiers, marins-pompiers, pompiers militaires, volontaires) a été réuni.

De larges consultations externes au Ministère de l'Intérieur

Près de 250 contributeurs de tous horizons, élus ou acteurs de la société civile, reconnus pour leurs connaissances et leurs compétences en matière de sécurité ont été rencontrés.

Les acteurs de la sécurité au sens large ont été les premiers consultés. L'équipe-projet du Livre blanc de la sécurité intérieure a d'abord tenu à rencontrer les associations d'élus et les élus concernés au premier titre par les questions de sécurité. Polices municipales et acteurs de la sécurité privée ont également été consultés durant cette phase de consultations. De même, de nombreux acteurs socio-économiques et/ou bénéficiaires de sécurité ont été auditionnés. En complément des consultations effectuées, l'équipe du Livre blanc a reçu et analysé toutes les contributions écrites qui lui ont été adressées.

Des chercheurs et des universitaires ont également été invités à exprimer auprès du ministre de l'Intérieur leur analyse quant à l'état de la menace ainsi que sur les enjeux de sécurité.

Des assises de la sécurité intérieure déclinées sur tout le territoire

Les assises territoriales de la sécurité intérieure conduites par les préfetures et les sous-préfetures dans l'ensemble des départements métropolitains et des territoires d'Outre-mer ont constitué une démarche globale de concertation avec les bénéficiaires et les acteurs de la sécurité.

Des rencontres et consultations locales ont été organisées afin de réunir les attentes, idées et propositions des parties prenantes à la sécurité intérieure sur tout le territoire. Ont ainsi pu être associés des élus locaux, la population, les acteurs socio-économiques (entreprises, associations,...) ainsi que les forces de sécurité intérieure et la sécurité privée.

Tous les territoires ont été associés dès le départ à la réflexion. Ainsi, les Outre-mer ont été parties prenantes à l'ensemble de la démarche pour assurer une bonne articulation entre le Livre blanc de la sécurité intérieure et le Livre bleu des Outre-mer de 2018. Une séquence de travail avec des élus a d'ailleurs été expressément dédiée aux territoires ultramarins, par ailleurs représentés dans la conférence de citoyens organisée au Ministère de l'Intérieur pour le Livre blanc.

Au total, les consultations ont pris deux formes : des questionnaires en ligne dans 36 départements, auxquels 10 000 personnes ont répondu ; 500 réunions publiques dans 68 départements. Plus de 15 000 personnes ont participé aux débats et consultations organisés dans chacun des départements : plus de 5 000 citoyens, près de 4 000 représentants des forces de sécurité intérieure, 2 000 acteurs socio-économiques et plus de 3 000 élus.

Dans certains départements, la participation a été particulièrement active dépassant les 500 présents, parfois même plus de 1 000. Tous les territoires sont concernés, qu'il s'agisse des grandes agglomérations (1 500 questionnaires remplis dans les Bouches-du-Rhône), des départements à dominante rurale (1 237 participants aux réunions et 823 questionnaires dans le Gers) ou des territoires montagneux (579 participants publics et 461 questionnaires en Haute-Savoie) ou de la façade maritime (2 301 questionnaires dans le Var).

Une conférence de citoyens sur le thème des relations entre la population et les forces de sécurité intérieure

Dans une séquence sans précédent au Ministère de l'Intérieur, 108 citoyens, sélectionnés par l'IFOP, ont été associés à l'élaboration du Livre blanc de la sécurité intérieure. Cette participation a pris la forme de trois journées de travail au sein du Ministère de l'Intérieur, séparées de 15 jours durant lesquels des outils numériques ont été mis en place pour favoriser la réflexion et le travail collaboratif en ligne. Les contributions citoyennes recueillies ont enrichi les réflexions et les conclusions du Livre blanc de la sécurité intérieure.

Des comparaisons thématiques avec des modèles de sécurité déployés dans d'autres pays d'Europe et du monde

Si l'approche des questions de sécurité reste très liée à l'histoire particulière à chaque Nation, il a semblé nécessaire aux rédacteurs du Livre blanc de regarder au-delà des frontières. Ainsi, les attachés de sécurité intérieure des ambassades françaises dans huit pays comparables ou remarquables dans leur conception ou leur mise en œuvre de politiques de sécurité intérieure ont été interrogés pour partager leurs observations de ces modèles internationaux (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni). Au surplus, les réflexions du Livre blanc se sont attachées à tenir compte, à chaque fois que cela était nécessaire, de l'intégration de la France dans l'Union européenne.

Une équipe-projet dédiée aux travaux du Livre blanc

Afin de piloter l'ensemble de la démarche, une équipe-projet avait été mise en place, reflétant les métiers de la sécurité intérieure au ministère et couvrant ses dimensions territoriales. Ainsi, la direction de projet a été secondée par une équipe constituée de membres de l'IGA, du Secrétariat général, de la DGPN, de la PP, de la DGSI, de la DGGN, de la DGSCGC et de la DGOM. Cette équipe a travaillé en étroite collaboration avec les préfets rapporteurs en charge de chaque groupe.

Le Haut conseil du Livre blanc de la sécurité intérieure

Le ministre de l'Intérieur s'est enfin entouré d'un haut conseil constitué de quatre experts renommés, anciens membres éminents du corps préfectoral, de la police et de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile. Ces conseillers sont intervenus au niveau stratégique, apportant leur expertise combinée à leur regard distancé des travaux.

Les travaux se sont articulés autour de trois grandes phases de réflexions internes, de consultations puis de rédaction. Des réunions intermédiaires du comité de pilotage, présidées par le ministre de l'Intérieur, ont servi d'instance d'arbitrage des orientations et des recommandations portées par le Livre blanc.

Annexe 2 : Note du 31 juillet 2019 du ministre de l'Intérieur posant les lignes directrices du Livre blanc



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'Intérieur

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur

Paris, le 31 JUIL. 2019

Note

A l'attention de
M. le secrétaire général
M. le directeur général de la police nationale
M. le préfet de police
M. le directeur général de la gendarmerie nationale
M. le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises
M. le directeur général de la sécurité intérieure

Objet: lignes directrices et principes fondateurs et méthodologiques à la rédaction du livre blanc de la sécurité intérieure

Par note du 31 mai dernier, je vous rappelais le contexte dans lequel s'inscrivait la rédaction du livre blanc de la sécurité intérieure.

Le livre blanc prendra en compte les enjeux de la sécurité intérieure du 21^{ème} siècle. Véritable pacte de protection des Français, il comportera, comme défini par le Président de la République en conclusion du grand débat national, les orientations des politiques publiques de sécurité intérieure de demain en plaçant l'humain au cœur de l'action.

Annoncé de manière coordonnée avec la réalisation d'une loi de programmation sur la sécurité intérieure par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale le 12 juin dernier, le livre blanc ira plus loin encore que les réformes déjà mises en œuvre depuis 2017 en termes d'efficience, de meilleure prise en compte des besoins dans les territoires et d'ouverture vers les partenaires extérieurs de la sécurité intérieure.

Depuis fin mai, des premières propositions d'évolutions des directions générales et des services me sont parvenues alors que dans le même temps le périmètre du livre blanc se précisait.

A partir d'une première analyse des enjeux et des objectifs de la sécurité intérieure de demain, au regard des domaines actuels de compétence du ministère de l'Intérieur, le prochain livre blanc s'intéressera à :

- l'état de la menace et ses impacts en matière de sécurité intérieure ;
- la lutte contre le terrorisme dont la mobilisation contre la radicalisation (ex: problématique des fichiers...) ;
- la lutte contre la criminalité organisée, la criminalité financière, la criminalité environnementale, la délinquance du quotidien, les trafics de stupéfiants, etc ;
- l'immigration sous l'angle de la protection de la frontière et de la lutte contre les filières d'immigration irrégulière, mais aussi le maintien irrégulier sur le territoire ;
- la sécurité du quotidien ;
- l'offre territoriale de sécurité (rôle des préfets, compétences territoriales PN/ GN, rôle des collectivités locales dans le cadre du continuum de sécurité, place de la sécurité privée...) ;
- l'organisation des forces de sécurité intérieure sur le nouveau territoire que représente le cyberspace (territorialité et mise en commun d'expertises, interfaces communes de signalement / dépôt de plaintes / suivis ...) ;
- la pleine intégration du ministère et des forces de sécurité intérieure dans le nouveau contexte européen (arrivée des outils européens EES/ETIAS, interopérabilité, révisions SIS/VIS/EURODAC, utilisation à leur plein potentiel de ces outils par la France) ;
- l'évolution du métier des forces de sécurité intérieure et ce que cela implique en termes de ressources humaines (management, recrutement et fidélisation, diversité des parcours, conditions de travail...) ;
- la consolidation des équipements et infrastructures (immobilier, SIC, maintenance mutualisée) en renforçant le recours aux innovations à retour rapide sur investissement (simulateurs de tir, automatisation du passage frontière, recours accru au big data, outils de visioconférence dans la procédure pénale, etc.) ;
- la priorité donnée aux missions opérationnelles par une rationalisation des moyens des administrations centrales (renforcement des directions de soutien par suppression des doublons dans les services opérationnels, exploitation de nouveaux potentiels de substitution pour libérer des effectifs actifs et militaires et les repositionner sur les fonctions opérationnelles, rationalisation du parc automobile de l'administration centrale de l'ensemble du ministère et refonte ambitieuse des modalités de gestion du parc des forces de sécurité intérieure) ;
- le cadre juridique de l'intervention des forces de sécurité intérieure qui doit aussi être protecteur pour les effectifs, comme pour les libertés individuelles ;
- le rôle de l'autorité civile dans l'organisation des services de sécurité et dans la mise en œuvre des dispositifs de sécurité ;
- les capacités de gestion de crise en matière d'ordre public et de sécurité civile ;
- la gestion de l'urgence, en particulier l'impact de la mise en place d'un numéro unique d'appels d'urgence ;
- l'adaptation des modalités d'investigation ;

- la prise en compte de l'évolution des outils et des moyens du renseignement ;
- la prospective en intégrant et en s'appropriant, notamment d'un point de vue juridique, les technologies du futur pour la sécurité de demain.

La méthode projet de conduite du livre blanc a été présentée aux directions opérationnelles et à la préfecture de police par mon cabinet le jeudi 18 juillet.

La présente note vise à vous donner le cadre dans lequel doivent s'inscrire les travaux du livre blanc.

Le Président de la République et le Premier ministre attendent beaucoup de cet exercice auquel j'attacherai, ainsi que le secrétaire d'Etat, une grande attention. L'exercice du livre blanc, en donnant du sens à la mission, en la mettant en perspective, intéresse aussi les agents du ministère.

1. Lignes directrices et principes fondateurs de la rédaction du livre blanc

En complément de l'état de la menace qui sera élaboré, quelques lignes directrices générales guideront la réflexion et la rédaction du livre blanc :

- **PROTÉGER - tous acteurs de la sécurité**
Organisation territoriale et en centrale, outre-mer, quartiers de reconquête républicaine, plan de lutte contre les trafics de stupéfiants, mais également continuum de sécurité en particulier la question de la répartition des missions entre forces de sécurité intérieure, polices municipales et sécurité privée, sous la coordination des Préfets, sécurisation juridique du portage des projets immobiliers par les collectivités, sécurisation des événements, ...
- **CONSOLIDER – Assurer aux forces une visibilité sur les équipements et infrastructures fondamentaux à moyen terme**
Par la réorganisation des fonctions centrales (simplification et suppression des doublons, mutualisations), la rationalisation des moyens de l'administration centrale, la substitution et le recours aux technologies numériques, dégager des marges de manœuvre pluriannuelles pour investir dans les équipements et infrastructures essentielles (immobilier, SIC) et repositionner les effectifs actifs et militaires au cœur de leurs missions opérationnelles.
- **ANTICIPER - Faire face aux menaces émergentes, notamment numériques**
Cyber, manipulation d'information, 3D (drones,...), robots, etc.. Appréhender la dimension dans laquelle évoluent ces moyens technologiques (création de nouvelles formes de régulation juridique de ces moyens), révision de la doctrine de sécurité entre ce qui relève de la défense nationale et ce qui relève de la sécurité publique, gestion des crises de sécurité, hypothèse des menaces hybrides mettant en dysfonctionnement les éléments essentiels du fonctionnement de la société

(rupture de câbles sous-marins, alimentation en eau, électricité, transports, etc.)...

- **PRÉVENIR - Une capacité à gérer les crises du XXI^e siècle et à développer la résilience de la Nation.**
Crises environnementales et aléas naturels, migratoires, d'ordre public, donc capacité de planification et de conduite, moyens de projection, ...
- **HUMANISER - Une sécurité à hauteur d'homme**
Proximité, service au public, mais également accompagnement RH des policiers et des gendarmes, garantie des conditions de travail...
- **COMBATTRE - Maintenir une action résolue contre le terrorisme notamment en prévenant la radicalisation**
- **LUTTER - Une action globale contre la délinquance du quotidien et la criminalité organisée de plus en plus tournée vers l'international**
Action policière mais également action diplomatique et politique du ministère (cette dimension est déjà prise en compte pour la partie asile-immigration, avec une action diplomatique forte. Elle pourrait être développée sur les questions de lutte contre la criminalité)
- **INNOVER – privilégier le mode projet comme méthode de modernisation et d'adaptation des process en valorisant les capacités d'initiative et d'action des services déconcentrés.**

Enfin, la réflexion, de par les enjeux portés par le livre blanc, mérite d'être encadrée par **quelques principes fondateurs** qui ont pour seule vocation de rappeler la posture que chaque contributeur s'efforcera d'adopter lors de la formulation de ses propositions d'évolution :

- ouvrir la réflexion de transformation dans **une vision décloisonnée et partenariale** de la sécurité intérieure ;
- s'inscrire dans une **logique capacitaire globale, adaptable et mutualisée** (la réponse à un besoin missionnel) et non des logiques organisationnelles ;
- intégrer **l'évolution du rapport à l'autorité, aussi bien vis-à-vis de nos concitoyens qu'avec les générations actuelles et à venir de policiers et de gendarmes** en particulier, ce qui implique de construire de nouveaux rapports de confiance et de légitimité ;
- valoriser les **expérimentations innovantes**, notamment celles proposées par les acteurs du **terrain** ;
- **réviser les process** en veillant à privilégier la **simplification** des organisations et des procédures ;
- rechercher la **satisfaction du besoin de la population** en mettant en place des systèmes d'évaluation qualitative du service ;
- centrer la loi de programmation sur des besoins d'investissement et les évolutions législatives propres à répondre aux enjeux de demain (adaptation du parc immobilier aux nouveaux besoins métier comme au changement climatique, réduction de la dette technologique et SIC, action ambitieuse de recours aux financements européens en matière de recherche et d'innovation au services des forces de sécurité).

2. Objectifs et principes méthodologiques des travaux de l'équipe projet et des groupes de travail du livre blanc

21. Etat de la menace

L'analyse de l'état de la menace et des évolutions probables permettra d'identifier les menaces actuelles et à venir en matière d'atteintes à la tranquillité publique, de délinquance et de terrorisme (fractures sociétales et violence ordinaire, criminalité organisée mondialisée, cybermenaces, fractures économiques et territoriales, dérèglements climatiques...).

Cette étape permettra d'envisager les adaptations nécessaires des missions des forces de sécurité intérieure pour répondre aux évolutions identifiées de l'offre de sécurité. L'impact en termes d'organisations et de structures deviendra dès lors plus lisible.

Cette phase sera confiée à l'équipe-projet pluridisciplinaire, composée de représentants des directions concernées du ministère de l'Intérieur.

Ses travaux s'appuieront au préalable sur des contributions produites par les directions et services du ministère ainsi que le CHEMI et l'INHESJ. Dans un second temps, des échanges avec des universitaires et des chercheurs seront également conduits par l'équipe-projet, dans un souci notamment d'articulation avec les travaux interministériels sur la sécurité nationale conduits depuis 2 ans (revue stratégique de défense et sécurité nationales (octobre 2017), revue stratégique de cyber-défense (février 2018), etc).

Ils intégreront les exercices déjà effectués au cours des mois écoulés (état de la menace terroriste, état de la menace en matière de lutte contre les stupéfiants, etc.).

22. Objectifs des groupes de travail

Quatre groupes de travail seront constitués rapidement, les thématiques se déduisant des premières réflexions conduites. L'organisation du projet « livre blanc » appellera des adaptations (constitution de sous-groupes de travail) pour prendre en compte de manière spécifique certaines thématiques, comme les ressources humaines...

Sous l'autorité de l'équipe-projet, les 4 groupes de travail proposeront, chacun dans leur domaine d'intervention, des évolutions et des réponses qui reposeront sur l'analyse de l'état de la menace tout en intégrant la dimension européenne des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

- **Un premier groupe de travail « Organisation » s'intéressera à la structuration, tant au niveau central que local, des forces de sécurité intérieure et donc à la manière dont le ministère de l'Intérieur répond aux enjeux de sécurité, actuels et nouveaux. Le groupe de travail orientera ses travaux en vue de disposer de structures et d'outils plus efficaces qui le conduiront à :**

- rechercher davantage de mutualisation, suppression de doublons et gains d'efficacité et de spécialisation entre les directions et services du ministère de l'Intérieur, au niveau central comme au niveau local (salle de commandement, gestion du 17, opérations conjointes, PTS...);

- examiner la pertinence d'une organisation par filières métiers au sein de la police et de la gendarmerie nationales (par exemple, investigation, sécurité publique et ordre public, renseignement territorial, contrôle aux frontières et lutte contre l'immigration irrégulière...) et ses conséquences sur l'organisation de la PN et de la GN (en centrale et dans les territoires) ;
- réfléchir à la restructuration de l'organisation territoriale de la PN, le cas échéant par la construction d'une direction territoriale unique par département et par zone et adapter en conséquence la structure centrale (cf. expérimentation déjà engagée dans certains DOM) ;
- poser la question de la répartition et du maillage territoriaux entre la police et la gendarmerie nationales ;
- apprécier les missions de pilotage, de coordination et de conduite opérationnelle des préfets. Le travail sur le livre blanc sera l'occasion de mettre en œuvre les préconisations de la missions inter-inspections générales concernant la préfecture de police des Bouches-du-Rhône ;
- identifier des domaines où le décloisonnement interservices peut être pratiqué (comme pour LAT et la lutte contre les stupéfiants, suivi des mouvements d'ultra-gauche et d'ultra-droite,...).

- **Le deuxième groupe de travail « Partenariat et continuum de sécurité » étudiera les conditions dans lesquelles une place plus importante pourrait être réservée aux partenaires de la sécurité du quotidien. Les travaux s'articuleront notamment autour des objectifs suivants :**

- définir les domaines de compétences incompressibles de la puissance publique et en déduire la mission et le rôle de la sécurité privée dans le système français de sécurité ;
- clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales (missions prioritaires de l'Etat, coordination des polices municipales...) ;
- simplifier la gouvernance locale ;
- trancher sur les propositions du rapport « d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale » co-rédigé par les députés Fauvergue et Thourot, et ayant fait l'objet d'une concertation avec les acteurs ;
- proposer toute mesure partenariale et/ou juridique visant à poursuivre le développement de l'action des acteurs de la sécurité (bailleurs, transporteurs, industries, centres commerciaux, organisateurs de spectacles, fédérations sportives, entreprises classées SEVESO, autres administrations d'Etat dont l'Education nationale et l'administration pénitentiaire....).

- **Le troisième groupe de travail « Ressources humaines et matérielles » établira une stratégie ressources et moyens adaptée aux enjeux détectés par l'analyse de la menace. Il poursuivra les objectifs suivants :**

- adapter les recrutements aux bassins de délinquance et aux besoins (modalités de recrutement, ouverture, diversité et spécialisation des parcours) ;
- renforcer les formations initiales et continues ;
- construire des viviers de compétences, en dynamisant la gestion des carrières ;
- intégrer davantage les problématiques liées au mal-être au travail, à la prévention des suicides dans les modes de management ;

- rendre plus attractives les filières qui rencontrent des difficultés de recrutement (judiciaire, ordre public, sécurité publique,...) ;
 - rendre attractifs les territoires carencés notamment en explorant les possibilités ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique (priorité de mutation pour les agents y ayant servi) ;
 - poursuivre la politique de substitution ;
 - acquérir et concevoir les moyens et les équipements (matériels et numériques) nécessaires aux missions et à leur évolution au plan national et européen, notamment en engageant une nouvelle dynamique ambitieuse de substitution et en redimensionnant le parc automobile de centrale ;
 - poursuivre les efforts en matière d'investissement immobilier et des systèmes d'information et de communication à moyen et long terme.
- **Enfin, le quatrième groupe de travail « Technologies » anticipera les évolutions technologiques afin de maintenir un haut niveau de performance (renseignement, investigation, sécurité publique, sécurité civile, sécurité routière, lutte contre la fraude, fonctions support, relation avec la population,...). Il s'efforcera notamment :**
 - d'identifier les technologies du futur et s'engager dans leur développement en tant qu'outils du futur pour les missions de renseignement, de sécurité et d'investigation judiciaire (5G, intelligence artificielle, drones, reconnaissance faciale, algorithmes...) ;
 - d'appréhender pleinement les évolutions technologiques et fonctionnelles des systèmes « partenaires » nationaux (services étatiques mutualisés) et européens (interopérabilité et nouveaux SI européens) ;
 - d'apprécier les effets de ces évolutions technologiques et nouveaux services sur nos pratiques de sécurité et de renseignement et identifier les besoins et les vulnérabilités potentielles (effet de la 5G, messageries sécurisées impénétrables par les FSI, objets connectés...) ;
 - d'investir dans les technologies qui automatisent les tâches répétitives (IA) ;
 - d'examiner la manière dont les forces exploitent les fichiers pour leurs missions et les améliorations pouvant y être apportées, notamment en termes de partage d'information et de sécurisation des enquêtes ;
 - de tirer les conséquences juridiques de ces évolutions pour protéger d'une part l'action des forces de sécurité et d'autre part accroître les outils technologiques à leur disposition ;
 - d'analyser les effets en matière éthique et politique des évolutions juridiques.

L'ensemble de ces thématiques ne sont pas exhaustives mais il nous semblait important de vous donner ce cadre politique dont l'ambition ne vous aura pas échappé. Nous ne souhaitons aucun tabou dans la réflexion qui s'engage.

23. Constitution de l'équipe-projet et des groupes de travail

L'équipe-projet sera constituée d'experts-rédacteurs :

- 1 directeur de projet, administrateur civil, chargé du secrétariat général du livre blanc ;
- 1 inspecteur de l'administration ;
- 1 administrateur civil ou sous-préfet ;
- 2 membres du corps de conception et de direction de la DGPN et de la PP ;
- 1 officier supérieur de la DGGN ;
- 1 cadre de la DGSCGC.

Chacun des membres de l'équipe-projet sera mis à disposition à temps plein sur une période minimale de 4 mois pouvant se prolonger jusqu'à 6 mois.

L'équipe-projet coordonnera ses travaux avec le cabinet.

Elle pourra s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage interne au ministère de l'Intérieur pour assurer l'animation méthodologique des travaux des différents groupes de travail ainsi que du comité de pilotage.

L'équipe-projet produira l'analyse de l'état de la menace sur la base des productions des différents services et directions du ministère de l'intérieur.

Elle esquissera les premières implications, en termes d'offre globale de sécurité et notamment d'organisation qui feront l'objet d'une analyse et d'un débat au sein de groupes de travail.

Elle assurera enfin la rédaction du livre blanc à partir des livrables fournis par les groupes de travail.

Les groupes de travail seront constitués de rapporteurs et de co-rapporteurs chargés d'assurer le lien quotidien avec l'équipe-projet. Des experts proposés par les directions compléteront les groupes, en fonction des thématiques et de l'avancée des travaux. Ils pourront recourir, après validation par l'équipe-projet, à l'expertise de personnalités extérieures ayant une légitimité reconnue dans les domaines concernés.

Les membres des groupes de travail seront composés à la fois de cadres en poste dans les directions et désignés par elles pour les représenter, et de cadres ayant répondu à l'appel à candidatures et mis à disposition à plein temps pendant la durée de rédaction du livre blanc.

Le secrétariat général du ministère sera présent dans tous les groupes de travail et pilotera les groupes « Organisation » et « Ressources humaines et matérielles ».

En pièce jointe, un schéma proposant la composition par direction et services des groupes de travail vous permettra de calibrer l'équipe de collaborateurs pouvant contribuer au projet.

Chaque direction générale est invitée à soumettre des candidatures de contributeurs au projet, qui viendront constituer l'équipe-projet et les groupes de travail. Afin d'assurer l'ouverture souhaitée à la réalisation du livre blanc, **des appels à manifester son intérêt seront diffusés d'ici la fin juillet**, via les modalités habituelles mises en œuvre par chaque direction générale. Les candidatures seront sélectionnées par le secrétariat général du projet avec l'appui des directions générales courant août et au plus tard d'ici le 6 septembre prochain.

Chaque groupe de travail devra proposer des contributeurs non issus des forces de sécurité intérieure et des administrations du ministère de l'Intérieur (ex : chercheurs, personnalités civiles, etc.).

Dans l'esprit du grand débat conduit par le président de la République, l'équipe-projet intégrera dans l'organisation de ses travaux, la communication (interne et externe) autour du livre blanc en associant le plus largement le grand public, selon des modalités restant à définir (conférence des citoyens, débats locaux, assises territoriales organisées par les préfets...) ainsi que les partenaires habituels dont les organisations syndicales et les structures de concertation de la gendarmerie nationale.


Des informations complémentaires sur les modalités d'association la plus large du grand public vous seront données ultérieurement.

Enfin, une personnalité de premier plan, directement placée à mes côtés et ceux du secrétaire d'Etat, sera nommée durant l'été pour coordonner l'ensemble des travaux dès cet automne.

24. Calendrier prévisionnel

A partir des grandes lignes ainsi dressées, les étapes du calendrier s'articuleront autour des échéances suivantes :

- D'ici fin juillet 2019 : appel à candidatures pour constitution de l'équipe-projet et des groupes de travail, lancé par les directions générales ;
- D'ici le 06 septembre : constitution de l'équipe projet et des groupes de travail ;
- 09 septembre : remise par les directions générales de leurs propositions « missions et organisation », premières contributions aux travaux du groupe 1 ;
- De fin juillet au 09 septembre : production des premières analyses sur l'état de la menace par l'équipe-projet en lien avec les directions et les conseillers techniques du cabinet ;
- A compter de mi-septembre : lancement des travaux / groupes de travail (travail en interne dans un premier temps) ;
- Automne 2019 :
 - Point d'étape sur les travaux des GT : COPIL – fin octobre ;
 - Echanges avec les contributeurs externes aux groupes de travail, universitaires, chercheurs, organisations syndicales du ministère dont celles de la police nationale, conseil de la fonction militaire de la gendarmerie, ...
 - Rencontres des GT avec la conférence de citoyens, les parlementaires ;
 - Lancement des débats sur le territoire ;
- Mi-décembre 2019 : 1ères restitutions des travaux.

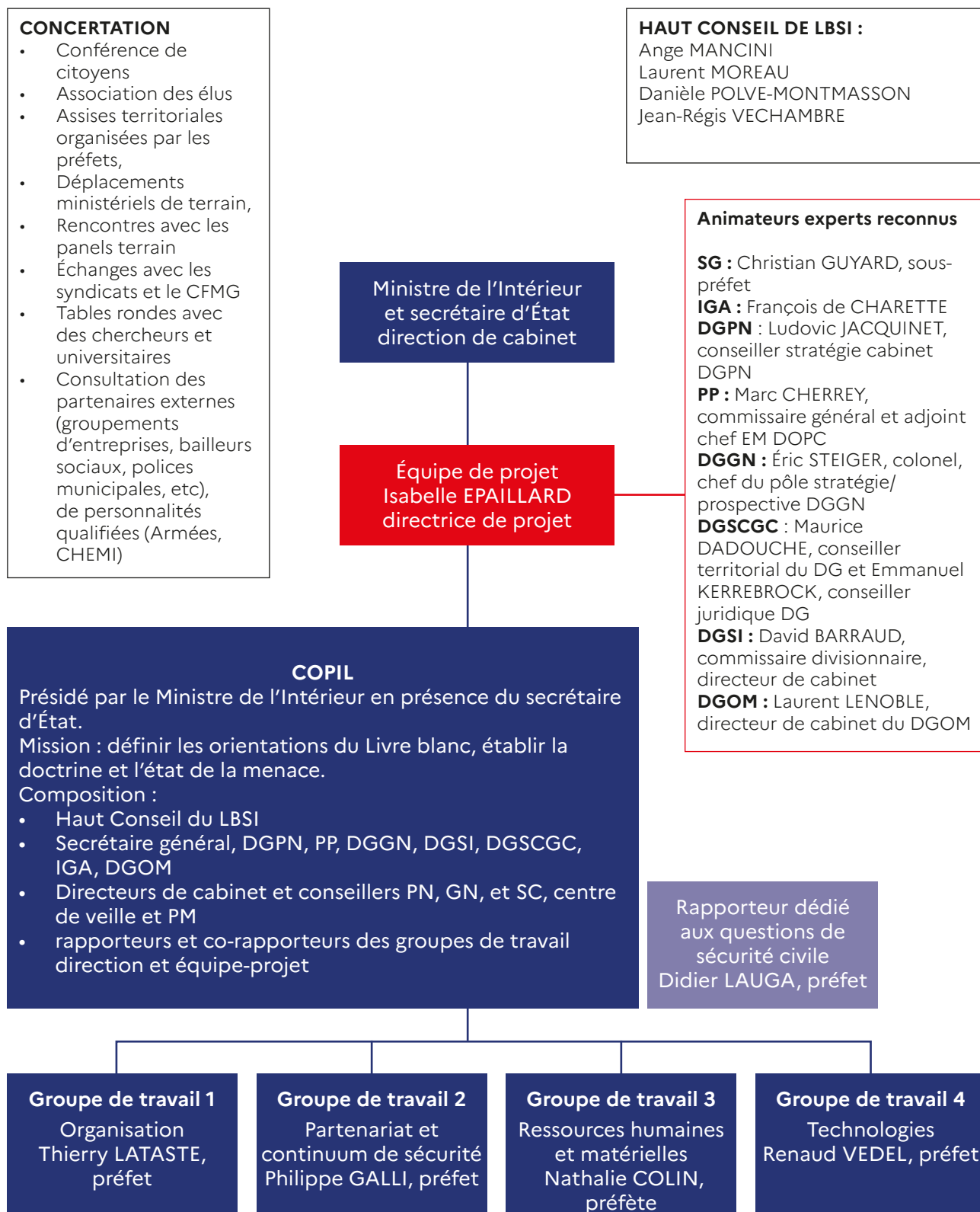


Laurent NUNEZ



Christophe CASTANER

Annexe 3 : Organisation des travaux Organigramme de l'équipe-projet



Composition du groupe de travail n° 1 / organisation et missions

Rapporteur : M. Thierry LATASTE, préfet

Co-rapporteurs :

- Contrôleur général Bertrand CHAMOULAUD (DGPN)
- Colonel Ghislain RETY (DGGN)

Référents équipe-projet :

- Mme Isabelle EPAILLARD,
- M. David BARRAUD,
- M. Ludovic JACQUINET,
- M. Eric STEIGER

Membres du groupe :

Police nationale :

DGPN :

- M. Bertrand CHAMOULAUD, contrôleur général, conseiller doctrine, défense planification et renseignement du DGPN
- Mme Mélanie MOUTIN, commissaire de police, cheffe de la division des études de la prospective (DCPJ)
- M. Thierry COURTECUISSÉ, commissaire divisionnaire commissaire central de Valenciennes (DCSP)
- M. Stéphane GENTRIC, commandant (DCSP-SCRT)
- M. Renaud BERNHARDT, commissaire divisionnaire, chef du département de la stratégie, de l'audit et des risques (DCPAF)
- M. Boris BONNERRE, commissaire divisionnaire, chef d'état-major (DCCRS)

PP :

- Mme Virginie LAHAYE, commissaire divisionnaire de la DPJ
- M. Pierre-Roger BRUGAT, commissaire divisionnaire de la direction du renseignement
- M. Emmanuel VAILLANT, directeur de police de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- Mme Aline MAGNONE, commandant divisionnaire fonctionnel de la DPJ

DGGN :

- Colonel Jean-François MOREL, chargé de mission auprès du directeur des opérations et de l'emploi (DGGN/DOE)
- Colonel François SANTARELLI, chef du centre de planification et de gestion de crise (DGGN/DOE)
- Colonel Antoine BREART de BOISANGER, sous-directeur adjoint de la défense et de l'ordre public (DGGN/DOE)
- Colonel Michael DI MEO, chargé de mission « ordre public » auprès du directeur des opérations et de l'emploi (DGGN/DOE)
- Lieutenant-colonel Marc de REMOND du CHELAS, chargé de projet à la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (DGGN/DOE)
- Lieutenant-colonel Thierry HIEBER, chargé de projet à la sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière (DGGN/DOE)
- Colonel Jérôme BISOGNIN, coordonnateur de la sécurité des mobilités (Cabinet DGGN)
- Chef d'escadron Fabrice BLANC, chef du centre national de sécurité des mobilités (DGGN/DOE)
- Colonel Sylvain NOYAU, sous-directeur adjoint de la police judiciaire (DGGN/DOE)
- Colonel José MONTULL, chargé des projets européens à la sous-direction de la police judiciaire (DGGN/DOE)
- Colonel Pascal JULIEN, chargé du projet « SGA 112 / SI européens » (DGGN/DOE)
- Colonel Bertrand PALLOT, chargé du projet « Procédure pénale numérique (DGGN/DOE)
- Colonel Salvador MUNOZ, sous-directeur adjoint de l'organisation et des effectifs (DGGN/DSF)
- Lieutenant-colonel Cédric de PENFENTENYO, chef du bureau des études (DGGN/DSF)
- Chef d'escadron Philippe MALAQUIN, chef de la section pilotage (Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale)

- Colonel Jean-Paul BLOY, chef des opérations du commandement des forces aériennes (CFAGN)
- Colonel Loïc BARAS, directeur du projet « revue capacitaire » (DGGN/DOE)

DGSI : 2 représentants

DGSCGC :

- Colonel Patrick GINDRE, chef du COGIC
- Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, sous-directrice des affaires internationales, des ressources et de la stratégie
- M. Frédéric CLOWEZ, sous-directeur adjoint des affaires internationales, des ressources et de la stratégie
- M. Jean-Bernard BOBIN, administrateur général, chef du service de la planification et de la gestion des risques (SGPGC)

DGOM :

- Mme Amélie LEVEQUE, commissaire divisionnaire

Directions et services associés aux travaux en fonction des thèmes :

DMAT : Mme Nathalie BAKHACHE, cheffe de la mission modernisation et simplification, ou Mme Hélène GIRARDOT, cheffe adjointe de la mission modernisation et simplification

Centre de veille du Ministère de l'Intérieur : M. Grégoire DORE, commissaire de police, directeur-adjoint du centre de veille ou M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet directeur du centre de veille

Composition du groupe de travail n°2 / partenariat et continuum de sécurité

Rapporteur : M. Philippe GALLI, préfet

Co-rapporteurs :

- Colonel Patrick HENRY, sous-directeur adjoint de la sécurité publique et de la sécurité routière (DGGN)
- Laurent MONBRUN, administrateur civil, conseiller juridique du DGPN (DGPN)

Référents équipe-projet :

- M. François de CHARETTE,
- M. Marc CHERREY

Membres du groupe :

Police nationale :

DGPN :

- M. Laurent MONBRUN, administrateur civil, conseiller juridique du DGPN
- M. Samuel HOSOTTE, commissaire de police, chef de la division de la prévention et des partenariats (DCSP)
- Mme Nadine ANDRÉ, commandant divisionnaire fonctionnel, adjointe au chef d'état-major de la direction de police aux frontières de l'aéroport de Roissy (DCPAF)
- M. Alfred LENGLET, commissaire divisionnaire, chef de la division Gestion de la sécurité et partenariat (ENSP)
- M. Patrick LONGUET, commissaire de police, chef de division Nord Marseille (DCSP)

PP :

- M. Blaise LECHEVALIER, commissaire divisionnaire de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- M. Damien VALLOT, commissaire divisionnaire de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

DGGN :

- Général Jean-Marc ISAORDI, commandant en second du commandement des écoles de la gendarmerie nationale
- Colonel Jérôme BISOGNIN, coordonnateur de la sécurité des mobilités (Cabinet du DGGN)
- Colonel Sébastien JAUDON, chef du bureau de la sécurité publique (DGGN)
- Lieutenant-colonel Julien BOURRIE, bureau de la sécurité routière et des formations et des moyens spécialisés (DGGN)
- Lieutenant-colonel Lionel ANDRE, chargé de mission (Commandement des réserves de la gendarmerie)

DGSCGC :

- M^{me} Catherine BACHELIER, adjointe au sous-directeur des services d'incendie et des acteurs du secours

DGOM :

- M. Maxime BEAUMONT, colonel de gendarmerie

Directions et services associés aux travaux en fonction des thèmes :

DCS : M. Philip ALLONCLE, délégué aux coopérations de sécurité

DLPAJ : M. Guillaume SAOUR, sous-directeur des polices administratives ou M. Christophe BORGUS, son adjoint, chef du bureau des polices administratives et M. Martin ALLINE, adjoint au chef de bureau

Centre de veille du Ministère de l'Intérieur : M. Adrien BUSTREAU, capitaine de gendarmerie, analyste au centre de veille ou M. Yannick VIERRON, attaché d'administration, analyste au centre de veille

CNAPS, SSMSI, SG CIPDR

Composition du groupe de travail n° 3 / ressources humaines et matérielles

Rapporteur : Mme Nathalie COLIN, préfète

Co-rapporteurs :

- Contrôleur général Gilles CORBIN (DGPN)
- Général Édouard HUBSCHER (ressources humaines) et Général Francis FORMELL (budget) (DGGN)

Référents équipe-projet :

- M. Christian GUYARD,
- M. Éric STEIGER

Membres du groupe :**Police nationale :****DGPN :**

- M. Gilles CORBIN, contrôleur général, conseiller social et RH du DGPN
- M. Pierre-Henri MACHET, divisionnaire, chef du pôle anticipation, analyse, conseil (DCRFPN)
- Mme Perrine BARRE, administratrice civile (DRCPN)
- M. Frédéric VISEUR, administrateur civil (DRCPN)
- Mme Sarah TOURNEMIRE, commissaire de police, chef de la division de la formation (DCSP)
- Mme Christine DUFAU, commissaire générale, adjointe du SDRH (DCPJ)
- Mme Marie-Laure SPERTINI, commissaire divisionnaire (DCPAF)
- Mme Sylvie BRIEC, adjointe cheffe DRH (DCPAF)
- M. Olivier LARVOR, commandant (DCCRS)
- M. Mathieu DEPREZ, chef SOP95 (DCSP)

PP :

- M^{me} Catherine QUINGUE-BOPPE, administrateur civil de la DRH
- M. Laurent MERCIER, commissaire divisionnaire de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- M. Philippe MEYER, commandant divisionnaire de la DPJ

DGGN :

Volet RH

- Général Olivier COURTET, directeur adjoint des personnels militaires de la gendarmerie (DGGN/DPMGN)
- Général William VAQUETTE, directeur du projet « transformation des ressources humaines de la gendarmerie » (DGGN/DPMGN)
- Colonelle Frédérique NOURDIN, chef du bureau recrutement (DGGN/DPMGN)
- Général Jean-Marc ISOARDI, commandant en second du commandement des écoles de la gendarmerie (CEGN)
- Colonel Philippe CORREOSO, sous-directeur de l'accompagnement des personnels (DGGN/DPMGN)
- Colonel Gil ROCHETEAU, chargé de mission auprès du directeur des personnels militaires de la gendarmerie (DGGN/DPMGN)
- Général Bruno ARVISET, commandant de la région de gendarmerie de Normandie

Volet budgétaire

- Général Éric MARCHAL, sous-directeur de l'immobilier et de la logistique (DGGN/DSF)
- Général Charles BOURILLON, sous-directeur des affaires financières (DGGN/DSF)
- Lieutenant-colonel Sébastien JOUGLAR, chef du bureau de la synthèse budgétaire (DGGN/DSF)
- Colonel Jean-Marc MICHELET, chargé de mission auprès du directeur des soutiens et des finances (DGGN/DSF)
- Général Xavier LEJEUNE, sous-directeur du service des achats, de l'innovation et de la logistique du Ministère de l'Intérieur (SAILMI)

DGSI : 2 représentants**DGSCGC :**

- Colonel Pierre de VILLENEUVE, chef du groupement des moyens nationaux terrestres / SDMN
- M^{me} Sophie WOLFERMANN, administratrice civile, sous-directrice des moyens nationaux / SDPGC
- M^{me} Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, administratrice civile, sous-directrice des affaires internationales, des ressources et de la stratégie (SDAIRS)
- M. Frédéric CLOWEZ, administrateur civil, adjoint à la sous-directrice des affaires internationales, des ressources et de la stratégie
- Antonin Flament, administrateur civil, chef du bureau des ressources humaines et financières

DGOM :

- M. Fabien NEYRAT, chargé de mission sécurité civile
- M^{me} Amélie LEVEQUE, commissaire divisionnaire

Directions et services associés aux travaux en fonction des thèmes :

DEPAFI : M. Olivier BRUN, sous-directeur de l'innovation et de la prescription (sur la partie matériel et équipement) ; M^{me} Karine DELAMARCHE, sous-directrice de la synthèse et du pilotage budgétaire (sujets RFFIM suivi des emplois et de la masse salariale, substitutions actifs/administratifs, HS, IJAT)

DRH : Jean-Philippe LEGUEULT, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint à la direction des ressources humaines

DMAT : M^{me} Nathalie BAKHACHE, cheffe de la mission modernisation et simplification, ou M^{me} Hélène GIRARDOT, cheffe adjointe de la mission modernisation et simplification

Centre de veille du Ministère de l'Intérieur : M^{me} Pauline LOVERA ou M. Vivien RICHEROT, analystes contractuels

Composition du groupe de travail n° 4 / technologies

Rapporteur : M. Renaud VEDEL, préfet

Co-rapporteurs :

- Commissaire Sylvain BRUN, adjoint au conseiller technologies de sécurité intérieure du DGPN
- Lieutenant-colonel Benoît TONANNY, conseiller technique « innovation » au cabinet du DGGN

Référent équipe-projet :

- M. François de CHARETTE

Membres du groupe :

Police nationale :

DGPN :

- M. Sylvain BRUN, commissaire divisionnaire, adjoint au conseiller technologies de sécurité intérieure du DGPN
- Mme Catherine CHAMBON, contrôleur générale, sous-directrice de la lutte contre la cybercriminalité (DCPJ)
- M. Éric POMMEREAU, ingénieur SIC, responsable de la « communauté informatique du Ministère de l'Intérieur CIMI » (DCPAF)
- M^{me} Florence MAZEYRAT, commissaire divisionnaire, DDSP adjoint Reims (DCSP)
- M. Laurent PENE, ingénieur en chef (SCPTS)

PP :

- M. Régis GUYONNET, ingénieur à la direction opérationnelle des services techniques et logistiques
- M. François DAVIOT, commissaire de police de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

DGGN :

- Colonel Rémi de GOUVION SAINT-CYR, conseiller nouvelles technologies (Cabinet du DGGN)
- Lieutenant-colonel Benoît TONANNY, conseiller technique « innovation » (Cabinet du DGGN)
- Lieutenant-colonel Rémy NOLLET, mission numérique de la gendarmerie (DGGN)
- Colonel Joël DROMARD, service central du renseignement criminel (Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale)
- Lieutenant-colonel Laurent LESOBRE, centre de lutte contre les criminalités numériques (Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale)

DGSI : 1 représentant

DGSCGC :

- Colonel Laurent LEYGUE, chef de la mission de la stratégie et de la prospective / SDAIRS
- Colonel François GROS, chef du bureau de la doctrine, de la formation et des équipements (Direction des sapeurs-pompiers / Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines)

Directions et services associés aux travaux en fonction des thèmes :

DSIC/MGMSIC : M. Christophe VEUILLE, chef de la division stratégie au sein de la MGMSIC

DLPAJ : M. Éric TISON, sous-directeur des libertés publiques ou M. Ludovic GUINAMANT, sous-directeur adjoint des libertés publiques, M. Emmanuel CAYRON, chargé de mission auprès du DLPAJ

ST(SI)² : Colonel Patrick TOUAK, sous-directeur des systèmes d'information (DGGN)

Centre de veille du Ministère de l'Intérieur : M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet directeur du centre de veille, ou M. Adrien BUSTREAU

Annexe 4 : Panels terrains

Groupe de travail n° 1 / organisation et missions

Composition du panel terrain

Rapporteur GT1 : Thierry LATASTE, préfet.

Co-rapporteurs GT1 :

- Contrôleur général Bertrand CHAMOULAUD (DGPN), conseiller auprès du DGPN,
- Colonel Ghislain RETY (DGGN).

Référents équipe-projet et participants aux réunions :

- Isabelle EPAILLARD, directrice de projet du LBSI,
- David BARRAUD,
- Ludovic JACQUINET, conseiller stratégique du DGPN, membre de l'équipe projet LBSI,
- Éric STEIGER, cabinet du DGGN, membre de l'équipe projet LBSI,
- Marc CHERREY, représentant de la préfecture de police, équipe projet LBSI,
- Aurélie LEBOURGEOIS, directrice de cabinet adjointe du secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

1/ Composition du panel Gendarmerie nationale, issue de l'appel à candidature

Dates des rencontres : lundi 16 décembre 2019 et mercredi 29 janvier 2020

Nom	Prénom
AUTHIER	Stéphane
BAUDOUX	Sébastien
POTIER	Franck
LOUBETTE	Bertrand
ANTONI	Philippe
BOUSSEMAERE	Patrick
MARIANO	Franco
BENARD	Samuel
VAN DE WAETER	Ludovic
BUFFET	Dominique
LHERMINIER	Elodie
PREVOST	Sébastien
ADAM	Manuel

BECCEGATO	Patrick
LE LOUETTE	Frédéric
RIGAULT	Pascal
RIVIERE	Grégory
VITALE	Jérémy

2/ Composition du panel Police nationale, issue de l'appel à candidature

Dates des rencontres : mercredi 11 décembre 2019 et lundi 13 janvier 2020

Nom	Prénom	OS	Fonction
RICHARDOT	Olivier	SCPN	commissaire divisionnaire, adjoint au sous-directeur chargé de l'anti-terrorisme (DCPJ)
DAUBIN	Emmanuel	SCPN	commissaire de police, chef e la brigade des stupéfiants de la DIPJ de Marseille (DCPJ)
LE BAIL	Lénaïg	SCPN	commissaire principal, adjoint au chef de l'Office central pour la Répression des violences aux personnes (PJ)
CHATRUSSE	Alain	SCPN	DSPAP
VERHILLE	Arnaud	SICP	commissaire central, MANTES LA JOLIE 78 (Titulaire)
ALIXANT	Loïc	SICP	directeur départemental adjoint de la sécurité publique EVRY 91 (Titulaire)
BRETON	Emmanuel	SICP	
SICP	chef de circonscription VIENNE 38 (Suppléant)		
RAULT	Muriel	SICP	adjoint au sous-directeur de l'ordre public de l'agglomération parisienne PARIS 75 (Suppléante)
ESSON	Cédric		commissaire divisionnaire, directeur départemental et commissaire central Caen (DCSP)
LUCA	Jean-Marc		commissaire divisionnaire, directeur départemental et commissaire central Avignon (DCSP)
BATEAU	Alain	SCSI	commandant divisionnaire DCPJ
DELBAERE	Sébastien	SCSI	DDSP 59
ANDRE	Jean-Marc	SCSI	commandant divisionnaire fonctionnel, chef d'état-major DDSP 69
PASTOR	Valery	SO	commandant divisionnaire, Bac Lyon
VERRECHIA	Régis	SO	capitaine, RT Marseille
CLAIR	Thierry	UNSA POLICE	major DRCPN (permanent)
MOUGIN	Raphael	UNSA POLICE	brigadier-chef, CSP Annecy
MOISANT	Jérôme	UNITE SGP-FO	(permanent)
BRUNO	Angelo	UNITE SGP-FO	(permanent)
GAUDON	Stanislas	ALLIANCE	secrétaire administratif général (permanent)
MAURY	Ludovic	ALLIANCE	BRI PP

DALONGEVILLE	Christophe	ALLIANCE	MONTBELIARD
COUYOUMDJIAN	Claire	SNAPATSI	
VERDIN	Bénédicte	SNAPATSI	
KNECHT	Georges	SNIPAT	
FELTEN	Régis	SNIPAT	
GUIDINI	Laurence	SNIPAT	SAIOM TOULON
CASSON	Nadège	SNIPAT	ASPTS MONTREUIL
DE PECKER	Xavier	SNIPAT	ASPTS LILLE
POULIQUEN	Sophie	SNIPAT	AAP1 PJ NANTES
FROGER	Éric	SNIPAT	AAP1 DSPAP CP 7
MATHIEU JENOUVRIER	Nathalie	SNIPAT	AAP2 PJ VERSAILLES

Synthèse des échanges avec le panel-terrain GT1

PN :

Contenu synthétique des échanges :

- Introduction de la réunion par le préfet Thierry LATASTE, rapporteur du GT1 « Organisation »
- Présentation de la démarche et de la méthode du livre blanc de la sécurité intérieure par Isabelle EPAILLARD
- Échanges et interventions des représentants du panel terrain au fur et à mesure de la présentation :

1. Réactions sur les thèmes - Police de sécurité du quotidien (PSQ), sécurité des mobilités, lutte contre l'immigration clandestine, lutte contre le terrorisme

La PSQ permet de placer chaque acteur devant ses responsabilités (mairies, bailleurs, transporteurs, etc.).

Poursuivre ce cap, mais «se donner les moyens de la PSQ», en termes d'organisation, d'abandon des missions périphériques, d'effort pédagogique sur le sens de la PSQ, un vrai enjeu pour la sécurité publique, avenir de la sécurité publique.

Les modalités de mise en œuvre de la SQ interrogent sur l'ouverture H24 de certaines structures d'accueil de la PN (ex les commissariats de secteur) pour dégager des effectifs qui vont sur le terrain au contact de la population. Il faut davantage former et professionnaliser les personnels en charge de l'accueil du public (bâtementaire, implication des réservistes).

Dégager du temps pour les policiers pour agir

Simplifier les dispositifs qui se superposent et compliquent la gouvernance (ZSP, QRR, secteurs GPO, ...)

Évaluation nécessaire des attentes de la population.

Interrogation sur l'opportunité de confier certaines missions à certains partenaires de la PN : questionnement autour des gardes détenus dans les hôpitaux, extractions judiciaires, reconduites à la frontière, etc

Articulation de l'activité et des missions de la sécurité publique avec l'ordre public et le maintien de l'ordre qui impactent fortement depuis plusieurs mois les services de SP.

Déception sur les évolutions attendues en matière judiciaire : beaucoup d'espoir sur la réforme de la procédure pénale notamment en termes de gain en temps fonctionnaire. Faciliter la connexion

entre système d'informations, par ex. un LRRPN qui alimente directement tous les fichiers, sans avoir à procéder à une nouvelle saisie.

Fixer des priorités et délaissier certaines missions.

Situation actuelle vécue aujourd'hui par les policiers en particulier de SP comme un frein à l'investissement sur la SQ notamment pour développer le prochain volet important, celui du renforcement du lien « police population », dans un contexte de déploiement des GPO sur l'ensemble du territoire (premiers retours très positifs sur ce dispositif) et de valorisation des réservistes en proposant d'ailleurs d'étendre la réserve aux citoyens volontaires, à l'instar des démarches entreprises par la GN et les volontariat chez les pompiers (cf. travaux du GT3). Aller plus loin dans les modalités de rapprochement police / population en proposant à des citoyens de participer comme « observateurs » aux différentes missions de police afin qu'ils apprécient les difficultés du métier et la diversité des missions en SP.

Instaurer de la « souplesse » dans la gestion des effectifs, par exemple concernant les effectifs récemment affectés en QRR (modalité de déconcentrer prévue au moment du déploiement de la PSQ à rappeler sans doute) : donner une plus grande latitude au DDSP pour permettre de procéder localement à des redéploiements en fonction de l'évolution de la délinquance, des besoins ou des attentes de la population, créer des rythmes de travail plus confortables.

Aspect judiciaire de la PSQ : volonté d'améliorer la prise de plainte (délai d'attente encore trop long, prise en compte des victimes dans des locaux adaptés, traitement des dossiers-majorité finissent en VR sans plus-value...) et de professionnaliser ce lien avec le public avec une recherche pour valoriser cette fonction, fonction première de la police (accueil des victimes et la prise de plainte).

Revaloriser la qualité d'OPJ : difficultés en raison de la masse à conserver des procéduriers pour le traitement du judiciaire de proximité, volonté inaboutie de réformer la procédure pénale, et de supprimer de nombreux aspects « administratifs » dus à la multiplication des tâches de type alimentation de fichiers, etc. Constat sur le terrain : mutation rapide des policiers, dès obtention de la qualification OPJ, vers des services spécialisés. Interroge sur la pertinence de garder le « petit judiciaire » ?

2 Réactions sur les thèmes – adapter la lutte contre la délinquance aux nouveaux enjeux de la criminalité, construire de nouvelles mutualisations entre la PN et la GN, questionnement sur l'organisation territoriale et l'organisation propre de la police, la gestion de crise

Maintien d'un haut niveau pour la « PJ » mais interrogation sur l'organisation de certains services en prenant pour exemple le SCPTS, aujourd'hui détaché de la PJ, or au cœur du métier de la PJ. Nécessité d'un RETEX sur le détachement du SCPTS de la DCPJ tout en se questionnant sur la mutualisation des laboratoires (PAF, PTS, etc). Les sections de recherche de la GN pourrait être confiées à la PN (DCPJ), en contrepartie du transfert d'une partie des zones de sécurité publique à la GN.

Reconnaissance d'un écueil de la PJ, par une vision trop élitiste, focus sur « les belles affaires », le haut du spectre. Interrogation sur la place du commissariat de quartier (cf. remarques ci-dessus sur la fonction première du policier d'accueil).

Création d'un service central dédié à la cybercriminalité : réorganisation et positionnement à prendre en compte puisqu'il existe déjà une sous-direction chargée de la cybercriminalité au sein de la DCPJ.

Volonté d'harmoniser le travail sur les conditions de traitement des procédures sur l'ensemble du territoire national, en qualité et en expertise pour corriger l'effet de délaissement du « petit judiciaire » : réflexion sur une chaîne de commandement unifiée depuis la centrale jusqu'en territoriale (au plus près des policiers) en définissant un vrai parcours de carrière valorisant (problématique des OPJ).

Dysfonctionnement par le manque d'information et de continuité entre la DCPJ et la PP PJ : intérêt du rattachement de la DRPJ à la DCPJ.

Sur l'organisation de la police nationale : le travail en filières, « c'est l'avenir » mais le changement prendra plusieurs années. Une organisation alternative en « missions » est proposée plutôt qu'en « filières ». Remarques sur le fonctionnement en silos, nécessité de décroiser en proposant une chaîne de commandement unifiée depuis les commissariats, en remontant les échelons vers la centrale avec un chef de police à la tête des échelons (départements, zones). L'extension du modèle

de la préfecture de police est proposée. La filière judiciaire devra être organisée en 3 niveaux selon la gravité des phénomènes. Les passerelles entre les filières doivent être organisées.

Développer les modalités de gestion déconcentrée en valorisant le niveau territorial au sein d'une chaîne de commandement unifiée : croiser une autorité hiérarchique (la DCPJ) et une autorité fonctionnelle aux mains du chef territorial. Exemple du fonctionnement des CROSS dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants. Importance de disposer de structures RH de gestion de proximité aux différents niveaux territoriaux.

PN/GN : fierté d'être policier et volonté de faire son travail et de bien le faire et sans opposition, redondance des services PN/GN alors qu'il faut complémentarité avec la GN sur la délinquance, favoriser la collaboration et les échanges d'information et de traitement de la délinquance locale (abandon ou faible recours au mécanisme des CORAT semble-t-il).

Questionnement sur le bilan des redéploiements PN / GN déjà réalisés : constat que les brigades de gendarmerie ne sont plus ouvertes 24/24 et dans le même temps, revendication des gendarmes à s'installer en zone urbaines ou péri-urbaines : interrogation sur la capacité à remplir la mission notamment H24. Refus « d'abandonner » des départements entiers à la GN tout en ayant conscience qu'il faut revoir les critères de répartition de compétence entre la GN et la PN, et ne pas laisser la GN prendre des « parts de marché » de la PN parmi les plus nobles ou de multiplier les services concurrentiels (DCI-IT, NRBC, etc) alors que la délinquance en zone GN a tendance à croître et à impacter les territoires couverts par la PN. Impression des policiers d'échanges et d'informations dans un seul sens : exemple des passerelles PN/ GN. La priorité est de récupérer les 4.800 ETP dédiés à des missions périphériques plutôt que de confier des secteurs de sécurité publique de la PN à la GN. Les redéploiements PN / GN doivent être évalués, peu de gains d'effectifs à attendre.

Renforcer le rôle de coordination en matière de lutte contre l'immigration clandestine en mettant en place un vrai comité de pilotage chargé de la coordination des actions, la définition d'un chef de filât « unique » qui pilote les efforts à mettre en œuvre dans ce domaine et détermine, en fonction des besoins, les menants et les concourants.

Questionnement sur le rayonnement et le poids du MI dans les relations internationales (au-delà des actions portées par la DCI) notamment et sur la coordination des services s'intéressant à des thématiques proches. Exemple pris autour des actions menées par le DCPJ, la DGSE, la DRM versus des agences dédiées créées dans d'autres pays, comme National Crime Agency au Royaume Uni.

Intervention sur l'opportunité d'intégrer la BRI au RAID (cf. un des axes de réforme de la PP) : la BRI PP certes matrice de toutes les unités d'intervention mais aujourd'hui intérêt, qui semble faire l'unanimité, à séparer les deux métiers de la BRI en rattachant les interventions au RAID et en maintenant en son sein les investigations. Cette évolution nécessiterait un accompagnement au profit des policiers de la BRI chargés de l'intervention spécialisée.

Interrogation sur la structuration hiérarchique de la PN, source de mal-être (cf. travaux universitaires dans le domaine) : réflexion à conduire. Envoi d'une contribution écrite par le Capitaine DELBAERE le 19/12. Intérêt de la fonction de médiateur de la police nationale (trop méconnu) et des entretiens à 360° qui pourraient être davantage développés.

Groupe de travail n° 2 / partenariat et continuum de sécurité

Composition du panel terrain

Rapporteur du GT2 : Philippe GALLI, préfet.

Co-rapporteurs GT2 :

- Colonel Patrick HENRY, sous-directeur adjoint de la sécurité publique et de la sécurité routière (DGGN),
- Laurent MONBRUN, administrateur civil, conseiller juridique du DGPN (DGPN).

Référents équipe-projet :

- François de CHARETTE, membre de l'équipe projet LBSI,
- Marc CHERREY, représentant de la Préfecture de Police de Paris, membre de l'équipe projet LBSI.

1/ Composition du panel Gendarmerie nationale

Dates des rencontres : lundi 16 décembre 2019 et mercredi 15 janvier 2020

Participants à la réunion du lundi 16 décembre 2019

Prénom	NOM	Fonction
Sylvain	BEAUNE	Adjudant, Conseiller concertation de niveau II GCM II/5 Chambéry
Marc	DAVY	Adjudant, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T)
Bastien	ORLOWIEZ	Gendarme, Conseiller concertation niv1 Membre CFMG gendarme (T)
Gérard	DHORDAIN	Adjudant, Conseiller concertation niv1 Membre CFMG gendarme (T)
Vanessa	GEORGET	Adjudant, Conseiller concertation niv3 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T)
Laurent	MAZIERO	Adjudant, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T)
Kurt	WIBER	Gendarme, membre CFMG gendarme (S) Vice-conseiller concertation niv1
Vincent	DELAVAL	adjudant-chef, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T)
David	MONSEUR	Major, Conseiller concertation niv3 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) Référent Égalité professionnelle et diversité
Alexandra	LEFEVRE	Gendarme
Cédric	BADER	Officier de Police judiciaire Titulaire CFMG – Conseiller concertation BP CRIQUETOT L'ESNEVAL

Participants à la réunion du mercredi 15 janvier 2020

Prénom	NOM	Fonction
Bastien	ORLOWIEZ	Gendarme, Conseiller concertation niv1 Membre CFMG gendarme (T)
Gérard	DHORDAIN	Adjudant, Conseiller concertation niv1 Membre CFMG gendarme (T)
Vanessa	GEORGET	Adjudant, Conseiller concertation niv3 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T)
Laurent	MAZIERO	Adjudant, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) (visio)
Kurt	WIBER	Gendarme, membre CFMG gendarme (S) Vice-conseiller concertation niv1
Vincent	DELAVAL	adjudant-chef, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T)
David	MONSEUR	Major, Conseiller concertation niv3 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) Réfèrent Egalité profes. et diversité
Cédric	BADER	Officier de Police judiciaire Titulaire CFMG – Conseiller concertation BP CRIQUETOT L'ESNEVAL
Thierry	BAISSE	SC GGD81

2/ Composition du panel Police nationale

Dates des rencontres : vendredi 13 décembre 2019 et mercredi 15 janvier 2020

Participants à la réunion du vendredi 13 décembre 2019

Prénom	Nom	OS	Fonction
LE COTTIER	Diane	SCPN	Chef de la circonscription de Vincennes
MABIN	Jean-Baptiste	SICP	Chef du 3 ^e cabinet d'enquêtes à la délégation de l'IGPN Paris 75 (Titulaire)
ZETTOR	Valéry	SICP	Directeur départemental et commissaire central BASTIA 02 (Titulaire)
GERLES	William	SO	Commandant, RT Rennes (Ex CNAPS)
MAILLET	Loïc	Alliance	DTSP 94 - CSP CHAMPIGNY
LLOPIS	José	Alliance	RT66
LAGACHE	Frédéric	Alliance	Délégué général (permanent)
LE BESNERAIS	Nadège	SCSI	DDSP 95

Participants à la réunion du mercredi 15 janvier 2020

Nom	Prénom	OS	Fonction
DE VISME	Olivier	SO	Commandant Divisionnaire DDSP 77 CSP MOISSY-CRAMAYEL SENART CHEF U.I.A.A.P.
GERLES	William	SO	Commandant, RT Rennes (Ex CNAPS)
LE COTTIER	Diane	SCPN	Chef de la circonscription de Vincennes
DIACRE	Paul	UNSA Police	DDSP44 SGO BUREAU DES AFFAIRES IMMOBILIERES
MABIN	Jean-Baptiste	SICP	Chef du 3 ^e cabinet d'enquêtes à la délégation de l'IGPN Paris 75 (Titulaire)
MAILLET	Loïc	Alliance	DTSP 94 - CSP CHAMPIGNY
LAGACHE	Frédéric	Alliance	Délégué général (permanent)
LE BESNERAIS	Nadège	SCSI	DDSP 95

Synthèse des échanges avec le panel terrain GT2

Les panels terrains police et gendarmerie ont été reçus par le GT2 à 2 reprises le 13 décembre 2019 et le 15 janvier 2020 (auditions du panel terrain Police) et le 16 décembre 2019 et le 15 janvier 2020 (auditions du panel terrain Gendarmerie). Les travaux du groupe ont été soumis aux participants des panels afin de recueillir leurs réflexions en tant que professionnels de terrain.

1. Le maire et la montée en puissance des polices municipales

Les personnels entendus soulignent la qualité du travail effectué avec les policiers municipaux, qui sont de véritables partenaires au quotidien. Les polices municipales sont tout à fait complémentaires des forces de sécurité intérieure. Le renforcement des compétences des polices municipales permet aux forces de sécurité intérieure de se recentrer sur leur cœur de métier. Pour les participants aux panels, la police municipale doit rester une police de proximité dont il convient d'accompagner le développement. Pour les policiers et gendarmes, il est envisageable de développer encore davantage l'interopérabilité avec les polices municipales en favorisant l'accès aux fichiers et le partage de technologie.

Sur la montée en compétence des polices municipales :

L'attribution de compétences judiciaires supplémentaires aux policiers municipaux ne fait pas l'unanimité et elle est plutôt jugée de manière défavorable. L'orientation judiciaire de la police municipale poserait le problème de la formation et de l'habilitation des agents et de manière plus générale, de son emploi. Elle ne doit pas être détournée de la voie publique, car le traitement du judiciaire est par nature chronophage. Les personnels proposent ainsi de maintenir l'exclusivité du traitement judiciaire des forces de sécurité intérieure. Partant, l'habilitation « OPJ » pour les directeurs de police municipale n'est pas souhaitée car elle constitue une source de confusion. La qualification d'« APJ », qui pourrait être confiée aux policiers municipaux, devrait quant à elle être limitée au domaine routier.

Sur l'armement :

Les participants aux panels relèvent que les délinquants ne font aucune différence entre les différentes forces, nationales et municipales. Pour certains personnels, ne pas rendre l'armement obligatoire revient à mettre les policiers municipaux en danger, d'autant qu'une extension de leur champ missionnel accroîtrait leur exposition.

Sur la rupture d'égalité :

Les policiers comme les gendarmes font le constat des inégalités territoriales qui se situent à deux niveaux tant au niveau du territoire que par rapport aux moyens engagés.

Ce sujet à plus d'acuité en zone gendarmerie, où les gendarmes, du fait de la répartition territoriale, sont confrontés à des communes plus rurales.

Les intercommunalités constituent alors un palliatif, la mutualisation permettant de dégager des solutions communautaires. Le développement des technologies, la sensibilité accrue du thème de la sécurité, le sentiment que l'insécurité se généralise et n'épargne aucun territoire, aggraveraient le phénomène des inégalités territoriales.

Enfin, policiers et gendarmes font le constat du caractère hétérogène des polices municipales : les moyens humains et matériels sont disparates et l'orientation de leur activité est différente d'une ville à une autre.

Même si ce n'est pas exprimé clairement, ces inégalités sont perçues comme un échec ou du moins autant d'entorses au modèle régalien qui avait conduit à étatiser les polices municipales avec comme ambition d'harmoniser les politiques de sécurité sur tout le territoire.

Enfin, le développement des polices municipales pose la question de leur contrôle. Le contrôle des polices municipales mériterait d'être renforcé même si le panel ne se prononce pas sur ses modalités.

2. Les sociétés de sécurité privée (SSP) : quelle interaction avec les forces de sécurité intérieure et les polices municipales ?

Les participants aux panels relèvent le niveau très hétéroclite des agents de sécurité privée. En outre, l'absence de hiérarchie intermédiaire est soulignée comme un point de faiblesse de la sécurité privée. Par ailleurs, le faible niveau des formations dans la filière est problématique. L'idée est émise d'introduire un tiers de confiance au sein des jurys afin que le formateur ne soit plus le seul évaluateur.

Le transfert de certaines missions à la sécurité privée est évoqué pour permettre aux forces de sécurité intérieure de se recentrer sur leur cœur de métier. Le ministère des Armées, qui a confié la garde statique de certaines emprises (le site de Balard notamment) est pris en exemple pour illustrer cette évolution. Toutefois, d'une manière générale, les personnels s'exprimant lors du panel sont hésitants sur le transfert de missions exercées par les forces de sécurité intérieure vers la sécurité privée, même des réussites sont soulignées, comme les contrôles aux aéroports par exemple.

Pour les participants aux panels, l'État doit être plus présent dans la régulation et la définition des règles du secteur. Un consensus s'est dégagé sur le nécessaire renfort du CNAPS dans sa fonction de contrôle, notamment pour la délivrance des cartes professionnelles, comme des moyens qui lui sont alloués.

Les participants aux panels inscrivent la question de la sécurité privée dans la perspective des Jeux olympiques de 2024. L'expérience des JO de Londres 2012 doit en effet faire réfléchir sur les ressources disponibles pour assurer la sécurisation des grands événements. Dans cette optique, la mobilisation des réserves sera intéressante, impliquant notamment une montée en capacité de la réserve de la Police nationale.

3. Le partenariat institutionnel

Les bailleurs :

Le partenariat avec les bailleurs fonctionne bien. Les procédures d'occupation de hall d'immeuble sont perçues différemment selon la politique pénale du parquet. En dépit de tentatives de conventionnement avec les bailleurs, les expulsions pour troubles de jouissance sont encore trop marginales.

Les hôpitaux :

Les participants aux panels proposent de permettre aux hôpitaux de se doter de services de sécurité interne, ce que la loi ne permet pas pour le moment.

L'éducation nationale :

Selon les participants aux panels, le partenariat fonctionne bien et les équipes mobiles de sécurité (EMS) donnent pleinement satisfaction. Certains policiers déplorent toutefois que les signalements adressés (via les parquets) n'obéissent pas toujours à des nécessités avérées (un exemple est donné de faits survenus en maternelle....).

Police des transports :

C'est un domaine où le partenariat est très puissant, avec des disparités importantes notamment en fonction du type de transport (dans le transport maritime par exemple). Les douanes sont un acteur important avec lesquelles il convient de développer et de renforcer les partenariats.

Les relations avec le ministère de la justice :

Les participants aux panels regrettent que la « réponse judiciaire » ne soit pas plus présente dans les réflexions du Livre blanc de la sécurité intérieure. L'allègement de la procédure constitue en effet un gisement pour redonner des moyens aux forces de sécurité intérieure. D'une manière générale, les policiers et les gendarmes déplorent l'insuffisance de la réponse pénale.

Les relations avec les ministères financiers :

Certains participants ont évoqué le recouvrement des amendes, dont le taux reste trop faible et qui nécessiterait de se rapprocher du ministère des finances. Ils proposent des formations croisées afin d'améliorer la connaissance réciproque et les prérogatives des différentes administrations.

4. L'implication de la population et les nouvelles technologies

Les participants aux panels dont le constat d'évolutions sociétales et de la nécessité pour les forces de sécurité intérieure d'intégrer les nouvelles technologies pour mieux communiquer avec la population (sites internet, pré-plainte en ligne). Pour certaines des nouvelles technologies, comme la reconnaissance faciale par exemple, l'acceptabilité par la population peut constituer un frein.

La mise en œuvre de la Police de sécurité du quotidien constitue un enjeu majeur mais qui est compliqué en pratique du fait de la multiplicité des missions. Certains participants déplorent en outre la perte de sens des missions régaliennes. Pour eux les forces de sécurité intérieure constituent trop souvent « le dernier ressort », alors que les missions perçues comme « indues » resteraient trop nombreuses.

Les nouveaux outils et les réseaux sociaux sont intéressants mais ils impliquent une veille permanente. Par ailleurs, la qualité du lien police-population doit préexister à l'utilisation des nouvelles technologies. Les personnels sont convaincus de la nécessité de retisser des liens plus étroits avec la population, car la relation de confiance s'est affaiblie avec une partie du public du fait de certaines orientations (certains évoquent les effets négatifs de la « politique du chiffre ») et d'effets générationnels (les jeunes fonctionnaires et militaires mettraient moins la priorité sur le contact). Enfin, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution de la démographie française, afin, notamment, de tenir compte du vieillissement de la population (particulièrement dans les territoires ruraux). Ces évolutions impliquent de revoir les modalités de rapport à la population. Enfin, la sensibilité de la société évolue ; l'exemple des violences faites aux femmes est donné pour illustrer l'évolution des politiques de sécurité déployés localement.

Si le numérique est un vecteur de renouvellement des relations entre les forces et la population, il n'apporte pas toutes les solutions. Ainsi, par exemple, l'usage de la pré-plainte en ligne favorise le dépôt des plaintes mais il nécessite de maîtriser suffisamment certains éléments (notamment le vocabulaire et la qualification judiciaire - pénale et civile-) pour permettre aux usagers d'être suffisamment à l'aise et autonomes.

Dans ce domaine, la réflexion peut se faire au niveau national, mais il y a également de nombreuses bonnes pratiques locales mises en œuvre par les services opérationnels. Par exemple, la CSP d'Enghien a diffusé via les journaux municipaux un lien internet par lequel la population peut porter à la connaissance des policiers ses doléances. Ces initiatives locales peuvent servir de modèle duplicable sur d'autres territoires au travers d'un partage d'expérience. Elles indiquent aussi que la

latitude donnée aux acteurs locaux et la proximité des sujets permettent d'élaborer les solutions les plus adaptées.

■ Groupe de travail n° 3 / ressources humaines et moyens

Composition du panel terrain

Rapporteur GT3 : Nathalie COLIN, préfète.

Co-rapporteurs GT3 :

- Général Francis FORMELL, co-rapporteur « moyens » du GT3,
- Général Édouard HUBSCHER, co-rapporteur « ressources humaines » du GT3,
- Gilles CORBIN, co-rapporteur GT3.

Référents équipe-projet et participants aux réunions :

- Isabelle EPAILLARD, directrice de projet du LBSI,
- Christian GUYARD, équipe projet du LBSI.

1/ Composition du panel Gendarmerie nationale

Dates des rencontres : jeudis 12 décembre 2019 et 16 janvier 2020

Nom	Prénom	Fonction
SUISSA	Marielle	Commission des recours des militaires
HOSPITAL	Sylvia	Brigade territoriale autonome de Beaulieu-sur-Mer (06)
POULET	Régis	Cdt Brigade de proximité du Mérévillois (91)
PARISIS	Tony	Cabinet communication RGPIC (80)
SOYER	David	Brigade territoriale autonome de Valgelon-La-Rochette (73)
VERFAILLIE	Erick	Cabinet communication RGMP (31)
LAVAUD	Pascal	Cabinet communication RGCVL (45)
LE JEUNE	Christophe	Cabinet communication RGIF (94)
PREVEL	Francis	Groupe de commandement CGD Béthune (62)
ROUY	Aline	Section de l'immobilier et du logement BSO EG Dijon (21)

2/ Composition du panel Police nationale

Dates des rencontres : lundi 16 décembre 2019 et mardi 28 janvier 2020

Nom	Prénom	Fonction
Fabrice	NAVARRO	DDSP Amiens
Carole	CORNALI	DCRFPN
Mathieu	FAYEMENDY	DDSP 13
Joëlle	CONTE	commissaire de police (DGSI)
Lionel	LAMY SAISI	PPPJ, chef des sections antiterroristes à la brigade criminelle PARIS 75 (Titulaire)
Matthieu	GAUTIER	commandant (il est passé commandant en 2019), PJ Bordeaux
Fabrice	BILLET	Délégué National Paritarisme
Damien	TIXIER	SDF 75
Lydia	BRILLANT	CSP CAEN
Fabien	MODICOM	chargé de mission national analyse, prospective et communication (permanent ALLIANCE)
Stéphane	TAMARIN	PP/DRH/ sous-direction de la formation
Éric	SIERRA	DCSP/DDSP81 chef de circo
Laurence	ORSCSHEIDT	DGPN/ENSP cheffe du département formation pro des commissaires
Mathieu	LAPEYRE	DCPJ/SDAT chef état major

Synthèse des échanges avec le panel terrain

Ressources humaines

Les échanges avec les panels terrain des deux forces montrent de manière générale les difficultés de l'exercice des missions de sécurité dans un contexte marqué par une contestation grandissante et récurrente de toute forme d'autorité : celle-ci s'exprime aussi bien dans les missions du quotidien que dans les manifestations, où le risque de troubles et de mises en cause est de plus en plus élevé.

Les représentants des deux forces expriment le souhait partagé d'un meilleur accompagnement des personnels. Celui-ci passe notamment par le renforcement de la protection fonctionnelle dont il est demandé son extension aux infractions involontaires. Une attente forte s'exprime également en matière de cohésion et de solidarité, valeurs fondamentales qui doivent être promues et cultivées en toutes circonstances, notamment à l'occasion des cérémonies. A l'instar de ce qui existe déjà au sein de la gendarmerie, les représentants du panel police ont exprimé une demande pour une meilleure mise en valeur de l'identité du métier de policier.

S'agissant du recrutement, une réflexion doit être engagée pour permettre aux forces de disposer des profils nécessaires, en particulier pour satisfaire les besoins spécifiques liés aux nouvelles technologies et au renseignement. Parmi les réponses citées, le recours aux contractuels et aux réservistes doit être encouragé et accru.

Une part importante des échanges a été consacrée à la formation, qui apparaît encore trop souvent comme une variable d'ajustement.

- Son contenu doit être adapté en recourant davantage à la simulation : une expérimentation est en cours, dans la gendarmerie, sur une brigade d'immersion opérationnelle, qui permet de procéder à différentes mises en situation sur un plateau reconstituant virtuellement une unité.
- En complément de l'enseignement à distance, qui est notamment employé au titre de la formation continue, le recours au tutorat donne satisfaction mais doit être davantage mis en œuvre.
- Les personnels civils qui viennent remplacer les policiers et les gendarmes dans le cadre de

la politique ministérielle de substitution des postes devraient suivre obligatoirement une formation préalable. Cela leur permettrait de mieux comprendre les sujétions et les spécificités de leur futur environnement professionnel et de favoriser une meilleure employabilité dès leur prise de fonctions. Cette formation pourrait être commune pour les personnels affectés au sein des deux forces.

- Une mise à niveau des écoles en équipements et en applications informatiques est nécessaire pour que la formation initiale délivrée puisse permettre aux personnels formés de disposer à l'issue d'une maîtrise suffisante des outils et des applications de métier.
- Des mesures sont attendues pour mieux valoriser les parcours de carrière des formateurs afin de rendre plus attractives les affectations dans les écoles.

Le rôle des chefs, qu'ils soient militaires ou civils, est jugé décisif dans la cohésion, le bon fonctionnement des unités et des services, comme dans l'accompagnement des personnels. Les attentes dans ce domaine tiennent notamment à un besoin d'écoute, à une meilleure priorisation des missions pour redonner du sens à l'action attendue, à l'accueil des nouveaux arrivants. Il leur appartient également de veiller au respect de la déontologie et de l'éthique.

Les modalités de l'évaluation doivent être révisées. Il est attendu une simplification de la notation, en favorisant une évaluation plus pragmatique, selon des critères équitables et normés, et en l'inscrivant dans une démarche managériale continue. L'évaluation pourrait ainsi devenir un outil de mesure de la qualité de vie au travail, ce qui aurait une incidence positive dans la prévention des risques psycho-sociaux.

Les membres des panels ont relayé des attentes importantes pour donner aux personnels une meilleure visibilité et compréhension de leurs parcours de carrière, de leurs perspectives d'avancement et d'évolution, en facilitant les mobilités géographiques et professionnelles nécessaires. Il est également souhaité que les promotions s'accompagnent d'une formation obligatoire, qui pourrait être dans certains cas un critère préalable pour concourir utilement à l'avancement.

Moyens

Un constat partagé a été exprimé sur le mauvais état du parc immobilier et des véhicules.

De nombreux dysfonctionnements sont constatés dans la chaîne logistique : ils nourrissent une grande insatisfaction à l'endroit des SGAMI et de leur capacité à assurer un soutien effectif aux forces sur l'ensemble du territoire, sans rupture. Des attentes sont également exprimées en ce qui concerne les logiciels d'information logistique (LOGMI) afin que ceux-ci puissent être adaptés tant pour les gestionnaires que pour les utilisateurs quotidiens.

Les tablettes NEO sont globalement plébiscitées. Une dotation individuelle de chaque membre des forces est souhaitée, à l'instar de ce qui a déjà été décidé pour la gendarmerie.

Les représentants du panel gendarmerie ont souligné plusieurs points d'attention et d'alerte en ce qui concerne le parc immobilier :

- le besoin d'un renforcement de la sécurité des casernes qui constituent non seulement des lieux de travail des gendarmes mais également les lieux où ils vivent avec leurs familles. Le besoin de protection doit prendre en compte non seulement la sécurité des personnels mais également celle des sites. Il s'avère très difficile d'obtenir la réalisation de ces travaux de sécurisation pour les casernes locatives, dont les propriétaires renâclent à les effectuer ;
- le délabrement important de plusieurs grandes casernes domaniales, véritables points noirs immobiliers, qui constitue un sujet de grande préoccupation et nourrit de très fortes attentes des militaires concernés. La réduction des crédits budgétaires consacrés à la rénovation ou à la réhabilitation des logements se traduit par le report régulier de nombreux grands programmes.

Le vieillissement du parc automobile pose des problèmes importants, avec des délais d'immobilisation longs dans les garages, souvent par manque de personnels. L'externalisation de l'entretien automobile pourrait constituer une solution en cas d'éloignement des unités des ateliers automobiles ou pour la réalisation de petits travaux. Les personnels ont également évoqué des problèmes d'inadaptation des véhicules commandés par le SAILMI pour l'exécution de leurs missions. En complément des véhicules achetés par le Ministère de l'Intérieur, les panels ont souligné des difficultés récurrentes pour se voir attribuer ou utiliser des véhicules saisis, les magistrats ne se montrant tous pas également disposés à mettre en œuvre des dispositions prévues sur le plan législatif de longue date.

Groupe de travail n°4 / technologies

Composition du panel terrain

Rapporteur GT4 : Renaud VEDEL, préfet

Co-rapporteurs GT4 :

- Commissaire Sylvain BRUN, adjoint au conseiller technologies de sécurité intérieure du DGPN,
- Lieutenant-colonel Benoît TONANNY, conseiller technique « innovation » au cabinet du DGGN.

Référent équipe-projet : François de CHARETTE

1/ Composition du panel Gendarmerie nationale

Dates des rencontres : vendredi 20 décembre 2019 et lundi 20 janvier 2020

Participants à la réunion du vendredi 20 décembre 2019

NOM	Prénom	Fonction
DUMEZ	Pierre-Yves	Major, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (S) et membre du comité social
DUPE	Hervé	Chef du pôle métrologie qualité CC1/membre officier CFMG
COLARD	Frédéric	Lieutenant-colonel Membre titulaire du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire Membre titulaire du Conseil de la Fonction Militaire Gendarmerie
BLAISE	Jean-Michel	Lieutenant-Colonel Chargé de projets – en charge de la sécurité des mobilités Grand Est ZDS Est
GUAIGNIER	Frédéric	Adjudant-chef , Chef de la section commandement Section de Recherches de Paris
BERGHE	David	Lieutenant , Commandant la Brigade de Recherches et la Cellule Mineurs Victimes de CAMBRAI
QUESTIER	Jérémy	Adjudant , Chef de groupe cyber
PLOSSARD	Frédéric	Major, Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) Référent Egalité professionnelle et diversité
GALLET	Jérôme	Adjudant-Chef Vice-conseiller concertation de la compagnie de Trévoux Membre titulaire du CFMG
ALLAIRE	Cédric	Adjudant Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) Vice-conseiller concertation niv1
POZZI	Éric	Maréchal des logis-chef Référent régional sécurité économique - VCC1 – Membre suppléant CFMG

Participants à la réunion du lundi 20 janvier 2020

Prénom	NOM	Fonction
Pierre-Yves	DUMEZ	Major Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (S) Membre du comité social
Jean-Michel	BLAISE	Lieutenant-Colonel Chargé de projets – en charge de la sécurité des mobilités Grand Est ZDS Est (Présence en visio)
Frédéric	PLASSARD	Major Conseiller concertation niv2 Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) Réfèrent Égalité profes. et diversité (Présence en visio)
Jérôme	GALLET	Adjudant-Chef Vice-conseiller concertation de la compagnie de Trévoux Membre titulaire du CFMG (Présence en visio)
Cédric	ALLAIRE	Adjudant Membre CFMG gradés de gendarmerie (T) Vice-conseiller concertation niv1 (Présence en visio)
Yann	CREGUT	ADJ (BSIC EOGN)

2/ Composition du panel Police nationale

Dates des rencontres : vendredi 20 décembre 2019 et mardi 14 janvier 2020

Participants à la réunion du vendredi 20 décembre 2019

OS	Prénom	NOM	FONCTION
UNITE SGP	Yann	BASTIERE	DDSP34
UNITE SGP	Laurent	XICOLA	
SCPN	Guillaume	POULAIN	DCSP
SICP	Daniel	ANSELLEM	à la DRCPN-DIVERS pour servir en qualité d'administrateur ministériel des données à la MGMSIC PARIS 75 (Titulaire)
SO	Fabien	LACLAVERIE	commandant, SCPTS Ecully
SO	Gaëtan	MENUET	commandant, STSI ²
ALLIANCE	Magalie	LAMBELET	CSP LEMAN
SCPN	Jonathan	OUAZAN	PP DRPJ SDST SDPJ93

Participants à la réunion du mardi 14 janvier 2020

OS	Prénom	NOM	FONCTION
SO	Fabien	LACLAVERIE	commandant, SCPTS Ecully
SO	Gaëtan	MENUET	commandant, STSI ²
ALLIANCE	Magalie	LAMBELET	CSP LEMAN (visio)
SCSI	Hervé	STEYER	Capitaine de Police Adjoint-Chef du GRIFFE Groupe de Répression des Infractions Facilitant la Fraude des Étrangers Département de lutte contre la Criminalité Organisée Sous-Direction de la Lutte contre l'Immigration irrégulière

Synthèse des échanges avec le panel terrain

Les principaux sujets d'échange relatifs aux technologies ont été :

1. L'agent connecté dans l'exercice de ses missions

Les équipements mobiles et connectés représentent un gain de temps et d'efficacité qui permettent de réorienter l'emploi des effectifs sur le terrain et leur cœur de métier. Ils représentent en outre une réelle simplification du quotidien lorsque leur qualité technique et leur ergonomie sont suffisantes. Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'effet positif sur le moral d'outils qui fonctionnent : ils renforcent l'envie de rendre service, ils rendent la police et la gendarmerie plus attractives auprès des jeunes générations en offrant un environnement de travail moderne.

Les échanges portent principalement sur le programme NEO. Son objectif est de créer un poste de travail en mobilité afin de permettre la réalisation in situ d'actes qui étaient jusqu'ici faits en commissariat (rédaction de comptes-rendus, d'actes). Pour les agents, NEO est un progrès indéniable, que l'on ne peut cependant pas encore qualifier de plein succès en raison des améliorations à apporter.

Les principales faiblesses techniques relevées par les panels portent sur l'accès aux fichiers, la robustesse des applications (messagerie, notamment), la fiabilité de la batterie... Les participants appellent en outre à développer des outils soient résilients et qui fonctionnent régulièrement, en temps normal (augmentation des capacités de bande passante) mais aussi sous des conditions dégradées (par exemple : saisir un compte-rendu hors connexion et le conserver jusqu'à ce que l'appareil retrouve du réseau). Les marchés d'extension du programme NEO sont l'occasion de faire remonter les besoins du terrain. C'est actuellement le cas pour l'individualisation des tablettes NEO, afin de pousser au bout la logique d'un « bureau mobile personnel ».

À ce jour, les avantages de NEO portent surtout sur les tâches des équipes de voie publique. La limite principale relevée par les agents est le manque actuel d'usages sur NEO liés au métier de l'investigation judiciaire. Le numérique suscite pourtant de fortes attentes pour le métier d'enquêteur. Les nouveaux équipements sont en effet perçus comme une aide au dépôt de plainte et à l'enquêteur (SCRIBE, procédure pénale numérique, tâches automatisées). Le numérique peut enfin offrir de nouvelles perspectives en matière d'oralisation des procédures pour une seconde phase de la réforme de la procédure pénale. Ainsi, dans le cas de locuteurs étrangers, le recours à des plateformes d'interprétariat ou des traducteurs automatiques pourrait se faire en l'absence d'interprètes.

Pour les participants aux panels, le numérique pourrait faciliter le suivi judiciaire des dossiers, par exemple en conférant aux affaires un numéro unique qui en permettrait la traçabilité des origines aux conclusions. En outre, les infractions les plus courantes pourraient se voir associer des procédures simplifiées numérisées. Cependant, l'adoption croissante d'outils numériques par les forces de sécurité pose aussi la question de leur interopérabilité avec les équipements du ministère de la justice. La numérisation des procédures en amont pose nécessairement celle de l'aval.

D'autres domaines encore non exploités sont identifiés pour le développement d'applications. Par exemple, les forces sont favorables à des systèmes d'alerte basés sur des dangers préfigurés (bouton "tuerie de masse", bouton "accident grave").

De manière plus prospective, deux grandes évolutions sont possibles :

- L'application du principe « tell us once » : les nouvelles données n'auraient à être entrées qu'une fois dans une application et seraient automatiquement « distribuées » dans toutes les applications interfacées.
- Le développement de la commande vocale (commande, dictée) afin de faciliter la manipulation des outils et applications. Les participants aux panels relèvent toutefois que cette facilité sera plus ou moins pertinente selon les cas d'usage (inopérante dans des environnements bruyants, y compris des auditions et gardes-à-vue). Il sera nécessaire d'expérimenter des cas d'usage avant de le déployer.

Les panels appellent néanmoins à la vigilance en matière de développement des technologies. D'une part, il faut éviter que ces développements fragilisent les procédures. Par exemple, les reformulations par les agents de propos d'audition enregistrés par commande vocale pourraient être considérées comme étant la parole du policier ou du gendarme et non du mis en cause. Par ailleurs, la valeur probatoire des différents éléments issus des nouvelles technologies n'est pas certaine en l'état des technologies. De plus, les développements technologiques ne doivent pas conduire à une déresponsabilisation et une automatisation de l'agent ou du militaire, qui doit rester maître de sa décision.

Les nouvelles technologies et les infractions qui sont liées font cependant apparaître des besoins en matière d'exploitation des traces numériques. Ces besoins sont identifiés tant en matière d'équipements que de formation des agents. À cet égard, la police technique et scientifique (PTS) présente des besoins particuliers.

L'augmentation forte de la donnée disponible pose tout d'abord la question des infrastructures et de leur capacité de transfert et de stockage (ainsi, un smartphone de base contient 100 000 fichiers). Ces infrastructures doivent en outre être sécurisées afin de se prémunir des cyberattaques, surtout sur les données les plus sensibles. Cette question se pose avec une acuité particulière alors que le basculement vers la 5G et le travail en mobilité s'opère.

En outre, les quantités de données récoltées sont un défi pour les enquêteurs, qui doivent traiter des volumes croissants. La capacité s'évalue tant par la masse de données à traiter par des ressources limitées que par le savoir-faire technique nécessaire au traitement de la donnée. Ce dernier aspect est à mettre en lien avec le développement d'une filière numérique au sein des forces de sécurité intérieure (en internalisant la compétence par de la formation et des parcours de carrière et/ou en ayant recours à des recrutements de techniciens dans des conditions suffisamment attractives). Cette ressource qualifiée sera nécessaire si le ministère veut progresser dans la gestion de la data à travers une vraie politique de la donnée urbanisée.

En matière d'équipement, quand bien même des progrès ont été accomplis ces dernières années, les panels consultés déplorent une qualité inférieure à des forces partenaires (notamment les Armées) voire aux délinquants et criminels qui investissent dans des contre-mesures. Enfin, la nécessité d'homogénéiser les niveaux d'équipement et le rythme des développements entre les différentes forces du ministère de l'intérieur apparaît dans les panels.

L'effort financier nécessaire pour accomplir la révolution numérique étant important, il est indispensable de trouver des voies de mutualisation des moyens. La réunion dans un même réseau n'apparaît pas l'option la plus souhaitable aux panels car elle serait un facteur de risque dans le monde numérique. Les interopérabilités sont donc plus adaptées que les mutualisations complètes.

2. Le numérique renouvelle la relation multicanale avec l'utilisateur

Aujourd'hui, la technologie semble suffisamment mûre, au regard de ce qui se pratique dans le privé, pour dématérialiser de façon croissante le rapport à l'utilisateur et numériser le service public. Cela peut se traduire dans les outils d'interaction, la dématérialisation des procédures, l'autonomisation des usagers dans l'accomplissement des démarches en ligne.

Le numérique peut d'abord offrir aux citoyens de nouveaux outils facilitant leur rapport aux procédures et aux forces de sécurité. Les cas d'usage de court-terme mentionnés par les panels sont la prise de rendez-vous et la plainte en ligne. Le mécanisme de pré-plainte en ligne (PPEL) apparaît à ce stade sous-performant sur la prise de rendez-vous. Le numérique peut en outre améliorer le service et augmenter la disponibilité des agents pour recevoir et traiter les plaintes. Par ailleurs, il est indispensable de s'adapter aux pratiques des nouvelles générations qui ne passent plus par les canaux

traditionnels (commissariat / brigade, site Internet) mais sont adeptes des applications (réseaux sociaux).

Il faut toutefois se prémunir des effets pervers : la Police et la Gendarmerie craignent de se trouver à recevoir un excès de sollicitations, y compris ce qui n'est pas justifié et/ou ne relève pas de leur compétence. La disponibilité du service numérique ressentie par la population pourrait les inciter à se reposer sur les forces de l'ordre pour toute résolution de problème alors que d'autres solutions plus naturelles existent (autres acteurs, médiation, dialogue...). Ainsi, pour les panels, le multicanal risquerait d'être perçu comme étant une politique d'affichage, source d'incompréhension et de déception. Le développement des solutions numériques doit intégrer ce risque.

Il faut ainsi trouver le juste milieu entre la responsabilisation dans les pratiques et les recours aux services de police et gendarmerie et la réponse aux nouvelles attentes de mode de communication. Il s'agit d'ouvrir de nouvelles possibilités, sans banaliser le recours aux forces de l'ordre car déposer plainte n'est pas anodin.

De manière plus prospective, le développement de la relation multicanale avec l'utilisateur pourrait permettre de mieux associer les citoyens au continuum de sécurité ; par exemple en permettant aux policiers et gendarmes de recevoir des vidéos d'utilisateurs sous forme de preuves numériques.

Les participants aux panels convergent toutefois sur l'impossibilité de passer au tout numérique. Il ne serait en effet pas souhaitable de forcer les usagers à employer des moyens dématérialisés alors qu'ils n'en ont pas les compétences ou les moyens. Les usagers n'empruntant pas ces vecteurs doivent trouver une réponse humaine à leurs besoins. Dans ce contexte, il importe de pouvoir mesurer la satisfaction des usagers pour toujours mieux adapter le service rendu. En outre, la numérisation ne doit pas faire oublier qu'il y a une grande hétérogénéité dans des publics utilisateurs des services, mais aussi des policiers et gendarmes chargés d'assurer la mise en place et le suivi de ces services dématérialisés.

Enfin, les réseaux sociaux ont révolutionné les modes de communication des forces en ouvrant des canaux instantanés et disponibles. Ils couvrent cependant des pratiques mouvantes, les réseaux utilisés évoluant très rapidement, notamment au sein de la jeunesse. En outre, la communication sur les réseaux sociaux nécessite une réelle formation qui doit être fournie aux agents afin de professionnaliser les pratiques. La communication est en effet un métier en soi qu'il faut confier à des personnels formés. Dans cette matière, des progrès peuvent encore être accomplis à l'aide notamment des progrès techniques : ainsi, afin de faciliter la communication multicanale sur des réseaux acceptant des formats de messages différents, une plateforme de formatage pourrait être développée, qui produirait des messages adaptés à partir d'un texte unique.

3. Les nouveaux modes de travail induits par la révolution numérique

Les panels soulignent les rigidités de l'administration, alors que la conduite des projets numérique (protéiformes, mouvants, rapides) s'accommode mieux de méthodes plus souples. Le fonctionnement agile, en mode projet pourrait améliorer les choses. Ainsi, des « missions numériques » au sein des forces pourraient servir de réseau d'animation des sujets liés à l'innovation.

Annexe 5 : Comptes-rendus des échanges avec les jeunes professionnels

Groupe de travail n°1 / organisation et missions

Composition du panel de jeunes professionnels et volontaires

Animation : Thierry LATASTE, préfet, rapporteur du GT1

Participants à l'atelier 1, salle des Fêtes

NOM	Prénom	Fonction	Forces*
ASCOLA	Fanny	Gardien de la Paix	PP
BANNET	Isaline	Lieutenante	GN
BOUGEANT	Paul	Lieutenant	GN
DURET	François	Sapeur 1re classe	FORMISC
FAURE	Estève	Matelot	BMPM
GUERIN	Christopher	Gardien de la Paix	PN
JOFFO	Roman	Sergent	BSPP
LAQUITTANT	Laurine	GAV	GN
LE BON	Joffrey	Commissaire de Police	PP
SAWICKI	Charlotte	Commissaire de Police	PN
SCHMITTLER	Antoine	GAV	GN
STADEROLI	Jonathan	Sapeur-pompier volontaire	SC

* FSI : Forces de sécurité intérieure ; GN : Gendarmerie nationale ; PN : Police nationale ; SC : Sécurité civile ; PP : Préfecture de Police de Paris ; FORMISC : formations militaires de la Sécurité civile. BSPP : brigade de sapeurs-pompiers de Paris ; BMPM : Bataillon de marins-pompiers de Marseille

Synthèse des échanges avec le panel jeunes professionnels et volontaires du Ministère de l'Intérieur

Le constat partagé par les jeunes professionnels et volontaires qui :

- considèrent que leur métier a évolué et qu'il est plus difficile et dangereux : des relations tendues et dégradées avec la population (insultes, moindre respect de l'autorité et de l'uniforme, manque de civisme), mais soutien réel de la hiérarchie ;
- jugent positivement la PSQ : expliquer à la population les actions réalisées, développement du travail partenarial, renforcement des liens de voisinage ; il est souligné la place importante des missions qui ne relèvent pas de leurs compétences (taxis rouges pour les sapeurs-pompiers) ;
- regrettent la lourdeur de la procédure pénale et des règles sur la protection des données ; ont une appréciation positive des technologies numériques.

Les propositions et les pistes envisagées :

- Se former et s'exercer : bénéficier de temps pour que les stagiaires puissent être mis en situation et pour que les formations puissent être conformes aux situations réelles du terrain.
- Renforcer les partenariats entre les forces : mieux coordonner les actions des acteurs, mieux clarifier les missions de chacun et impliquer les polices municipales (procurations, gestion des ivresses publiques manifestes) et l'administration pénitentiaire (extractions judiciaires).
- Impliquer davantage les médecins : les délais d'attente trop longs des médecins pour constater le décès obèrent la disponibilité opérationnelle des forces.
- Renforcer le rôle de la Justice : apporter des réponses pénales plus systématiques et déployer des procédures pénales simplifiées pour les infractions simples.
- Développer les outils numériques : développer la dématérialisation des procédures (signature électronique ou main courante informatique nomade - Neo).

■ Groupe de travail n°2 / partenariat et continuum de sécurité

Composition du panel de jeunes professionnels et volontaires

Animation : Philippe GALLI, préfet, rapporteur du GT2

Participants à l'atelier 2, salon Erignac

NOM	Prénom	Fonction	Forces*
BOISSET	Laurent	Commissaire de Police	PN
CHASTANET	Ophélie	Sapeur-pompier volontaire	SC
ELLENA	Arnaud	Enseigne de vaisseau	BMPM
FAURE-BRAC	Anne-Cécile	Gendarme	GN
GATEL REBOURS	Anne-Sophie	Lieutenante	GN
HENNEBELLE	Alexandre	GPX	PN
LAFFARGUE	Juliette	Commissaire de Police	PP
LEFEVRE	Lucas	SPV - Caporal	SC
LEROY	Mathieu	SPP – Caporal	SC
PIERRE	Elodie	Gendarme	GN
QUERUEL	Nathan	Gendarme	GN
STEFFANUS	Benjamin	GPX	PP

* FSI : Forces de sécurité intérieure ; GN : Gendarmerie nationale ; PN : Police nationale ; SC : Sécurité civile ; PP : Préfecture de Police de Paris ; FORMISC : formations militaires de la Sécurité civile. BSPP : brigade de sapeurs-pompiers de Paris ; BMPM : Bataillon de marins-pompiers de Marseille

Synthèse des échanges avec le panel jeunes professionnels et volontaires du Ministère de l'Intérieur

Le constat partagé par les jeunes professionnels et volontaires concernant le partenariat avec :

- Les élus : la police municipale (PM) a un rôle majeur (contact avec les citoyens, circulation, tapages nocturnes) ; la coopération avec les FSI est précieuse (convention de coordination, travail sur la vidéo-protection) ; armer la PM doit demeurer une responsabilité des élus.
- Le secteur de la sécurité privée est porteur (sécurité des aéroports, des commerces, des événements sportifs, et alléger les missions des FSI), mais fragile (atomisé avec 6 000 sociétés).
- D'autres partenaires de la sécurité : Éducation nationale, bailleurs sociaux et citoyens.

Les propositions et les pistes envisagées concernant le partenariat avec :

- Les élus :
 - o faire du directeur de la PM un OPJ,
 - o étendre les conventions de coordination (accès aux logiciels),
 - o développer les opérations communes FSI/PM,
 - o améliorer la formation judiciaire,
 - o proposer des stages en immersion pour les élus,
 - o inciter à la création de polices intercommunales (sécuriser transports et grands événements).
- La sécurité privée :
 - o rendre plus attractifs les métiers (perspectives de carrière, diplôme, formations, rémunérations),
 - o encadrer le secteur (cahier des charges avec une charte).
- L'Éducation nationale : conduire des actions de prévention dans les écoles (exercices d'intrusion, simulation) et de répression.
- Les bailleurs sociaux :
 - o renforcer les liens avec les gardiens d'immeuble,
 - o faciliter l'accès aux images de vidéo-protection des bailleurs.
- Les citoyens :
 - o créer une adresse mail permettant aux habitants de s'exprimer,
 - o organiser des portes ouvertes,
 - o former des classes défenses, découvrir les métiers,
 - o former aux gestes de premiers secours, participer aux réunions élus / FSI (décloisonner),
 - o recentrer les réservistes.

Groupe de travail n°3 / ressources humaines et moyens

Composition du panel de jeunes professionnels et volontaires

Animation : Nathalie COLIN, préfète, rapporteur du GT3

Participants à l'atelier 3, Immeuble Jean Moulin

NOM	Prénom	Fonction	Forces*
ALAIN	Kilian	GPX	PP
BARON	Corentin	Gendarme	GN
BONNEFOND	Corentin	Sapeur-pompier volontaire	SC
CHALVIN	Ludivine	MDL	GN
DEPARIS	Jimmy	SPP - Caporal	SC
DROUOT	Mélanie	Lieutenante	GN
LOPES	Mélanie	GPX	PN
MITTLER	Laurène	Quartier Maître	BMPM
OTTINGER	Mathilde	Lieutenante	PN
RADENAC	Jean-Luc	Caporal	BSPP
RAZGALLAH	Naomi	MDL	GN
TEISSEIRE	Marjorie	Lieutenante	PP

* FSI : Forces de sécurité intérieure ; GN : Gendarmerie nationale ; PN : Police nationale ; SC : Sécurité civile ; PP : Préfecture de Police de Paris ; FORMISC : formations militaires de la Sécurité civile. BSPP : brigade de sapeurs-pompiers de Paris ; BMPM : Bataillon de marins-pompiers de Marseille

Synthèse des échanges avec le panel jeunes professionnels et volontaires du Ministère de l'Intérieur

1/ Le constat partagé

Les travaux du groupe de travail 3 « ressources humaines et matérielles » s'articulent autour de la question « Comment donner aux forces de sécurité intérieure les moyens de leurs missions ? »

Les réunions de travail ont abordé la question des ressources humaines en appréhendant le parcours d'un agent depuis son recrutement et sa formation jusqu'à sa sortie de la vie active au sein du MI. Les parcours de carrière, gage de lisibilité pour les agents, ont également été discutés. L'analyse des remontées de terrain fait apparaître que les protocoles successifs en faveur d'une revalorisation des parcours et des carrières n'ont pas permis de répondre entièrement aux attentes des personnels qui estiment encore aujourd'hui ne pas être suffisamment reconnus dans l'exercice de leurs fonctions. Les travaux du groupe 3 se sont donc également intéressés aux moyens et ressources nécessaires pour répondre aux enjeux du Ministère de l'Intérieur.

2/ Les propositions / pistes exprimées par le panel « jeunes professionnels et volontaires »

Recrutement et Formation :

Diversité des parcours, 2^e vie professionnelle, spécificités des concours, cadets de la République :

- de manière générale, policiers, gendarmes (en particulier la filière ATN) et pompiers soulignent parfois un décalage entre les situations présentées pendant la formation et celles rencontrées

sur le terrain. Ils sont tous demandeurs de mises en situation plus nombreuses.

- nécessité de mieux prendre en compte la vie professionnelle antérieure. La plupart des jeunes professionnels ont fait le choix de s'engager dans les métiers de la sécurité par vocation (défendre la patrie, servir la population, protéger et être au contact de la population). Certains regrettent que les acquis liés à leur précédente vie professionnelle ne soient pas assez pris en compte et valorisés (ils souhaitent « rendre ce que l'on leur a donné et regrettent parfois que, sous prétexte d'être tous mis sur un pied d'égalité, tout soit repris à zéro sans prendre en compte les acquis »).
- les concours et voies d'accès aux métiers de la SI (PN, GN et pompiers) demeurent l'un des derniers ascenseurs sociaux à mieux mettre en valeur. Des dispositifs, comme les cadets de la République, méritent d'être mieux connus.
- Les représentants de la sécurité civile ont insisté sur la forte augmentation des interventions de type secours à personne qui impliquent une adaptation des formations, en particulier pour renforcer leurs compétences en psychologie, pour gérer l'agressivité des victimes ou de leur entourage.

OPJ avec parcours spécifique dès la formation GPX assorti d'une contractualisation pour exercer

De manière unanime, policiers comme gendarmes consultés, plaident pour une valorisation très tôt du judiciaire notamment par une formation initiale moins succincte qu'actuellement. C'est surtout le cas dans les écoles de gardiens de la paix, moins déjà chez les officiers de police qui regrettent, quant à eux, le manque de formations de terrain. Chez les gendarmes, la demande est également exprimée.

Une des propositions, qui a émergé des échanges, consiste à mettre en place, dans le cadre de la formation initiale, des sessions d'OPJ pour les élèves gardiens de la paix, en particulier à l'attention de ceux disposant déjà de compétences dans les matières juridiques et de les assortir d'une contractualisation à exercer des fonctions d'OPJ sur la plaque parisienne où la demande est la plus forte. Certains ont également proposé de distinguer le stage en police secours et celui en judiciaire afin de permettre aux futures gardiens d'appréhender très tôt la matière.

Formation commune entre les corps de la PN, Académie de police

Les jeunes professionnels exerçant en police nationale, tout grade confondu, ont insisté sur la constitution d'un socle de connaissances partagées permettant de développer une culture policière, le sentiment d'appartenir à une seule et même maison.

Parcours de carrière

De manière générale, s'est exprimée une demande d'information sur les perspectives de carrière et plus concrètement sur le déroulement des carrières de manière assez concrète, comme par exemple sur la diversité des métiers, les passerelles possibles.

- Corps administratif et de soutien de la GN : besoin d'informations sur les parcours possibles au sein de la GN, passerelles au sein des différents corps, sur la formation. Regrette le peu d'implication de leur hiérarchie directe à échanger sur ces thématiques.
- *A contrario*, le parcours des officiers de gendarmerie est lisible et apporte une forme de sécurité pour ceux et celles qui embrassent cette carrière qui facilite l'acceptation des choix à faire, tant professionnels que personnels.
- Gardiens de la paix sont également preneurs d'informations et d'échanges sur les possibilités offertes par les différents métiers au sein du corps d'encadrement et d'application, sur les conditions d'avancement et donc d'évolution au sein du corps.
- Sapeurs-pompiers de Paris et marins-pompiers de Marseille regrettent le manque d'informations sur les conditions d'accès aux métiers de pompiers militaires ou pompiers professionnels dans les départements ; informations nécessaires pour envisager une deuxième partie de carrière.

Ces attentes posent la question des relais d'information RH (conseillers mobilité carrière par exemple) à développer.

Management et encadrement

- D'après les policiers présents, la manière de manager est différente selon que le policier a été intégré dans le corps par la promotion interne ou externe.

De manière unanime, la question du management a été soulignée à travers l'importance à lui accorder au cours de la formation initiale et par des formations dédiées tout au long de la carrière et en fonction des postes occupés, ainsi que le nécessaire croisement des managements vertical / horizontal. Le terme de « bienveillance » dans le management est également revenu à plusieurs reprises dans les échanges.

Moyens matériels

Les remarques formulées par les jeunes professionnels recourent très largement avec les besoins déjà recensés :

- Disponibilité des véhicules.
 - Relever le seuil de convention avec les garages privés
 - Revoir l'organisation de l'externalisation de l'entretien des véhicules
- Manque parfois de petits matériels ex : lampes de poche
- Intérêt pour NEO mais manque de tablettes
- Manque de logement et de bureau pour GN. Dégradation du parc domaniaal
- Vieillesse des casernements de pompier
- Faciliter le logement à proximité en IDF au profit des gardiens de la paix en particulier.

Groupe de travail n°4 / technologies

Composition du panel de jeunes professionnels et volontaires

Animation : Renaud VEDEL, préfet, rapporteur du GT4

Participants à l'atelier 4, Immeuble Jean Moulin

NOM	Prénom	Fonction	Forces
BRICHOT	Claire	Lieutenante	PN
CARTA	Stella	Sapeur-pompier professionnel	SC
CAZES	Chloe	MDL	GN
DE CACQUERAY	Arnaud	Lieutenant	PP
ELABBADI	Meddy	GPX	PN
FRANTZ	Alexandre	Capitaine	BSPP
LE GALL	Marine	Gendarme	GN
PAUMIER	Jimmy	Sapeur 1ère classe	FORMISC
PIHERY	Rémi	Gendarme	GN
SOULHAT	Justine	GPX	PP
TCHERNOFF	Erwan	Sapeur-pompier volontaire	SC
TREVILY	Adrien	Lieutenant	GN

* FSI : Forces de sécurité intérieure ; GN : Gendarmerie nationale ; PN : Police nationale ; SC : Sécurité civile ; PP : Préfecture de Police de Paris ; FORMISC : formations militaires de la Sécurité civile. BSPP : brigade de sapeurs-pompier de Paris ; BMPM : Bataillon de marins-pompier de Marseille

Le constat partagé par les jeunes professionnels et volontaires :

- Les relations avec les citoyens : les outils numériques facilitent la communication (informative, procédurale, opérationnelle) entre les FSI et les citoyens, mais ne remplacent pas les relations humaines ; les outils existent pour le grand public mais ne sont pas utilisés par manque de connaissance ; le numérique représente aussi de nouvelles fragilités pour les citoyens et pour les agents (discours haineux diffusion de vidéos violentes cybersécurité).
- L'agent dans un univers numérique : difficulté à recueillir et partager les informations (vidéo, photo Intra/inter-forces et avec les citoyens) ; les outils existants sont sous-exploités par manque d'information/formation des agents.
- La formation et la méthode : sentiment de retard dans l'appropriation des technologies et d'une adaptation trop lente à l'innovation ; le numérique suscite de la résistance au changement ; la formation par le numérique et au numérique s'est développée et doit être améliorée.

Les propositions et les pistes envisagées :

- Les relations avec les citoyens : configurer des outils différenciés selon les situations (outil d'orientation des citoyens pour alléger les services d'urgence) ; renforcer la complémentarité numérique / citoyens (l'alternative humaine doit toujours être proposée et le 100% numérique ne doit pas s'imposer, par exemple pour le traitement d'une plainte) ; faire plus de pédagogie sur les outils ; mettre en place d'un portail unique et un numéro unique pour les urgences ; développer la modération, le filtrage, la contre-communication ; Renforcer le cadre juridique.
- L'agent dans un univers numérique : améliorer les outils techniques et le cadre juridique ; adapter en termes de processus (doctrines de partage...) ; mieux diffuser les outils disponibles ; diversifier l'offre des applications métiers ; utiliser les capacités des nouveaux outils pour faciliter le travail quotidien des agents ; exploiter les apports opérationnels et/ou de protection des agents que proposent les nouveaux équipements (drones, caméras-piétons) ; définir les doctrines d'emploi des nouveaux outils.
- La formation et la méthode : avoir des méthodes agiles pour mieux adopter l'innovation ; accompagner le changement ; développer l'e-formation en complément de la formation en présentielle ; utiliser les outils de réalité virtuelle pour améliorer la formation ; créer une plateforme vidéo de tutoriels métiers coproduits par les agents

Annexe 6 : Compte-rendu de la rencontre avec des chercheurs et universitaires (19 février 2020)

Participants : Alain BAUER (criminologue), Bilel BENBOUZID (universitaire), Céline CASTETS-RENARD (universitaire), Thierry DELPEUCH (universitaire), Jean-Gabriel GANASCIA (universitaire), Pascale JOANNIN (Fondation Schuman), Thibaut de MONTBRIAL (avocat), Jérémie PELTIER (Fondation Jean Jaurès), Olivier RENAUDIE (universitaire), Dominique REYNIE (universitaire), Françoise SOULIE (universitaire).

Sur l'état de la menace

Le contexte sociétal dans lequel s'appréhende la question sécuritaire connaît de profondes mutations.

Les sociétés occidentales contemporaines connaissent en effet une évolution démographique profonde et structurante. Tout d'abord, l'immigration induit une recombinaison ethnoculturelle qui se traduit notamment par une re-sécularisation de la société. Les enquêtes montrent que la France est encore l'un des pays les plus laïcs dans un monde qui redonne une place croissante au fait religieux. Cette donne la met au péril d'une impréparation face au regain inexorable du fait religieux, car en matière de conviction d'ordre métaphysique, il n'existe pas de mode d'arbitrage efficace. La laïcité comme mécanisme de régulation a fonctionné dans un monde en perte de religieux, mais le regain de confessionnalisme le rend obsolète. Dès lors, l'on peut s'attendre à un dysfonctionnement toujours croissant de la laïcité telle qu'instituée par la loi de 1905. En matière ethnoculturelle, Internet et les réseaux sociaux permettent aux populations émigrées de maintenir un lien permanent avec leurs sociétés d'origine, qui, associé à la perpétuation culturelle par le milieu familial, rend plus difficile l'intégration dans les sociétés d'accueil. Le vieillessement de la population est une autre évolution démographique notable, qui produit des effets dans la conception de la politique de sécurité. Une population plus âgée est en effet plus sensible au sentiment d'insécurité, dans un monde qui par ailleurs se montre plus périlleux. Elle nécessite aussi une offre de service adaptée.

Dans un tel contexte mouvant, les outils de régulation politique fonctionnent moins bien : la régulation du dissensus politique par les seules élections ne présente plus les mêmes garanties qu'auparavant. Alors qu'autrefois l'alternance absorbait les dissensus politiques, les sociétés contemporaines s'habituent à des ruptures, voire les recherchent. Les votes contestataires et blancs, l'abstention, témoignent de cette évolution. Il en ressort des résultats électoraux inattendus, facteurs d'instabilité.

Il convient également de tenir compte de l'évolution de la culture publique. Le rapport à l'information, à la communication et à la publicité témoigne d'évolutions majeures. L'anonymat et le caractère insaisissable des auteurs publiant sur Internet rendent obsolète le principe de responsabilité éditoriale à *posteriori* mis en place à la fin du XIX^e siècle pour remplacer une censure préalable devenue impossible en raison de la massification de la publication de presse. Internet et les réseaux sociaux comme vecteurs d'information ont un autre effet : ils soumettent les libertés, notamment la liberté d'opinion et d'expression à un jugement public mondialisé. Des droits nés dans des contextes culturels particuliers se trouvent ainsi soumis aux regards de cultures différentes. Ces mêmes vecteurs accélèrent en ainsi des propagations transculturelles.

* Le format des échanges et le travail de synthèse ne permettent pas de rendre compte de manière exhaustive des propos des intervenants. La restitution se veut la plus fidèle possible, mais elle ne prétend pas à être aussi précise que les propos prononcés par les auteurs.

Enfin, le rapport aux institutions a considérablement changé : elles sont déconsidérées, défiées, décrédibilisées de manière croissante dans l'esprit public. Cette « désinstitutionnalisation » de la société se retrouve aussi dans les milieux étudiants, voire même chez leurs enseignants. Ce ne sont donc pas seulement les classes populaires manifestantes, mais aussi les élites, qui s'écartent des institutions traditionnelles structurantes pour la société.

Or la notion de police est étymologiquement liée à celle de l'ordre de la société. Il ne s'agit pas simplement de sécurité, mais d'une société ordonnée. L'affaiblissement des institutions, quelles qu'elles soient (églises, famille, travail localisé et durable, affiliations sociales), repose la question de cette police de la société.

Quelle prise peut-on avoir sur de tels phénomènes ? Ce sont des mouvements historiques qui ne se peuvent maîtriser. Il faut au mieux les accompagner, en tous les cas s'adapter à eux. Les acteurs publics ne sont toutefois pas entièrement demunis face à cela : ainsi, les évolutions démographiques répondent à des dynamiques chiffrables, avec des effets dans l'ensemble identifiés, qui peuvent servir d'outil d'aide à la décision publique.

Le caractère intrinsèquement international d'Internet affaiblit le poids des réglementations nationales avec un risque de transfert du pouvoir normatif à des acteurs privés et/ou étrangers. L'intelligence artificielle suscite de fortes attentes pour pallier les faiblesses de la régulation actuelle en développant des outils de contrôle automatisé massif. Les technologies d'IA nécessitent cependant, au préalable, un important travail de structuration des données collectées. Afin de pleinement bénéficier de l'IA et de ne pas la subir, il est nécessaire de faire ce travail en amont.

Dans une certaine mesure, les avis convergent pour estimer que les menaces ne sont pas fondamentalement nouvelles, mais que leurs vecteurs, leur temporalité, leur spatialisation et donc leurs effets sont nouveaux.

L'émergence des radicalités, qui sont de plusieurs natures (« de droite », « de gauche », écologiste), est soulignée par les intervenants. Si les sociétés ont déjà eu affaire à des radicalités, celles-ci peuvent se porter sur de nouveaux champs (écologie) et toutes présentent des risques d'effets amplifiés du fait de capacités de propagation et de résilience plus grandes.

La politique de sécurité peut cependant prendre des orientations différentes selon que les menaces sont endogènes ou exogènes ainsi que selon le poids des éléments exogènes.

Enfin, d'autres risques et menaces sont identifiés : les séparatismes (islamiste, mafieux, zadistes), les trafics de stupéfiants (qui conjuguent risques de santé publique et criminalité organisée), les questions migratoires (filières de passeurs, travail clandestin, risque terroriste), cybercriminalité et cyberattaques. Les risques peuvent parfois se transformer en menaces hybrides, avec la conjonction de plusieurs profils (ex : criminels devenus terroristes).

Pour les intervenants, la capacité du Ministère de l'Intérieur à identifier, comprendre et répondre à ces phénomènes est amoindrie par un déficit de prospective et de lien avec le monde de la recherche. Il est reconnu que le ministère dispose de ressources d'information importantes mais qu'elles sont insuffisamment exploitées.

Sur les rapports police-population

Pour les intervenants, **la question des rapports entre la police et la population passe avant tout par le rapport entre la police et le territoire.**

Afin d'améliorer cette connaissance et ce lien, plusieurs pistes sont identifiées :

- La clarification des objectifs stratégiques et du champ missionnel des différentes forces (proximité, présence et visibilité, lutte contre la criminalité, renseignement). A cet égard, il est à noter que la notion de proximité glisse sensiblement dans le champ des polices municipales. Ces évolutions de fait posent la question des doctrines d'emploi des différentes forces et des polices municipales. Sur les polices municipales, dont le rôle en France a été fluctuant (d'abord premier, puis secondaire, maintenant reconsidéré), il n'existe pas de cadre conceptuel clair. A

travers ces acteurs, c'est l'ensemble du concept de sécurité publique qui peut être pensé en partant du territoire pour ensuite définir les missions, les acteurs et les moyens.

- L'adaptation des zones de compétence des forces de sécurité intérieure (FSI) aux territoires pertinents. Les frontières administratives ne sont en effet pas toujours adaptées aux territoires de délinquance. Ainsi, le département est parfois trop grand (par rapport à des territoires pertinents recouvrant les grandes agglomérations) ou trop petit (par rapport aux zones de défense et de sécurité).
- L'organisation « en tuyaux d'orgues » de la police peut induire une spécialisation forte des métiers et donner l'impression à un interlocuteur extérieur de ne pas trouver le bon interlocuteur ou une approche d'ensemble à ses problèmes. Or le « gardien de la paix » apporte une réponse globale. La police devrait se réorienter vers une mission généraliste, de résolution globale des problèmes des citoyens. Cette logique de production de service se substituerait alors à la mission originelle, telle que conçue initialement, de la police qui visait à protéger les institutions des troubles civils. La spécialisation peut cependant avoir des effets positifs : les études de terrain montrent que les forces spécialisées sont plus efficaces du fait de leur meilleure connaissance des sujets et de leur intégration dans les réseaux. L'enjeu principal est plutôt celui des fréquentes rotations des forces sur un même territoire, qui entravent la bonne connaissance et problèmes et des acteurs.
- L'amélioration des outils et des moyens des forces de sécurité : la formation des cadres des FSI n'inclue pas, en France, à l'inverse d'autres pays, les outils sociologiques (enquêtes : victimation, sentiment d'insécurité, satisfaction) qui permettraient d'améliorer leur action. Le recours à ces outils doit aussi permettre un meilleur dialogue avec les acteurs scientifiques et plus généralement les partenaires du territoire. Cette approche polyvalente favorisera la connaissance précise et complète du territoire par les FSI. De même, les FSI ne sont pas formées au dialogue interinstitutionnel indispensable pour la construction et l'animation des partenariats locaux. Le renforcement des compétences d'analyse et de compréhension des territoires doit s'accompagner de capacités plus structurées dans la résolution de problèmes. Par exemple, à l'instar de pratiques en cours à l'étranger, les FSI pourraient structurer des banques partagées de fiches de résolution de problèmes quotidiens concrets (ex : occupation de halls d'immeubles, rodéos urbains...). À ce jour, des bonnes pratiques se retrouvent de manière éparse dans les commissariats et les brigades, qui pourraient être partagées avec une vocation opérationnelle.
- Le lien direct avec la population peut aussi être travaillé par davantage de communication, une participation directe à l'action des FSI (via le secourisme, la réserve).

Sur les nouvelles technologies

Les enjeux sécuritaires posés par les nouvelles technologies sont nombreux et majeurs. Par exemple, l'internet des objets (« IoT ») multiplie les vecteurs de cyberattaques sur des réseaux interconnectés (domotique, véhicules connectés, services financiers, santé). Par ailleurs, les nouvelles technologies remettent en question la notion traditionnelle de surveillance, qui était l'apanage de l'Etat et du Ministère de l'Intérieur. Avec les nouveaux outils, la captation et la diffusion de l'information sont rendues possibles par tout un chacun, ce qui fragmente la capacité de contrôle par celui qui est le mieux informé. Il en résulte un nivellement des acteurs qui ont tous conscience d'avoir un rôle à jouer. En outre, cette société de « sous-veillance » n'est plus liée à un territoire souverain déterminé, elle se diffuse géographiquement. Au-delà de la question de la seule information, les acteurs privés cherchent à se positionner avec les acteurs souverains sur de nombreux autres domaines (la monnaie – cryptomonnaies -, la loi – crowd law -, la défense et la sécurité – armes numériques -).

Le Ministère de l'Intérieur est confronté à un réel enjeu d'appropriation de ces nouvelles technologies. Les évolutions en cours impliquent d'adopter des nouveaux outils et de nouvelles méthodes, agiles, afin de s'adapter à l'évolution de ces menaces. Elles impliquent aussi d'acquérir des compétences de pointe qui sont aujourd'hui absorbées par le secteur privé, afin de ne pas être excessivement dépendant des prestataires de services et des fournisseurs de technologie. Dans le rapport avec les acteurs privés, les pouvoirs publics doivent en effet se méfier des fausses promesses (par exemple en matière de police prédictive) et disposer de leurs capacités propres d'analyse et de jugement. Enfin, plus indirectement, se pose aussi la question de la souveraineté industrielle et de la

capacité des acteurs nationaux à développer des solutions et équipements numériques de sécurité et de défense.

L'un des principaux enjeux pour le ministère est l'appropriation des technologies d'intelligence artificielle (IA). Certes, elles ont un impact sur les enjeux sécuritaires, mais elles influent aussi sur les méthodes de travail des agents (accompagnement dans l'exécution des missions et tâches, préparation du travail). Le ministère devrait en faire un enjeu politique fort. De façon plus générale, le débat sociétal autour de l'IA se structure sans le Ministère de l'Intérieur. Or les acteurs y participant prêtent au ministère des intentions qu'il ne se donne pas les moyens d'écarter ou d'éclaircir dans le débat public. Sur ce sujet, et plus largement sur les nouvelles technologies, le ministère gagnerait à travailler en réseau pour participer au débat. L'opinion se positionne en fonction de la confiance qui est accordée à ces outils technologiques et aux acteurs qui les emploient. La confiance est la notion de compromis entre l'exercice des missions de sécurité et la préservation des libertés. Au stade de développement et d'emploi des technologies, il semble difficile de pouvoir la construire sans passer par des phases d'expérimentation et de ciblage selon les principes de nécessité, de proportionnalité et de minimisation.

Les nouvelles technologies reposent la question de la R&D et du rapport au savoir, à la science et à l'innovation au Ministère de l'Intérieur et plus généralement dans les ministères régaliens. Pour les intervenants, les ministères régaliens français doivent réinvestir la ressource humaine scientifique française, qui aujourd'hui s'expatrie, et renouer avec la R&D en partenariat avec les universitaires. D'autres pays (*Home Office* au Royaume-Uni) ont renforcé cette dimension.

Dans ce domaine, et dans les autres, les investissements nécessaires sont lourds. Ils invitent à une approche partenariale (formation des agents, R&D/I). Mais ils peuvent aussi poser la question des « règles d'or » budgétaires pour les ministères régaliens.

Enfin, de manière prospective, la dimension technologique des travaux du Livre blanc doit permettre d'aborder les sujets de demain que sont le biopouvoir et la biotechnologie. Les modifications génétiques permettent en effet d'envisager la production d'êtres « augmentés ». Ces techniques ouvrent aussi de potentiels champs de fraude et d'investigation pour les FSI de demain. Il s'exerce dans ce domaine une politique de puissance qui allie États et groupes industriels, dont une bonne partie des pays ne s'est pas saisie par tentation d'une vision irénique des relations internationales.

Annexe 7 : Assises territoriales de la sécurité intérieure – synthèse des contributions départementales

Les assises territoriales de la sécurité intérieure, organisées par les préfets de département tout au long du mois de janvier 2020, ont permis à un très grand nombre de citoyens d'exprimer leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de l'action des forces de sécurité intérieure. Ces assises ont pris la forme de réunions publiques ainsi que, dans un peu plus de la moitié des départements, d'une consultation en ligne.

L'organisation des Assises territoriales, dans chacun des départements de France, a permis d'enrichir les premières réflexions, engagées dans le cadre du livre Blanc de la sécurité intérieure.

Cette séquence de consultation, inédite dans le cadre de la rédaction d'un livre Blanc, a permis d'associer la diversité des acteurs qui forment, au plus près du terrain, la chaîne des secours : des premiers intervenants (Police et Gendarmerie nationales, Sapeurs-pompiers), jusqu'aux bénéficiaires des opérations de secours (population et acteurs socio-économiques), en passant par les élus, entreprises et monde associatif qui peuvent, notamment être conduits à participer au continuum de sécurité.

Les consultations ont pris deux formes :

- les consultations dématérialisées dans 36 départements, via un questionnaire en ligne, auquel 10 000 personnes ont répondu ;
- 500 réunions publiques dans 68 départements.

Plus de 15 000 personnes ont participé aux débats et consultations organisés dans chacun des départements : plus de 5 000 citoyens, près de 4 000 représentants des forces de sécurité intérieure, 2 000 acteurs socio-économiques et plus de 3 000 élus.

Dans certains départements, la participation a été particulièrement active dépassant les 500 présents, parfois même plus de 1000. Tous les territoires sont concernés, qu'il s'agisse des grandes agglomérations (1 500 questionnaires remplis dans les Bouches-du-Rhône), des départements à dominante rurale (1 237 participants aux réunions et 823 questionnaires dans le Gers) ou des territoires montagneux (579 participants publics et 461 questionnaires en Haute-Savoie) ou de la façade maritime (2 301 questionnaires dans le Var).

La rédaction finale du Livre blanc sur la sécurité intérieure a intégré les nombreux constats et propositions issus de cette séquence de concertation.

Il convient de noter que dans un certain nombre de cas, l'intérêt des élus, notamment de maires qui ne se représentaient pas aux prochaines élections municipales, a été plus réservé que d'habitude et que dans les grandes agglomérations, la concomitance de la grève des transports a joué en défaveur de la mobilisation attendue.

MISSIONS / ORGANISATION

Constats :

- D'une manière générale, l'action des forces de sécurité intérieure (policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers) est perçue positivement.
- Cette perception positive s'est accrue depuis la mise en place de la police de sécurité du quotidien.

- Toutefois un grand nombre de citoyens et d'élus ont noté une inadaptation de la répartition des forces de sécurité intérieure aux évolutions de population et au poids naissant des établissements publics de coopération intercommunale.
- Une demande d'État présent sur l'ensemble du territoire a été fortement rappelée et est marquée par la recherche d'une plus grande cohérence dans la répartition territoriale des forces de sécurité intérieure.
- Dans le même ordre d'idées, de nombreux citoyens ont exprimé leur insatisfaction quant aux horaires d'ouverture des postes de police ou des brigades de gendarmerie jugés inadaptés ou encore des modalités de couverture des territoires par les forces de l'ordre qualifiées parfois de défaillantes notamment en fin de semaine ou durant la nuit. Ce sentiment est également ressenti dans les départements touristiques où la saisonnalité de la fréquentation ne semble pas assez prise en compte. De même les difficultés parfois rencontrées pour joindre police et gendarmerie ont été évoquées.
- Le manque d'attractivité de certains territoires auprès des policiers et des gendarmes a été relevé à plusieurs reprises par les élus concernés qui regrettent le manque de mesures efficaces permettant d'assurer une fidélisation des forces de l'ordre sur leurs territoires.
- Dans la quasi-totalité des départements, une inquiétude a été soulevée à l'égard des incivilités et de la petite délinquance. Le sentiment d'une réponse pénale trop lente et pas assez forte a été très souvent mis en avant.
- La question des charges indues (procurations, escortes hospitalières, secours aux personnes pour les sapeurs-pompiers, etc.) a été largement évoquée : la demande de réduire ces missions périphériques peut, paradoxalement, venir contredire l'exigence d'une plus grande proximité exprimée par de nombreux élus et citoyens et d'un renforcement des liens avec la population.
- Enfin, probablement en lien avec l'actualité quelques citoyens ont souhaité qu'une meilleure formation soit apportée aux policiers et gendarmes chargés du maintien de l'ordre en insistant sur la proportionnalité des actions engagées.

Recommandations :

- Le développement de patrouilles pédestres, corollaire du souhait d'une présence accrue des FSI sur le terrain, est plébiscité.
- Dans le même ordre d'idées, une meilleure répartition des implantations en fonction des bassins de vie et de délinquance est souhaitée.
- De manière générale, la présence physique des policiers et des gendarmes est recherchée et le recours à des implantations de service public déjà existantes est proposé, par exemple les Maisons France Services.
- Un contact renforcé avec la population est systématiquement souhaité : gardiens d'immeuble, commerçants, écoles, etc.
- Le recours à la réserve opérationnelle a été très souvent évoqué afin d'aider les forces de l'ordre à remplir leurs missions.
- Le volontariat des sapeurs-pompiers doit être encouragé.
- La simplification de la procédure pénale et sa numérisation figure parmi les recommandations les plus fréquentes, de même que la nécessité de mieux faire connaître la pré-plainte en ligne.
- La nécessité pour les citoyens d'un numéro unique d'appel d'urgence « 112 » constitue une des recommandations les plus fortement exprimées.
- La question de l'amélioration des conditions de vie et d'exercice (commissariats, casernes, ...) des forces de sécurité intérieure a été fortement soulevée tant par les élus que par les citoyens. Il en est de même du financement des SDIS dans certains départements.

PARTENARIAT ET CONTINUUM DE SÉCURITÉ

Constats :

- D'une manière générale, le constat est fait d'un besoin d'informations et de formations sur les rôles respectifs des différents acteurs (forces de l'ordre, polices municipales, maires, élus...).

- Un grand nombre de maires a exprimé un sentiment de solitude. Ils ont de même souhaité un renforcement de leur rôle et notamment une meilleure formation à leurs prérogatives d'officier de police judiciaire.
- D'une manière générale, ces assises ont mis en exergue la fin du tabou de la vidéo-protection. Désormais, une majorité d'élus semblent favorable à son développement.
- Si une participation citoyenne plus importante est majoritairement plébiscitée, quelques élus et citoyens ont indiqué leur inquiétude à l'égard d'une « société de délation ».
- Sur le sujet des polices municipales, le constat est quasi unanime quant au besoin de formation de ses membres et en particulier à l'usage des armes.
- Sur les sociétés de sécurité, la majorité des participants a évoqué la fragilité de celles-ci, de leur mode de recrutement et de la nécessité de clarifier leurs missions.
- Une évolution en faveur d'une meilleure harmonisation des outils de partenariat et de coopération est préconisée : la multiplication des instances entre les CLSPD, les GPO (groupes de partenariat opérationnel déployés dans le cadre de la police de sécurité du quotidien) invite à une rationalisation des comités pour une plus grande efficacité des acteurs souvent les mêmes.
-

Recommandations :

- Le développement des polices municipales apparaît désormais comme une nécessité. Sont ainsi souhaités un élargissement de leurs missions et notamment la capacité de délivrer des amendes forfaitaires, une mutualisation des polices municipales à l'occasion des grands événements, un accès à certains fichiers de sécurité et le renforcement de leurs prérogatives attachées au conseil et des devoirs des familles.
- La mobilisation des citoyens sur le modèle des « voisins vigilants » ou « participation citoyenne » est souvent évoquée de même que la nécessité de mobiliser d'autres acteurs : l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux...Le développement de partenariats avec ces nouveaux acteurs est souvent recherché.
- De la part des élus, le besoin de formation ainsi que celui d'être informé de la suite donnée à certaines affaires judiciaires a été mis en avant.
- L'information des populations et leur formation à la culture du risque –gestes de premier secours, « journée japonaise » ... - est apparue comme un élément important de la gestion de crise, de même que la formation des petites entreprises aux risques liés aux cyber-attaques.
- Intégrer les forces armées, notamment dans les outre-mers, dans le continuum de sécurité a également été proposé.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

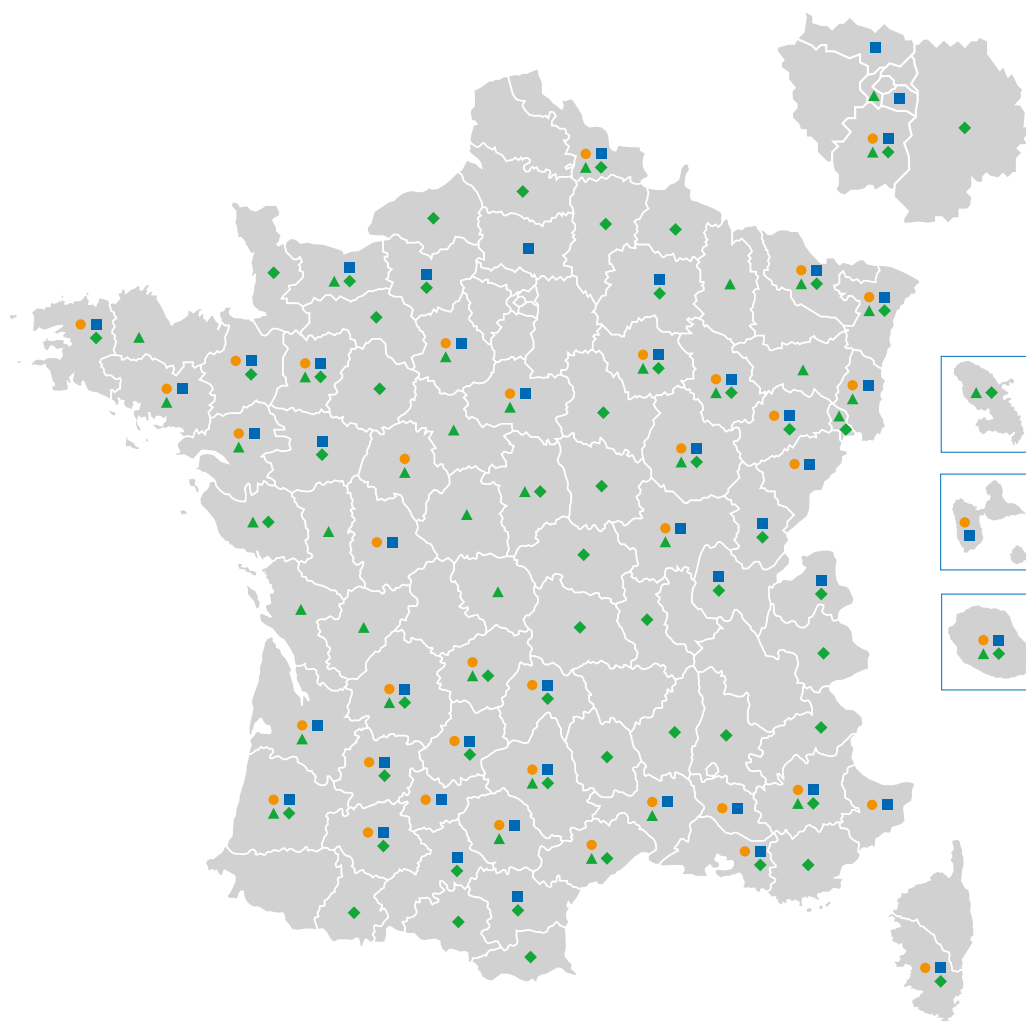
Constats :

- D'une manière générale, la présence de caméras de vidéo-protection sur la voie publique est saluée et donne de bons résultats. Il ne faut toutefois pas sous-estimer les réticences de citoyens qui continuent à percevoir la vidéo-protection comme une menace pour les libertés individuelles (menace accentuée avec le développement des dispositifs de reconnaissance faciale).
- Le développement des outils NEO mis à la disposition des forces de sécurité intérieure a été salué même si leur usage demeure encore trop limité. De nombreuses voix ont d'ailleurs regretté que ces outils mobiles ne soient pas davantage déployés, ce qui permettrait aux policiers et aux gendarmes d'interagir davantage avec la population et de moderniser leur mode d'action.
- Des élus, dans de nombreux départements, ont émis le souhait de développer des outils de reconnaissance faciale.
- L'augmentation de la cybercriminalité a été notée par de nombreux chefs d'entreprises.
- Toutefois, la population reste attachée au contact humain et il convient de souligner que de nombreuses zones blanches subsistent sur le territoire et notamment dans les outre-mers.

Recommandations :

- L'amélioration de la dotation des forces de l'ordre en outils NEO et la nécessité de disposer d'applications mobiles fiables ont été très souvent citées ; le développement d'un Néo-PM sur le modèle NéoPol et NéoGend.
- La géolocalisation des véhicules des forces de sécurité intérieure est une recommandation très souvent exprimée.
- Le développement d'outils mettant en œuvre l'Intelligence Artificielle est cité notamment par les élus de départements fortement urbanisés.
- La facilitation de l'usage des drones et l'adaptation du cadre réglementaire d'utilisation en zone urbaine ont été également évoquées dans le même contexte.
- En situation de crise, les populations ont, dans l'ensemble, souhaité que soient mises à leur disposition des applications sur smartphone et que les messages d'alerte soient disponibles par plusieurs canaux.
- Enfin d'une manière générale, une amélioration de la communication de l'action des forces de l'ordre, via les réseaux sociaux en particulier, est largement plébiscitée.
- Demeure enfin une ambivalence dans l'usage et le développement des nouvelles technologies venant en appui de l'action des forces de sécurité intérieure : la souplesse et la facilité permises par ces outils ne doivent pas occulter la nécessaire vigilance de l'État vis-à-vis des garanties à apporter aux libertés individuelles lors de leur déploiement.

CARTE DES CONSULTATIONS



- ▲ Consultations du grand public (rencontres)
- ◆ Consultations du grand public dématérialisées (questionnaires en ligne ou courriels)
- Consultations des élus
- Consultations des partenaires de la sécurité intérieure

Annexe 8 : Conférence de sécurité Outre-mer – consultation des élus ultramarins

Composition de la conférence

- M^{me} Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer
- M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur.

Services de l'État : équipe-projet LBSI, DGOM, DGPN, DGGN, DGSI, DGSCGC, hauts-commissaires ou préfets des territoires ultra-marins.

Élus :

- Stéphane CLAIREAUX : Saint-Pierre et Miquelon
- Maurice ANTISTE : Martinique
- Gérard POADJA : Nouvelle-Calédonie
- robert LAUFOAULU : Wallis et Futuna

Synthèse des échanges

I. Introduction

Les territoires ultramarins sont particulièrement concernés par les problématiques liées à la sécurité publique (délinquance, homicide, trafic de drogue etc) et à la sécurité civile (cyclone, tremblement de terre, glissement de terrain, submersion marine etc).

Ces phénomènes appellent une évolution permanente et progressive de l'organisation, des partenariats et des ressources des forces de sécurité intérieure pour pouvoir s'adapter et lutter plus efficacement contre ces fléaux. Les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la sécurité, jusqu'au premier, le citoyen, doivent aussi être parties prenantes, et jouer tout leur rôle dans la conception de la sécurité de demain.

Le Livre Bleu outre-mer, présenté au Président de la République le 28 juin 2018, comporte dans son premier chapitre des ambitions issues d'un travail interministériel et des Assises des outre-mer qui se sont tenues entre fin 2017 et début 2018 sur le sujet de la prévention des risques naturels majeurs, auxquels les territoires ultra-marins sont particulièrement exposés, et sur celui-ci de la sécurité.

Ce document, ayant une large portée, a été validé à haut niveau et son actualité incite à définir une articulation cohérente avec le prochain LBSI quant aux priorités qui avaient alors été avancées.

En complément des éléments du Livre Bleu des outre-mer, les spécificités ultra-marines ont été prises en compte au sein du LBSI par l'association de la direction générale des outre-mer (DGOM) au comité de pilotage, à l'équipe projet, et aux différents groupes de travail.

Les assises territoriales de la sécurité intérieure, organisées fin 2019 / début 2020, ont également permis aux préfets et hauts-commissaires de consulter les élus, la population, les acteurs socio-économiques, et les forces de sécurité intérieures. Les comptes-rendus de ces échanges ont permis d'enrichir le LBSI de propositions concrètes issues des territoires.

* En fonction des circonstances spécifiques apparues au moment de l'organisation de ces échanges (mouvements sociaux), la liste peut faire apparaître une composition incomplète et certains représentants des forces ont pu être appelés à participer aux réunions au dernier moment.

Enfin, pour compléter ce dispositif de concertation, la journée 27 janvier 2020 été organisée pour consulter la représentation nationale ultra-marine et les élus locaux sur les questions d'organisation, de partenariat et de continuum de sécurité, de RH et de moyens, et enfin de technologies nouvelles. Les quarante-huit parlementaires et tous les présidents d'associations des maires ultra-marins ont ainsi été invités à participer à ce temps privilégié d'échange afin de faire valoir leurs propositions.

II. Organisation de la journée

8h30 : Ouverture de la conférence par Mme Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer

8h50 : Présentation du Livre blanc de la sécurité intérieure par Mme Isabelle EPAILLARD, directrice de projet

9h10 – 11 h : Travail en ateliers

11h10-11h45 : Temps de restitution

11h45 : Clôture de la conférence par M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur

III. Compte-rendu des échanges

a. GT-1 Organisation

De nombreuses interrogations ou points de vue furent échangés au cours des ateliers, notamment celui relatif à l'organisation.

- Évolution des zones d'appels d'urgence

En Nouvelle-Calédonie, les répondants aux appels d'urgence sont généralement d'origine calédonienne, afin de faciliter les échanges et déterminer au plus vite les motifs de l'appel et le lieu de l'appel.

Il existe en effet des problèmes de géolocalisation de l'intéressé, notamment en zone rurale (brousse).

Il conviendrait de généraliser cette pratique pour améliorer l'efficacité des services de secours et de sécurité.

- Répartition territoriale ZGN / ZPN

Les élus s'interrogent sur le seuil de 20 000 habitants, déterminant la répartition ZPN et ZGN.

Il serait préférable, selon eux, d'étudier au cas par cas les situations notamment les plus complexes, et avoir une répartition par bassin de vie.

- Sécurité routière

En Nouvelle-Calédonie, la conduite des plus jeunes sous l'empire de stupéfiants est un véritable problème. Cette réalité est partagée dans de nombreux territoires ultra-marins. Il est donc primordial selon eux d'accentuer les contrôles en la matière (tests salivaires) ainsi que les actions de prévention.

- Formation des FSI

Les élus proposent qu'une formation d'acculturation aux OM soit créée pour les FSI puissent connaître les traditions, l'histoire, les langues et les coutumes des territoires de leur future affectation.

Cette formation leur permettrait d'appréhender les cultures locales spécifiques ultramarines, afin de faciliter les relations avec la population. Elle pourrait être complétée par une formation sur place, adaptée au poste occupé (PJ, SP etc).

Pour les missions de longue durée de la gendarmerie, le critère de la cellule familiale stable est retenu, ce qui est un facteur d'intégration à la population.

Pour les forces mobiles (séjour de courte durée), une instruction en liaison avec les unités de gendarmerie locales pourrait être effectuée.

Il est souligné que ces formations et instructions permettront de renforcer les liens avec entre les FSI et les autorités coutumières ou chefferies. Ce message a été porté au Sénat.

La question du renforcement des FSI par des originaires est également évoqué.

Pour Saint-Pierre et Miquelon, il est souligné la bonne intégration des FSI dans la population.

- Contrôle en matière de stupéfiants

Certains territoires sont fortement impactés par le trafic de stupéfiants. Les élus souhaitent que ces dispositifs soient renforcés, et que les moyens financiers, juridiques et matériels mis à disposition des FSI permettent d'augmenter les contrôles.

b. GT-2 Continuum de sécurité

Chaque préfet, ou son représentant, fait un compte rendu des rencontres territoriales :

- Guadeloupe

250 personnes ont participé aux rencontres territoriales.

La sécurité est de la responsabilité de chacun.

La circulation des armes a un impact fort sur l'augmentation et la structuration de la délinquance. L'opération « déposons les armes » a eu un retour positif de la part de la population.

La vidéo surveillance est un outil devenu indispensable, mais encore fragile (nombreuses défaillances, et dégradations).

Les violences faites aux femmes font partie des sujets à traiter de manière prioritaire.

- Saint-Pierre et Miquelon

Les relations avec le Canada sont déterminantes : pour pouvoir se rendre à Saint-Pierre et Miquelon, il est nécessaire de passer par le Canada. Il est ainsi indispensable de renforcer la coopération avec le Canada en matière de sécurité.

Le port est également un enjeu fort de sécurité : il n'est pas structuré actuellement pour pouvoir effectuer des contrôles complets des flux grandissants.

- La Réunion :

Plusieurs points ont été évoqués au cours de cette concertation. Deux d'entre eux furent particuliers : le renforcement des contrôles régaliens dans le secteur économique, et le fait d'avoir des polices municipales la nuit.

- Guyane :

Les problématiques en matière de sécurité, en plus de la délinquance « classique », sont nombreuses en Guyane : parentalité (lien à renforcer pour maintenir les enfants en milieu familial – monoparentalité), et violences intrafamiliales.

La sécurité privée est un secteur en devenir : il génère de nombreux emplois pour les jeunes guyanais.

Il est enfin souligné le problème de vide législatif en matière d'armes longues (permis de chasser notamment).

- Martinique :

Plus de 350 réponses ont été reçues en ligne.

Le droit au suivi a été évoqué : il a été proposé de mettre en place un référent qui suit la procédure jusqu'au bout (visibilité).

D'autres sujets furent également précisés :

- maintenance complexe et coûteuse des dispositifs de vidéosurveillance ;
- améliorer l'interopérabilité entre les acteurs de la sécurité ;
- rôle des maires : ils sont le pivot de la sécurité. Il conviendrait de généraliser la mise en place de conciliateurs au niveau communal afin de décharger les FSI ;
- le travail avec les sociétés de sécurité privée doit permettre une meilleure couverture du territoire en lien avec les FSI.

- Polynésie française :

La Polynésie française est un territoire immense (grand comme l'Europe), discontinu, qui doit faire face aux défis du continuum de sécurité

Les violences intrafamiliales sont très élevées : taux quatre fois plus élevé qu'au niveau national.

Les autres sujets prioritaires sont : le trafic d'ICE, les vols à main armée, l'insécurité routière.

c. GT-3 : ressources et RH

- Formation des FSI – violences faites aux femmes

Un point particulier fut traité : la formation des FSI en matière d'accueil et d'écoute des victimes des femmes victimes de violences.

Le Grenelle des violences faites aux femmes a permis de déployer des moyens nouveaux pour faciliter les dépôts de plainte.

Des campagnes d'information spécifiques aux territoires ultra-marins doivent être multipliées, basées sur des enquêtes spécifiques

L'IGPN et IGGN ont effectué des enquêtes en matière d'accueil : les retours furent positifs. Les audits se poursuivent en 2020.

Les formations initiales et continues doivent être complétées, car les agents OM ont un accès difficile aux formations dispensées.

Le haut-commissaire de Nouvelle-Calédonie présente enfin des éléments sur le rôle des intervenants sociaux, les modalités de financement de ces postes, le besoin de pérenniser ces postes et ces financements, et les retours très positifs de leurs actions.

C'est d'ailleurs un des axes d'actions retenus dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales.

Annexe 9 : Conférence des citoyens – relations entre la population et les forces de sécurité intérieure

Synthèse générale



Synthèse de la conférence de citoyens pour le Ministère de l'Intérieur sur les relations entre les citoyens et les forces de sécurité intérieure

Rappel méthodologique

Pour mener à bien la conférence de citoyens pour le Ministère de l'Intérieur, l'Ifop a réuni un panel de 108 citoyens représentant la diversité de la population française. Afin d'atteindre cet objectif de diversité, les citoyens ont été recrutés en fonction de plusieurs critères. Après la prise en compte du facteur géographique, il a fallu veiller à ce que le panel soit équilibré du point de vue socio-démographique, c'est à dire au niveau générationnel et socio-professionnel ainsi que de genre. Cette répartition a été établie à partir de la structure de population telle que définie par le recensement de l'INSEE.

Ces 108 citoyens, de tous les âges, venant de toutes les régions de France métropolitaine et d'Outre-mer ont été réunis au Ministère de l'Intérieur, place Beauvau, à deux reprises :

- Lors d'un premier week-end les 11 et 12 janvier,
- Une seconde fois, lors de la journée du 25 janvier.

La première journée de rencontre, le samedi 11 janvier, a été ponctuée de formations et d'interventions de différents représentants des forces de sécurité intérieure (FSI), de chercheurs et d'universitaires afin de présenter les métiers de la sécurité au ministère, les enjeux de sécurité aujourd'hui... Les 108 citoyens ont ensuite été répartis en 4 ateliers thématiques.

- **Atelier 1** : « Quelles sont les attentes des citoyens à l'égard des forces de sécurité, et comment mieux y répondre (par l'information, la formation...) ? »
- **Atelier 2** : « Quelle place pour le numérique dans la relation entre les citoyens et les forces de sécurité ? »
- **Atelier 3** : « Comment les citoyens et les forces de sécurité peuvent-ils lutter contre les incivilités ? »
- **Atelier 4** : « Comment les citoyens peuvent-ils avec les forces de sécurité devenir acteurs de leur sécurité ? »

Le dimanche 12 janvier, ces différents ateliers, animés par les consultants de l'Ifop⁽¹⁾, ont donné lieu à des temps d'échange sur la façon dont les citoyens, enrichis par les formations reçues la veille, envisageaient la thématique sur laquelle ils étaient amenés à travailler.

Une plateforme en ligne a également été ouverte par le centre des hautes études du ministère (CHEMI) durant toute cette séquence afin de permettre aux participants de trouver de la documentation et de poser des questions aux experts du ministère jusqu'à la seconde rencontre.

Deux semaines plus tard, le samedi 25 janvier, chaque atelier, sous la conduite des consultants de l'Ifop, a été amené à émettre des propositions dans la perspective du Livre blanc de la sécurité intérieure. Ces propositions ont ensuite fait l'objet d'une présentation devant le Ministre. Nous vous présentons ci-dessous une synthèse des principaux enseignements de ces 4 ateliers.

I- **Un constat consensuel de dégradation des relations FSI-citoyens**

Dans tous les groupes, c'est d'abord **le sentiment d'une « relation dégradée » avec les FSI⁽²⁾** qui domine. Les citoyens se réfèrent souvent à l'épisode des gilets jaunes pour illustrer leur ressenti, mais pour beaucoup cette détérioration des relations entre citoyens et FSI s'inscrit dans une tendance de long terme. Quoiqu'il en soit, elle suscite de vives inquiétudes. Parallèlement à ce constat, se dessine l'idée qu'il aurait existé un « âge d'or » des relations entre les FSI et les citoyens par le passé. Ce référentiel reconstruit, qui semble en partie imaginé⁽³⁾, contraste fortement avec la situation actuelle jugée très violente, avec de nombreux excès de la part des auteurs de troubles mais aussi du côté des FSI. Pour toutes ces raisons, ce sentiment d'un rapport compliqué entre les civils et les FSI s'est naturellement imposé comme une des problématiques centrales dans l'ensemble des groupes, indépendamment des différents sujets proposés aux citoyens.

« (...) comprendre la dégradation de la relation entre la police et les citoyens (...) l'enjeu majeur pour nous est de construire une confiance partagée. » Atelier 1

« Nous constatons une détérioration du lien de proximité avec les policiers et gendarmes, qui conduit à une relation distante. Nous avons d'ailleurs été surpris par le nombre de victimes qui n'osent pas déposer plainte dans les commissariats et gendarmeries. » Atelier 2

« S'agissant des relations entre les citoyens et les FSI, nous constatons qu'elles se dégradent au fil du temps, encore plus avec les événements récents. » Atelier 3

« Nous faisons le constat de relations entre les citoyens et les FSI sous tension, avec le sentiment d'un lien fragile. » Atelier 4

Les points de vue commencent à diverger dès lors qu'il est question de revenir aux sources de cette distance ou de cette perte de confiance constatée avec les forces de l'ordre.

- **Une frange relativement minoritaire des citoyens, plus jeune, dénonce prioritairement une responsabilité des représentants des forces de l'ordre, à qui l'on reproche des actes de violences qui semblent parfois injustifiés (« violences policières ») ainsi qu'un traitement différencié des civils selon des critères qui inquiètent (« délit de faciès ») : « des abus de pouvoir (...) Les effets de l'actualité récente depuis le tournant des Gilets Jaunes, qui fait ressortir les dérives de la violence policière à l'encontre des citoyens » Atelier 4**

1 Les représentants du Ministère de l'Intérieur, sans assister aux ateliers, restaient cependant disponibles comme ressource experte pour apporter des clarifications ou compléments d'informations aux questions des participants, relayées par l'Ifop.

2 Faisant toutefois apparaître des nuances, voire des contrastes entre la perception des forces de l'ordre (police, gendarmerie) et la sécurité civile. Un décalage qui s'explique très logiquement, comme l'observent les citoyens, par la nature de leur rôle.

3 Pour beaucoup, cette période semble faire référence à une France « des villages », dans laquelle les relations avec les FSI sont pacifiées et leurs représentants, connus de tous, parfaitement intégrés à la vie locale.

- Pour les autres, ce rapport dégradé avec les FSI trouve son origine dans le contexte social actuel, jugé plus violent et marqué par un délitement des valeurs communes. De ce point de vue, l'existence d'éventuelles « dérives » de la part des FSI n'est pas complètement ignorée mais ce phénomène se trouve en grande partie relativisé à l'aune d'un contexte pointant d'abord une responsabilité du côté des civils. Cette perception explique la proposition systématiquement suggérée visant à faire davantage intervenir les FSI en milieu scolaire ou à renforcer les cours d'éducation civique.

« Il y a de notre point de vue une perte des valeurs élémentaires de la vie sociale. Les notions de civisme et de respect sont trop peu présentes et valorisées dans notre société (...) Nous avons le sentiment général d'une progression du nombre d'incivilités en France, ce qui crée un sentiment d'insécurité et d'atteinte au vivre ensemble. Cette situation alimente aussi la perte de confiance à l'égard des institutions tout comme vis-à-vis de nos concitoyens » Atelier 3

« La montée de l'individualisme, des incivilités, de l'agressivité chez certains citoyens dans un climat global de perte de civisme » Atelier 4

- II- **Le thème de la « proximité »** : un axe d'amélioration central dans la perspective d'une amélioration des relations citoyens-FSI

Malgré la très forte polarité des opinions exprimées à propos des relations avec les FSI, et en particulier des forces de l'ordre, les attentes des citoyens convergent toutes vers un renforcement du lien de « proximité ». Il s'agit principalement pour les citoyens d'envisager des rapports plus « quotidiens » avec les FSI, échappant aux cadres habituels des interpellations ou d'une réponse à un besoin spécifique (plainte ou autre). On devine aussi qu'il est question de mieux connaître les représentants des FSI à l'échelle locale. Dans l'idéal, beaucoup souhaiteraient avoir la possibilité de les rencontrer personnellement et de pouvoir les identifier pour rompre avec une sensation d'anonymat qui ne favorise pas la confiance. Derrière cette notion de proximité, les citoyens pensent à différentes déclinaisons :

- Une proximité d'abord synonyme de « présence sur le terrain », avec des FSI bien identifiées par les populations locales. On note que les motivations sous-jacentes peuvent se révéler très différentes : pour les profils les plus inquiets quant à leur sécurité, cette présence sur le terrain est avant tout « rassurante ». Pour d'autres, c'est la recherche d'un contact prolongé qui est recherché, dans l'espoir que cela puisse apaiser les relations dans les territoires difficiles.

« La proximité, ce qui passe par être plus présent sur le terrain, favoriser les rencontres et l'écoute avec les citoyens, développer les partenariats (type GPO) et le faire savoir, démultiplier les actions locales avec les populations. » Atelier 1

« Nous ne dialoguons pas assez, nous avons du mal à nous comprendre et à nous faire confiance (...) la police de proximité est intégrée à la population comme les Pays-Bas, le Danemark ou la Suisse (...) Développer le dispositif des référents, c'est-à-dire des policiers et gendarmes en activité ou retraités qui travaillent en lien avec la mairie et la population, notamment dans les quartiers les plus sensibles » Atelier 3

- Une proximité associée à la présence des FSI « en-dehors des cadres habituels » : dans le même ordre d'idées, s'est beaucoup exprimée l'attente de voir les FSI intervenir dans les écoles ou à l'occasion de réunions publiques organisées par les mairies, par exemple. Ces propositions sont à mettre en lien avec la volonté de renouveler les expériences de contact avec les FSI dans des « tiers lieux », qui ne sont ni des commissariats, ni des théâtres d'opération. Les propositions formulées en ce sens indiquent des attentes envers de nouvelles possibilités de rencontres et d'échanges en-dehors des situations de crise, dans l'objectif de « normaliser » voire de « banaliser » les liens FSI-citoyens.

« Rétablir une police de proximité avec des agents qui connaissent les habitants afin de développer le dialogue et d'opérer une forme d'autorégulation (...) instaurer des patrouilles pédestres. » Atelier 1

« Une absence de rencontres et de liens humains, en dehors des cas de crise (...) Renforcer le rôle de prévention et de sensibilisation par les FSI dans les établissements scolaires en s'adaptant à l'âge du public rencontré » Atelier 4

- Une proximité « psychologique » / « émotionnelle » également, à travers l'empathie : les besoins exprimés en termes de proximité révèlent aussi des attentes de transformation de la nature du lien entre FSI et citoyens. Ces derniers regrettent en particulier la teneur des relations avec les FSI, jugée soit « administrative », soit « autoritaire ». Ils plaident ainsi en faveur d'un contact renouvelé dans sa forme⁽⁴⁾.

« Les rapports avec les agents nous semblent parfois plus 'administratifs' qu'humains » Atelier 2

« Une perte d'empathie de la part de la police et de la gendarmerie à l'égard des citoyens (...) Une posture d'autoritarisme trop sèche, qui donne un sentiment d'infantilisation et d'infériorité du citoyen » Atelier 4

« L'inscription dans la formation des policiers et des gendarmes d'une approche psychologique des citoyens, mais aussi de la communication non-violente et des ressorts du dialogue. » Atelier 4

III- Faire entrer les FSI dans une logique plus 'servicielle'

Bien que l'ensemble des citoyens se défendent d'associer les FSI au terme « service », dans la mesure où celui-ci comporte une dimension « marchande » jugée inappropriée, les diagnostics et les propositions convergent vers l'idée de voir les FSI adopter une logique plus 'servicielle', c'est-à-dire davantage orientée vers la notion de service rendu aux citoyens. Cet aspect s'inscrit dans une tendance plus générale de profonde transformation du rapport des Français à l'ensemble des missions de l'État⁽⁵⁾. Dans l'esprit des citoyens, la transformation attendue des FSI en termes de « services » recouvre plusieurs dimensions :

4 Cet aspect révèle toute la difficulté que pose la question du « statut » et de la « posture » des FSI pour le public : des FSI, que l'on aimerait voir « plus proches », tout en continuant d'incarner une forme d'autorité. Dans l'idéal, il s'agirait pour les citoyens de voir les FSI inspirer l'autorité sans que celle-ci ne suggère de lien « hiérarchique » avec les citoyens : « ce sont des citoyens comme les autres après tout ».

5 Nous observons dans nos études que les Français ont tendance à se montrer plus exigeants à l'égard des services de l'Etat, avec une forte demande d'efficacité et de simplicité. Dans certains domaines, comme le numérique par exemple, ces exigences revues à la hausse s'inspirent aussi des services privés qu'ils consomment par ailleurs, devenus des « standards » auxquels l'Etat doit, selon eux, être en mesure de s'aligner. Ce phénomène était particulièrement présent dans le groupe 2 qui devait justement s'intéresser aux enjeux numériques : « nous avons trop souvent le sentiment qu'il s'agit d'outils 'expérimentaux' dont l'appropriation par les citoyens est difficile » Atelier 2

- **Une simplification du fonctionnement** : le thème de la « simplification administrative » a constitué une pierre d'achoppement centrale dans les discussions⁶. Du point de vue du public, il s'agit avant tout d'aller vers :
 - **Une clarification voire une simplification du schéma organisationnel des FSI**, jugé complexe et opaque. Même après les formations, de nombreux questionnements persistent à l'égard de l'efficacité d'un organigramme qui surprend par sa complexité: « cela reste encore très flou pour nous. » Atelier 3
 - **Une clarification des rôles et du champ d'action de chaque corps**, notamment entre la police et la gendarmerie⁷, mais aussi entre la police municipale et la police nationale.
 - **Une harmonisation des pratiques entre les territoires** : les citoyens ont été surpris par l'hétérogénéité des modes de fonctionnement et par l'absence de généralisation d'initiatives efficaces.
 - **Une simplification des démarches pour que celles-ci soit plus faciles à mettre en œuvre, plus courtes, tout en permettant un meilleur suivi de la part des citoyens**, sur le modèle des pré-plaintes (un système plébiscité).
- **Une simplification des procédures, aussi bien du côté des agents que des citoyens**. Ces derniers plaident notamment en faveur d'un regroupement des « points d'entrée » pour accéder aux différents services des FSI (par l'intermédiaire d'un numéro unique ou d'une plateforme pouvant centraliser toutes les démarches).
- **Un accès facilité à une information précise et claire** pour répondre à un fort sentiment de sous-information: « un manque d'information sur nos droits, sur les recours possibles, les démarches à effectuer, le suivi des dossiers, etc. ». Sur ce point, trois problèmes retiennent particulièrement l'attention :
 - **Une information trop dispersée d'une part**, un phénomène directement mis en lien avec l'organisation jugée complexe des FSI : « cette information nous semble très éparpillée et redondante entre les différents services de l'État (préfectures, mairies, gendarmeries etc.). » Atelier 2
 - **Une information complexe d'autre part**, avec un langage et des codes propres aux FSI, jugés « techniques », « arides » et finalement trop proche de l'univers de l'administration, pouvant nuire à la lisibilité de ces informations par les citoyens : « nous observons que le terme de « forces de sécurité intérieure » ne fait pas partie de notre langage commun » Atelier 3
 - **Enfin, une information trop rarement « descendante »** : « Nous sommes en attente d'une information de la part des FSI avec une démarche 'Aller vers' le citoyen sur les dispositifs existants. » Atelier 4
- **Un engagement des FSI dans des processus d'évaluation** : nombreux sont les citoyens à formuler le souhait de voir les FSI s'inscrire dans une démarche d'amélioration de leurs services à travers des exercices d'évaluation, d'audit, ou de comparaisons internationales. Ce résultat dénote, selon nous, d'une envie plus générale de voir les FSI donner des signes de remise en question et d'évolution.

« (...) contrer les fake news et d'illustrer une institution qui se modernise (...) Réinterroger les modèles à la lumière des exemples d'autres pays (Royaume-Uni, Allemagne) afin d'améliorer les pratiques » Atelier 1

« Dans le but d'améliorer la qualité du service des forces de sécurité vis-à-vis des citoyens, nous proposons que l'expérience de chacun avec les FSI puisse régulièrement faire l'objet d'une évaluation en ligne (accueil, qualité d'écoute, etc.) » Atelier 2

« S'inspirer de modèles étrangers » Atelier 3

6 Il convient ici d'insister sur le fait que le bénéfice est double selon les citoyens rencontrés, il est autant question pour eux de permettre un accès simplifié aux FSI que de « libérer du temps » aux agents pour leur permettre une plus grande présence « sur le terrain » ou « au contact des populations ». En d'autres termes, la notion de simplification administrative est jugée d'autant plus essentielle qu'elle répond aux deux ordres d'attentes qui dominent dans les discours : la proximité et la simplicité.

7 La pertinence de la coexistence d'une gendarmerie et d'une police nationale est beaucoup questionnée par les citoyens dans la mesure où elle semble davantage justifiée par un héritage historique que par une réelle recherche d'efficacité

IV- Vers un fonctionnement plus « ouvert » des FSI ?

Parallèlement à ces attentes de proximité et d'amélioration des services, les citoyens ont aussi mis en évidence leur intérêt de voir le fonctionnement des FSI davantage s'ouvrir sur l'extérieur à l'avenir.

- **Des FSI mieux intégrées dans les « écosystèmes locaux »** : il s'agit d'une tendance forte au sein des différents groupes, consistant à imaginer les FSI devenir de véritables parties prenantes dans la vie locale, à travers des relations plus formalisées avec les mairies, les associations, les bailleurs, etc. Cette idée, relativement transversale selon les groupes, a été soumise au ministère dans le but de favoriser une approche de la sécurité plus en lien avec les problématiques locales, de permettre à l'ensemble des acteurs de définir des objectifs communs et de coordonner leurs actions pour plus d'efficacité.

« Faire travailler les FSI, les associations et les maires dans des groupes communaux. » Atelier 1

« Le développement des synergies entre les différents acteurs (citoyens, mairie, école, police municipale, FSI...) nous paraît également essentiel (...) Il est important de travailler sur des sujets de fond, concrets et de terrain à long terme, en associant les partenaires institutionnels (école, comités de quartier, clubs de sport, associations, etc.). (...) Amplifier, systématiser et mieux faire connaître les conseils locaux réunissant tous les acteurs (élus, bailleurs, école, associations, forces de sécurité intérieure et citoyens) » Atelier 3

« Les échanges entre les FSI et les citoyens par le biais d'associations agréées (...) Mettre en place un conseil mixte au niveau local (un cadre pour se réunir entre élus, gendarmes, policiers, citoyens) » Atelier 4

« (...) comités consultatifs avec les citoyens (...) exerçant un droit de regard sur l'action et les méthodes des forces de l'ordre. » Atelier 1

- **Encourager les efforts de transparence** : au-delà de la volonté de simplifier l'accès à l'information dans une perspective de facilitation du recours aux FSI, se dessine l'attente de voir les FSI communiquer plus ouvertement et sans opacité, aussi bien pour transmettre des informations dans les situations de crise que pour expliquer leur mode de fonctionnement, leurs projets d'amélioration de services etc.

« Nous exprimons l'attente d'une information transparente, sincère et immédiate (ne pas minimiser la gravité d'une situation, accepter de dire quand on ne sait pas). Il existe une relative méfiance vis-à-vis de l'information liée aux communications sur les événements de Tchernobyl, et plus récemment sur l'incendie de l'usine Lubrizol (...) Rendre le Ministère de l'Intérieur ouvert sur l'extérieur. » Atelier 1

Compte-rendu de l'atelier n° 1

Atelier 1 – Quelles sont les attentes des citoyens à l'égard des forces de sécurité, et comment mieux y répondre (par l'information, la formation...) ?

Notre groupe est composé de 28 citoyennes et citoyens. Nous venons de différentes régions de France, de communes de tailles différentes, en zone urbaine, périurbaine et rurale.

Nous avons été invités à participer à cette concertation citoyenne portant sur les relations entre les citoyens et les forces de sécurité intérieure, et plus précisément à nous prononcer sur la question suivante : « Quelles sont les attentes des citoyens à l'égard des forces de sécurité, et comment mieux y répondre par l'information, la formation ? »

Nous avons souhaité participer à cette conférence de citoyens pour différentes raisons :

- **Il s'agit d'une opportunité pour affirmer notre rôle de citoyen** : la démarche de la conférence citoyenne nous intéresse, c'est un moyen pour nous de donner notre avis, de partager avec d'autres citoyens, se former, apprendre et au final tenter de faire évoluer les choses,
- Parallèlement, **une partie d'entre nous souhaitait comprendre la dégradation de la relation entre la police et les citoyens**, échanger sur le comportement des forces de l'ordre, sur les évolutions depuis ces dernières années, particulièrement suite aux attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan,
- Et pour certains, cette participation était **en réaction à un vécu d'insécurité dans leurs lieux de vie et / ou de travail (hôpital, école) et dans l'espace public.**

Nous attendons de voir de quelle manière seront prises en compte nos propositions.

*

* *

Nous faisons le constat général de tensions entre les forces de sécurité et les citoyens avec des appréciations différentes :

- Nous sommes bien conscients que les missions des pompiers et des forces de l'ordre sont différentes : salutaires et protectrices pour les pompiers, préventives et répressives pour les forces de l'ordre.
- Nous apportons notre soutien aux forces de sécurité dans leurs missions de service public, notamment lorsqu'elles sont malmenées dans certaines circonstances (« *les pompiers, les policiers interdits d'aller dans certains endroits, dans les zones de non-droit ; les policiers injuriés, surchargés et pris à partie par les manifestants* »).
- Nous insistons sur le rôle majeur (efficacité et dévouement) de protection des populations, en particulier lors des crises (attentats, prises d'otage à l'image du geste d'Arnaud Beltrame, catastrophes naturelles, incendie de Notre-Dame, inondations dans le Var...), qui a engendré une image de cohésion entre les forces de sécurité intérieure (FSI) et la population.
- Malgré une image parfois faussée de certains médias et réseaux sociaux, notre esprit critique nous permet de faire la part des choses.

Nous déplorons, cependant, certaines attitudes des forces de l'ordre, autour de :

- La rupture d'égalité entre les citoyens lors de contrôles (avec récemment la mort d'un citoyen par plaquage ventral, le rapport différent aux femmes, aux jeunes, l'usage du tutoiement, etc.),
- Le manque de discernement, qui peut entraîner des réponses disproportionnées et des interrogations légitimes sur l'utilisation des méthodes d'intervention et des matériels utilisés,
- Les abus de pouvoir,

- L'absence de référentiel métier connu de tous, qui peut être à l'origine du manque de discernement,
- L'absence de suivi de l'information après les « bavures ».

Certains pointent également la responsabilité des gouvernements dans la gestion du maintien de l'ordre (instrumentalisation des forces de l'ordre par le politique).

Parallèlement, nous avons le sentiment d'un malaise au sein des FSI, qui renvoie :

- Au nombre de suicides croissant et au nombre de violences directes subies,
- Au manque de moyens humains et matériels,
- À l'épuisement des troupes et à la dangerosité du métier,
- À la perception d'un manque d'écoute et de reconnaissance par leur hiérarchie,
- Au déficit de formation initiale et continue,
- À la perception d'une mauvaise gestion des effectifs (jeunes recrues dans les zones sensibles, changements d'affectations qui ne permettent pas de créer un lien avec les habitants).

Néanmoins, nous faisons le constat d'évolutions positives, autour des éléments suivants :

- Une plus grande disponibilité (ex. les pompiers) et réciprocité (retour en cas d'appel),
- L'efficacité du 17 (en termes d'écoute et de réactivité),
- Le meilleur accueil dans les commissariats (avec plus d'écoute, une parole plus facile, une meilleure prise en compte des plaintes),
- Une plus grande présence et visibilité sur le terrain,
- Et, au final, **le constat d'une sécurité globalement assurée sur l'ensemble du territoire.**

Lors des formations que nous avons reçues les 11 et 12 janvier, **nous avons pris conscience de la diversité des FSI** (quand spontanément nous avons tendance à n'évoquer que la Police nationale) **et de leurs missions** (dont les métiers sociaux). **Nous nous interrogeons, cependant, quant à la complexité organisationnelle des FSI (notamment autour de la séparation entre Gendarmerie et Police nationale).**

Nous avons également pris connaissance **de l'évolution des outils de communication** (réseaux sociaux, spots vidéo...) et de la communication positive des FSI ; une démarche qui nous était totalement inconnue.

*

* *

Notre compréhension de la question qui nous est posée

Nous constatons une difficulté à définir des attentes pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu d'habitation. Par ailleurs, pour certains, les tensions actuelles trouvent leurs sources dans des problématiques plus globales et structurelles (sociales, sociétales, politiques).

« L'amélioration des conditions sociales peut permettre de résoudre les choses en amont. Il y a une responsabilité politique, dans une société qui met la consommation comme source de bonheur, forcément on a une population qui n'a plus rien à perdre et les choses se passent mal face aux forces de l'ordre »

L'enjeu majeur pour nous est de construire une confiance partagée, de retisser le lien entre les citoyens et les FSI. Plusieurs axes sont mis en avant :

- **La proximité**, ce qui passe par être plus présent sur le terrain, favoriser les rencontres et l'écoute avec les citoyens, développer les partenariats (type GPO) et le faire savoir, démultiplier les actions locales avec les populations.
- **Le développement de la communication, de l'information des FSI sur leurs missions et leur action** (jugées aujourd'hui défailtantes ou méconnues), **la pédagogie** sur les décisions (exemple de l'état d'urgence), ce qui peut passer par :
 - Une information plus concrète et diversifiée : « *Que Les FSI puissent donner leur avis car l'information est souvent biaisée. Plus on comprend, moins on va se méprendre. S'adresser directement aux citoyens avec un langage compréhensible pour tous* »,
 - Une plus grande visibilité de la diversité des actions et missions des FSI : « *Ne pas toujours voir les interventions dans les quartiers mais montrer la diversité des missions et des répressions* »,
 - La réaffirmation de la citoyenneté dans les relations avec les forces de sécurité,
 - Une plus grande sensibilisation en direction des habitants, à travers des journées portes ouvertes, mais aussi par l'information dans les écoles, avec des temps forts de sensibilisation.
- **L'engagement citoyen.**
- **La professionnalisation des FSI et la simplification des procédures :**
 - **Renforcer la formation des FSI sur les référentiels métiers** et sur des problématiques particulières comme les suicides, les agressions sexuelles et l'ensemble des discriminations.
 - **Réinterroger les modèles à la lumière des exemples d'autres pays (Royaume-Uni, Allemagne)** afin d'améliorer les pratiques,
 - **Développer les retours d'expérience,**
 - **Alléger les tâches procédurales des agents, raccourcir les délais d'intervention,**
 - **Renforcer la présence sur le terrain** (augmentation des effectifs, redéploiement des moyens matériels). Cette présence renforcée sur le terrain constitue pour nous un vecteur de confiance et d'efficacité (réactivité) dans la lutte contre l'insécurité.
- **Le développement d'outils de mesure et de suivi au-delà des seuls chiffres de la délinquance :** quantification des incivilités, de la satisfaction des habitants.

*
* *

Nos propositions pour répondre à la question qui nous a été posée

Suite à nos échanges sur les relations entre les citoyens et les FSI, sur le rôle de chacun dans des situations d'urgence climatique (dont nous sommes conscients qu'elles vont s'intensifier) ou industrielle, ou dans les situations d'incivilités, notre groupe suggère différentes propositions.

Rendre le citoyen acteur du service de sécurité intérieure, autour des pistes suivantes :

- **Favoriser le « pouvoir d'alerte des citoyens » :**
 - Alerter sur les situations de détresse sociale, de danger des populations, d'atteinte à l'environnement, aux libertés publiques, etc.
 - Alerter sur des situations à risque (« *signalement citoyen* », « *vigilance de proximité* ») dans une double perspective : déclarer un fait objectif (constat d'immeubles vétustes, de ponts en mauvais état, de situations d'insécurité...) et avertir les citoyens qui se mettent eux-mêmes ou les autres en danger, sous condition :

- D'une formation adaptée (« *apprendre la vigilance* », « *éduquer le regard* »), et d'un développement de l'information sur les dispositifs existants,
 - De ne pas signaler sur le seul principe de la délation, mais en privilégiant la prévention à la répression et en s'assurant du suivi,
 - De garanties en matière de sécurité pour le porteur d'alerte (discrétion sur l'origine de la source),
 - D'avoir un outil numérique (application, n° unique pour alerter).
- **Développer, localement, des groupes communaux de délégués citoyens sous l'égide du Maire, avec la participation des FSI et des associations.** Ces groupes de travail et de réflexion seraient aussi des groupes d'action, pour aider les citoyens à intervenir. Ils pourraient mener des actions collectives (nettoyage des plages, défrichages de zones incendies...). Tout cela, sous condition d'une qualification nécessaire et sans pouvoir de contrainte.
 - **Renouer avec les solidarités citoyennes en période de canicule, dans les zones inondables ou dans les situations d'isolement social,**
 - **Développer conjointement des actions de sensibilisation à la citoyenneté,** comme par exemple :
 - **Développer une journée nationale de la sécurité intérieure** (type Journée du patrimoine) en renforçant les Journées de la Sécurité Intérieure (JSI la première semaine d'octobre) avec une communication par les médias nationaux,
 - **Développer les journées de la citoyenneté.** Le service national universel représente également une opportunité avec une information sur les institutions et la sécurité intérieure, et des formations (comportements en cas d'accident, gestes de premiers secours...). Sur ce point, il pourrait être intéressant de s'inspirer des exemples étrangers.
 - **Être « sauveteur citoyen » (et/ou réserviste) :** être, par exemple, alerté avant l'arrivée des pompiers pour les premiers secours (en cas de malaise cardiaque, de chute de personnes âgées, etc.), ce qui implique une formation de base et des outils adaptés pour être alerté. Il serait souhaitable, par ailleurs, de développer une formation obligatoire aux premiers secours auprès de tous les citoyens.
 - **Donner les moyens pour développer la réserve civile de la Police,** à l'identique de celle de la Gendarmerie, afin de donner un sens à l'engagement citoyen dans un cadre spécifique.
 - **Développer les partenariats des FSI avec les acteurs de la société civile** (collectivités, associations et citoyens) **et les mettre en valeur.** C'est grâce à une action collective et solidaire, que l'on gagnera en efficacité et pérennité.

Sur ces différents dispositifs, une communication est nécessaire pour sensibiliser les citoyens (« *comprendre la façon dont les citoyens peuvent agir et s'intégrer dans la sécurité intérieure* »), de même qu'il pourrait être intéressant de **trouver les moyens de valoriser l'engagement citoyen** (par exemple, par le crédit d'impôt, le défraiement dans l'entreprise, etc.).

Renforcer l'information et la formation à l'école

Il s'agit pour nous d'un enjeu majeur, qui doit s'envisager sur le long terme car il implique une évolution des valeurs (civisme, valeurs républicaines, protection de la nature).

Nous faisons ici référence à **la sensibilisation aux risques de la vie quotidienne dans les petites classes** ; une action qui, de notre point de vue, influe également sur les comportements des adultes.

Nous souhaitons également **le renforcement de l'éducation civique par son évaluation au même titre que les matières fondamentales**, avec un programme progressif pendant toute la vie scolaire, autour de journées citoyennes.

En termes de méthodes, **la présence des FSI dans le dispositif de formation est souhaitée**, avec le recours à des méthodes ludiques de formation. Nous formulons aussi la proposition d'un concours pour la sécurité intérieure (référence au concours sur la résistance dans les lycées).

Crédibiliser la communication

En situation de crise, **nous exprimons l'attente d'une information transparente, sincère et immédiate** (ne pas minimiser la gravité d'une situation, accepter de dire quand on ne sait pas). Il existe une relative méfiance vis-à-vis de l'information liée aux communications sur les événements de Tchernobyl, et plus récemment sur l'incendie de l'usine Lubrizol.

En matière de prévention, si l'information sur les conduites à tenir apparaît effective dans les zones à risques, **nous attendons** :

- **Une information au niveau départemental voire national** (signalement des risques potentiels pour les touristes) avec des explications sur les différents signaux d'alerte, sur les conduites à suivre (confinement, par exemple).
- **Une information et une communication ciblées en direction des associations et des collectivités territoriales**, qui constituent des relais essentiels.

Plus globalement, la confiance se construit avant tout par une plus grande présence sur le terrain, permettant une connaissance réciproque entre citoyens et FSI. En termes de communication, il est important selon nous de :

- **Privilégier la communication par les professionnels de la sécurité intérieure** pour éviter le clivage politique,
- **Renforcer la communication dans les médias nationaux sur la diversité des missions des FSI pour protéger les citoyens** (reportages avec des acteurs de terrain),
- **Accentuer la présence des FSI sur les réseaux sociaux** (« l'idée de contrer les fake news et d'illustrer une institution qui se modernise »),
- **Mettre en place des comités consultatifs avec les citoyens** (au niveau communal, départemental, régional et national) qui participent aux orientations sur les enjeux de la sécurité intérieure, et exercent un droit de regard sur l'action et les méthodes des forces de l'ordre ; en écho avec la volonté d'une plus grande implication citoyenne et dans le souci de construire une plus grande relation de confiance. L'objectif est l'apport d'un regard extérieur et d'une plus grande transparence,
- **Mettre en place une application « infos citoyens » unique** à toutes les forces de sécurité intérieure pour signaler tous les risques, poser des questions, échanger avec les acteurs de la sécurité intérieure, recevoir des informations (hors des appels d'urgence),
- **Étudier l'efficacité et la faisabilité d'un numéro d'appel d'urgence unique.**

En conclusion, notre objectif est à la fois de :

- **Prendre conscience de notre responsabilité de citoyen,**
- **Rendre le Ministère de l'Intérieur ouvert sur l'extérieur.**

Compte-rendu de l'atelier n°2

Atelier 2 – Quelle place pour le numérique dans la relation entre les citoyens et les forces de sécurité ?

Nous sommes 28 citoyennes et citoyens, habitant différentes régions de France métropolitaine et des DOM-TOM, vivant dans des communes de tailles différentes, en zone urbaine, périurbaine et rurale.

Nous constituons un groupe à l'image de la diversité de la population française, que ce soit en termes d'âge, de sexe, de profession et de vécu. Chacun d'entre nous a une histoire et un rapport à la sécurité et aux forces de sécurité intérieure qui lui est propre.

Nous avons été invités à participer à cette concertation citoyenne portant sur les relations entre les citoyens et les forces de sécurité intérieure, et plus précisément à nous prononcer sur la question suivante : « **Quelle place pour le numérique dans la relation entre les citoyens et les forces de sécurité ?** »

Avant toute chose, nous tenons à souligner que nous apprécions le geste d'ouverture du Ministère de l'Intérieur à l'égard de la parole citoyenne, d'autant plus que la question soulevée nous paraît essentielle. Face aux enjeux qu'elle recouvre, nous nous sommes efforcés malgré nos différences d'apporter des éléments de réponse susceptibles de convenir à l'ensemble des citoyens français que nous représentons aujourd'hui.

*

* *

Nous constatons, de manière unanime, que **la relation entre les citoyens et les FSI – en particulier avec la Police nationale – est pleine d'ambivalences.**

Notre image des forces de sécurité civile (pompiers, sauveteurs en mer) **est très positive car nous y associons des fonctions telles que la protection, le secours et le soin.** Il nous semble que nos liens sont forts avec les pompiers, sans doute parce qu'ils ont une fonction d'assistance et non de répression.

À l'inverse, les relations entre citoyens et forces de sécurité (police et gendarmerie) nous paraissent plus compliquées.

Nous sommes évidemment conscients de l'engagement de ces femmes et hommes qui assurent notre protection. Nous savons aussi que leur travail est difficile et dangereux, sous tension et qu'ils manquent de moyens.

Nous constatons une détérioration du lien de proximité avec les policiers et gendarmes, qui conduit à une relation distante. Nous avons d'ailleurs été surpris par le nombre de victimes qui n'osent pas déposer plainte dans les commissariats et gendarmeries.

Certains d'entre nous expriment même des sentiments de défiance, voire d'hostilité. D'autres vont jusqu'à évoquer leur peur d'être confrontés aux forces de sécurité, notamment dans le cadre de contrôles pas toujours jugés légitimes (comme les contrôles au faciès). Même si notre groupe reste divisé sur la question des violences policières, y compris sur le terme de « violences policières », nous avons tous été frappés par les images qui nous sont parvenues ; celles-ci ne sont pas la hauteur de l'exemplarité que nous attendons des FSI.

*

* *

Notre compréhension de la question qui nous est posée

La question qui nous est posée aujourd'hui (« **quelle place pour le numérique dans la relation entre les citoyens et les forces de sécurité ?** ») nous frappe d'abord par son ambivalence. En effet, **comment créer du lien « humain » avec des outils, qui, justement, dématérialisent la relation voire se substituent à l'humain ?**

À nos yeux, le numérique représente un outil plein d'opportunités, susceptible de participer à l'amélioration des services des FSI, mais dont l'utilisation n'est pas sans risque.

La question du respect des libertés individuelles nous préoccupe en premier lieu. La gestion, le traitement, la protection et la transparence de l'usage qui en est fait représentent à nos yeux des enjeux fondamentaux.

L'autre risque majeur que nous voulons souligner ici, est celui du « tout numérique » qui aurait de nombreuses conséquences négatives : « déshumaniser » la relation entre citoyens et FSI, accentuer les inégalités territoriales, sociales et générationnelles, car tout le monde n'a pas le même accès aux outils numériques. Par ailleurs, nous redoutons que le développement des outils numériques puisse ouvrir la voie à une réduction des effectifs des FSI, ce à quoi nous nous opposons.

Au-delà des outils, **le numérique implique de repenser la formation et le niveau d'équipement des FSI.** Le numérique a en effet permis l'émergence d'un nouvel espace de criminalité, qui constitue un nouveau territoire d'intervention pour les FSI, dans lequel les cybercriminels ont souvent une longueur d'avance, en termes de moyens et de compétences.

*
* *

Nos constats sur le sujet

Le numérique nous semble porteur d'opportunités en termes de communication pour les FSI. Cette communication nous semble aujourd'hui parfois problématique. **Les contacts au quotidien ne sont pas toujours faciles.** Nous faisons ainsi les constats suivants :

- Dans certaines régions, **la distance géographique peut éloigner les citoyens des FSI.** Plus globalement, nous avons **le sentiment qu'il manque des agents présents sur le terrain**, sur l'ensemble du territoire.
- Les numéros d'urgence (17, 18, 112, etc.) ne sont pas toujours facilement accessibles, avec des temps d'attente plus ou moins longs selon les heures et les territoires.
- Au-delà des points de contacts, **nous sommes préoccupés par la question de la qualité d'écoute et de l'attention portée aux victimes dans les commissariats et gendarmeries.** Les rapports avec les agents nous semblent parfois plus « administratifs » qu'humains, notamment dans les cas de violences. Ce problème de qualité d'écoute nous paraît en partie relever d'un problème de moyens et de formations.
- **Nous relevons aussi un manque d'information sur nos droits, sur les recours possibles, les démarches à effectuer, le suivi des dossiers, etc.** Aussi, cette **information nous semble très éparpillée** et redondante entre les différents services de l'État (préfectures, mairies, gendarmeries etc.).
-

Mais, pour l'heure, selon nous, **les FSI ne sont pas encore au point sur le numérique :**

- Les comptes sur les réseaux sociaux constituent une opportunité intéressante, nous avons d'ailleurs été surpris lors des présentations du grand nombre de plateformes et d'outils numériques mis en place par les FSI, dont nous n'avions pas connaissance. Nous pensons que **ces outils sont trop nombreux et trop dispersés pour être accessibles et utilisables facilement.**
- Il nous semble que le fait que chaque service propose son propre outil **ne répond pas à notre besoin d'une entrée unique, simple d'utilisation et personnalisée.**
- **La présence des FSI sur les réseaux sociaux paraît inégale, éparpillée** (parce qu'il peut y avoir plusieurs comptes en fonction des territoires) **et inadaptée** (parce qu'elle répond à des objectifs différents tels que la communication, le recrutement, les informations officielles,

etc.). Le chiffre de seulement 83 000 *followers* sur le compte *Instagram* de la police nationale nous semble d'ailleurs illustrer le retard pris sur cette question.

- En outre, **certains de ces outils numériques dysfonctionnent et n'ont pas prouvé leur efficacité** (ex. : l'application alerte attentat). Pour nous, la transition numérique des FSI doit passer par une offre fonctionnelle et qualitative. **Nous avons trop souvent le sentiment qu'il s'agit d'outils « expérimentaux » dont l'appropriation par les citoyens est difficile.**

L'utilisation des outils numériques à des fins d'enquête ou de surveillance fait l'objet de profondes divisions au sein de notre groupe.

- **Certains d'entre nous se prononcent en faveur d'une utilisation plus systématique des caméras de vidéo-surveillance** et autres outils de reconnaissance faciale pour suivre les éléments suspects et potentiellement dangereux. Nous avons toute confiance dans la capacité de l'État à agir dans le respect des libertés individuelles. Pour autant, nous rejetons toutes les formes de surveillance susceptibles de conduire à des discriminations, qu'elles soient volontaires ou liées aux limites technologiques de la reconnaissance faciale. De la même manière, nous nous opposons à toute forme de « catégorisation » des citoyens (à l'instar de l'exemple du *scoring* chinois).
- À l'inverse, **certains d'entre nous rejettent, par précaution et par principe, tout usage du numérique à des fins de surveillance** avec la crainte que ces usages conduisent à des dérives contraires au droit et aux libertés individuelles.

*

* *

Quelles sont nos grandes attentes sur le sujet ?

Avec l'aide du numérique, nous voudrions parvenir à :

- **Simplifier les procédures administratives,**
- **Faciliter la communication entre FSI et citoyens,** et ce, de façon réciproque,
- **Remettre l'humain au cœur de la relation et faire en sorte que les FSI redeviennent des référents positifs de notre quotidien,**
- **Rendre plus efficace le travail des FSI** pour mieux assurer notre sécurité,
- **Mieux communiquer sur l'action des FSI et leur travail** pour mieux nous informer, mieux nous expliquer leurs actions. Cela constitue pour nous un vecteur de rapprochement avec les citoyens,
- **Permettre aux citoyens d'être co-acteurs de leur propre sécurité** (par exemple via les dispositifs de signalement).

Il est important, cependant, de développer ces opportunités, avec **le souci constant de ne pas voir le numérique se substituer à l'humain :**

- **Le numérique doit selon-nous être utilisé dans une approche complémentaire.** Il ne doit en aucun cas se substituer aux rapports humains (surtout pour les victimes).
- Nous aimerions avoir des garanties concernant l'intervention d'êtres humains dans le cadre de processus automatisés.
- Nous avons aussi besoin d'être rassurés sur la préservation de l'emploi et de l'expertise humaine au sein des FSI.

Il est également important d'offrir le même niveau de service à tous, quels que soient l'âge, le sexe, le lieu d'habitation, et la connexion internet, etc. et d'agir dans le respect du droit et des libertés publiques (en référence à la protection des données, notamment...).

Nos propositions pour répondre à la question qui nous a été posée

Nos propositions se répartissent en plusieurs axes.

AXE 1 : FACILITER le contact et les échanges entre citoyens et FSI

Avec l'aide d'outils numériques, il nous semble important de permettre aux FSI de mieux communiquer en direction des citoyens pour :

- **Les alerter** (sur les risques climatiques, en cas d'attentats, etc.),
- **Les informer sur leurs droits et sur les outils mis à leur disposition,**
- **Mieux les guider dans leurs démarches,**
- **Faire de la prévention** (ex : former aux premiers gestes qui sauvent).

En parallèle, nous voudrions permettre aux citoyens de mieux communiquer avec les FSI pour appeler à l'aide, demander une intervention d'urgence, libérer la parole des victimes, réaliser des signalements (notamment de sites frauduleux), sans toutefois tomber dans la délation.

Nous avons par exemple pensé à **développer une plateforme unique, déclinée sous forme de site Internet et d'application mobile**. L'application mobile nous paraît particulièrement adaptée pour répondre à nos usages actuels ainsi qu'à nos besoins de personnalisation. Cette dernière, accessible à tous et notamment aux enfants, devrait nous permettre :

- **De s'informer plus facilement** (avec du contenu mis à jour, un système de notification, d'alertes, etc.),
- **De contacter en urgence les FSI** (pour signaler un besoin d'assistance ou une situation de danger, avec la possibilité d'activer la géolocalisation pour être plus rapidement secouru - le choix d'activer la géolocalisation devant rester à la discrétion de l'utilisateur),
- **De réaliser des signalements.**

Enfin, pour conclure sur cet axe « communication », nous pensons que les outils numériques – comme les réseaux sociaux – pourraient également permettre aux FSI de mieux communiquer et ainsi se rapprocher des citoyens. Il serait nécessaire de notre point de vue que les FSI soient plus présentes sur les réseaux sociaux, plus suivies et délivrent des messages plus pertinents et plus ciblés.

AXE 2 : Simplifier les procédures administratives

Nous proposons d'alléger le travail administratif des agents afin qu'ils redeviennent des acteurs de terrain. Le numérique peut permettre la dématérialisation des démarches purement administratives (prise de rendez-vous en ligne, déclaration de perte de papiers d'identité, procuration, etc.). A ce titre, nous pensons que **la généralisation du système des pré-plaintes constitue une idée intéressante**, à condition que cela ne se substitue pas à la possibilité de déposer plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

AXE 3 : Utiliser le numérique pour réduire les distances, en particulier dans les « zones blanches »

Le numérique nous paraît être un outil intéressant pour réduire les distances et faciliter l'accès des citoyens aux FSI :

- *A minima*, nous avons pensé à la possibilité **d'entrer en contact avec les FSI via des appels vidéo.**

- Nous proposons également de **développer les démarches à domicile avec des agents mobiles équipés de tablettes embarquées** (*inspiré de Neo/Neogend*) pour que tous les citoyens, notamment les plus isolés, puissent plus facilement être en contact avec les FSI.

AXE 4 : Utiliser les outils numériques pour évaluer l'action des forces de sécurité

Dans le but d'améliorer la qualité du service des forces de sécurité vis-à-vis des citoyens, nous proposons que **l'expérience de chacun avec les FSI puisse régulièrement faire l'objet d'une évaluation en ligne (accueil, qualité d'écoute, etc.)**. Il ne s'agit pas pour nous d'évaluer un « service » comme s'il était question de grande consommation mais plutôt de **pouvoir signaler des abus**.

De la même manière, nous voudrions que soit régulièrement évalué via des questionnaires en ligne le « sentiment d'insécurité » sur les territoires, afin de mieux orienter le travail des FSI.

AXE 5 : AVOIR RECOURS AUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU TRAVAIL DES FSI

A n'en pas douter, les outils numériques peuvent être utilement exploités pour **améliorer le travail des FSI**, notamment pour :

- **Faciliter le partage d'informations** et la communication entre les différents services,
- **Lutter plus efficacement contre les nouvelles formes de cybercriminalité** (fraudes, recel, *hacking*).

À ce jour, **compte-tenu de nos connaissances sur les outils numériques tels que la reconnaissance faciale, l'intelligence artificielle, etc., nous ne nous sentons pas en mesure de faire des recommandations sur les usages pouvant en être faits**. Nous avons besoin à la fois de connaître les potentialités de l'usage du numérique dans ce cadre mais aussi d'être rassurés quant aux risques que nous identifions en ce qui concerne le respect des libertés individuelles.

Compte-rendu de l'atelier n°3

Atelier 3 – Comment les citoyens et les forces de sécurité peuvent-ils lutter contre les incivilités ?

Notre groupe est composé de 25 citoyens, habitants différentes régions de France, y compris en Outre-Mer, vivant dans des communes de tailles différentes, en zone urbaine, périurbaine et rurale.

Notre groupe est à l'image de la diversité de la population française, que ce soit en termes d'âge, de sexe, de profession, etc. Chacun d'entre nous a une histoire, un rapport à la sécurité et aux forces de sécurité intérieure qui lui est propre.

Nous avons été invités à participer à cette concertation citoyenne portant sur les relations entre les citoyens et les forces de sécurité intérieure, et plus précisément à nous prononcer sur la question suivante : « Comment les citoyens et les forces de sécurité intérieures (FSI) peuvent-ils lutter ensemble contre les incivilités ? »

Nous sommes honorés de faire notre devoir de citoyen en participant à cette concertation. **Nous avons conscience que la question des relations entre les citoyens et les forces de sécurité intérieure est plus que jamais d'actualité.** Nous avons eu à cœur d'avoir une démarche constructive tout en ayant conscience des réalités du terrain. Nous espérons que nos contributions seront entendues.

*
* *
* *

En préambule, **nous observons que le terme de « forces de sécurité intérieure » ne fait pas partie de notre langage commun.** Au quotidien, nous avons plutôt tendance à parler des « forces de l'ordre ». Pour certains, ce terme peut avoir une connotation négative parce qu'il évoque la répression. Pour d'autres, en revanche, il évoque la sécurité et l'ordre.

Nous avons le réflexe de mettre la sécurité civile et les pompiers à part et à leur attribuer une mission de secours et d'assistance. Nous sommes conscients que ces différents corps sont complémentaires, qu'ils travaillent ensemble au quotidien. Nous constatons cependant un fort déficit d'information sur le sujet. C'est un point que nous avons à cœur de combler dans nos propositions.

S'agissant des relations entre les citoyens et les FSI, nous constatons qu'elles se dégradent au fil du temps, encore plus avec les événements récents.

Plusieurs éléments expliquent selon nous cette situation :

- **Nous ressentons une perte de proximité entre les citoyens et les FSI.** Nous ne dialoguons pas assez, nous avons du mal à nous comprendre et à nous faire confiance.
- **Nous constatons aussi notre méconnaissance des FSI et de leur rôle au quotidien.** Nous les connaissons mal et avons tendance à ne retenir que les aspects négatifs, qui nous sont relatés à travers les médias et les réseaux sociaux.
- **La gestion des ressources humaines dans les FSI complique également selon nous la construction d'une relation de confiance avec les citoyens** (nous faisons ici référence par exemple au fort turn-over des agents, au manque de formation continue, au fait que les agents les moins expérimentés sont souvent placés dans les quartiers les plus difficiles, etc.).
- Plus globalement, **il y a de notre point de vue une perte des valeurs élémentaires de la vie sociale. Les notions de civisme et de respect sont trop peu présentes et valorisées dans notre société,** ce qui participe aussi de la dégradation des relations des citoyens avec les FSI. Au-delà, nous constatons les dérives de certains, que ce soit du côté des citoyens comme des FSI.
- Enfin, **le système judiciaire nous paraît complexe, parfois défaillant, ce qui n'est pas sans impact sur les relations entre les citoyens et les FSI.** On ne va pas toujours porter plainte et les sanctions ne sont pas toujours appliquées, ce qui peut alimenter un sentiment d'impunité chez certains citoyens.

Les formations que nous avons reçues les 11 et 12 janvier nous ont permis de voir **qu'il y a une volonté affichée des FSI de travailler ensemble. Pour autant, leur organisation nous paraît complexe.** La distinction entre Police Nationale et Gendarmerie nous questionne sur le champ d'action de chaque corps. Cela reste encore très flou pour nous. Nous constatons aussi que la Police municipale n'a pas le même fonctionnement selon les villes, ce qui nous semble manquer d'uniformisation et de logique.

Nous avons également retenu des formations **le nombre peu élevé de dépôts de plaintes. Cela témoigne aux yeux de certains d'entre nous d'une dégradation de la relation avec les FSI.** Différentes raisons peuvent selon nous expliquer ce faible nombre de dépôts de plaintes : la honte ou la peur de la victime, la méconnaissance des procédures à suivre mais aussi des mécanismes numériques existants, alors qu'ils peuvent être une réponse, notamment quand il y a des freins psychologiques ou culturels. Nous avons également parfois le sentiment d'un manque d'empathie de la part des FSI, ce qui ne facilite pas le dépôt de plainte. Nous avons toutefois conscience que des efforts sont entrepris sur le sujet par les FSI, notamment en terme de formation.

Nous avons enfin découvert que les FSI travaillent de plus en plus pour développer des nouvelles approches vers plus de prévention pour recréer du lien avec la population. Ces initiatives restent cependant trop peu connues des citoyens et semblent très différentes d'un territoire à l'autre.

*

* *

Notre compréhension de la question qui nous est posée

Le thème de la lutte contre les incivilités nous semble aussi intéressant que difficile.

- **Il est intéressant parce qu'il touche au quotidien.** Nous avons le sentiment général d'une progression du nombre d'incivilités en France, ce qui crée un sentiment d'insécurité et d'atteinte au vivre ensemble. Cette situation alimente aussi la perte de confiance à l'égard des institutions tout comme vis-à-vis de nos concitoyens. **La lutte contre les incivilités est aussi un sujet primordial, parce que nous avons conscience que les incivilités sont une clé d'entrée vers la délinquance.**
- **Mais cette question est aussi très difficile parce que la définition de ce qui constitue une incivilité s'avère vaste et complexe.** Il existe beaucoup de catégories d'incivilités différentes (comme la pollution sauvage, la pollution sonore, la dégradation de biens privés ou publics, les incivilités sur la route...). Nous nous sommes posé beaucoup de questions : l'impolitesse fait-elle partie des incivilités ? Parle-t-on des incivilités au regard du bon sens ou du respect de la loi ? Parle-t-on uniquement de ce qui est verbalisable ? Comment tenir compte de la part subjective et culturelle dans ce qui relève de l'incivilité ? Parle-t-on uniquement de la sphère publique ou aussi de la sphère privée ? Quelle est la frontière entre incivilité et délinquance ?

À la suite du premier week-end de formation, **nous avons cherché une définition officielle de l'incivilité et avons constaté qu'il n'y en avait pas.** Le fait de rattacher les incivilités à l'infra pénal ne permet pas vraiment de clarifier les choses, puisque l'infra pénal recouvre également des réalités complexes.

Les échanges avec certains experts nous ont cependant permis de poser quelques bases et notamment **d'acter que les règles de politesse et de vivre ensemble font bien partie de la définition des incivilités. La classification est loin d'être exhaustive mais nous définissons trois degrés d'incivilité :**

- Les incivilités qui relèvent du respect, du savoir-vivre et de la politesse,
- Les incivilités qui portent atteinte à la vie en collectivité,
- Les incivilités génératrices de délinquance.

Il nous semble important d'envisager la lutte contre les incivilités dans leur ensemble, quel que soit leur degré. Nous faisons en effet le constat que les incivilités, même a priori mineures, ont un impact sur la qualité de vie, sur le sentiment de sécurité global, sur la confiance que les citoyens ont entre eux et avec leurs institutions. Quand elles sont répétées, ou parfois faites en groupe, les incivilités peuvent rapidement conduire à la délinquance.

*

* *

Nos constats sur le sujet

Nous dressons plusieurs constats sur les incivilités.

- **Le premier est que nous en avons tous commis, consciemment ou non.**
- Nous avons par ailleurs l'impression que le fait que les incivilités soient peu ou pas sanctionnées renforce le sentiment d'impunité. Pour autant, **sanctionner la moindre incivilité n'apparaît pas comme une solution adaptée.** Pour donner un exemple, doit-on verbaliser une personne traversant hors des clous ? Nous avons également conscience que dans notre pays le rapport à l'autorité n'est pas le même que dans les pays anglo-saxons, ce qui complique la tâche.
- **Nous avons pris conscience que sur le sujet le rôle des FSI est complexe, notamment parce qu'il y a pour les incivilités une zone blanche avec la politesse, une zone noire avec les infractions et une zone grise sur des choses nouvelles comme par exemple les tags** (doit-on sanctionner un tag ?). Par ailleurs, nous constatons que plus on est sur le terrain des incivilités « mineures », moins les FSI ont le sentiment d'être efficaces et légitimes aux yeux des citoyens. Or, le manque de réaction des FSI peut entraîner une perte de confiance.
- **Nous sommes conscients que le citoyen doit être acteur dans la lutte contre les incivilités. Il peut le faire en donnant l'exemple, mais aussi en contribuant au signalement des infractions.**

Or, sur cette idée de signalement, nous repérons plusieurs difficultés :

- En France, **le signalement peut avoir une connotation négative, parce qu'il a tendance à être assimilé à de la délation, là où dans d'autres pays on parle plus facilement de coopération, par exemple en Grande Bretagne, en Suisse ou en Allemagne,**
- Se pose également la question du « comment faire » : quand, où et comment signaler une incivilité ? Quel est notre champ d'action ? Sommes-nous légitimes pour agir ? Jusqu'où peut-on aller ?

*

* *

Quelles sont les grands enjeux que nous identifions ?

Au regard de ces constats, **notre groupe identifie les enjeux suivants :**

- La réduction des incivilités doit permettre d'améliorer le vivre-ensemble,
- **Il est important selon nous de définir un socle de valeurs communes partagées par les citoyens**

et de faire évoluer les mentalités sur le sujet, pour que la lutte contre les incivilités devienne l'affaire de tous,

- Il faut trouver les moyens d'impliquer et de responsabiliser les citoyens dans la lutte contre les incivilités,
- **Le développement des synergies entre les différents acteurs** (citoyens, mairie, école, police municipale, FSI...) **nous paraît également essentiel**, pour permettre d'échanger les points de vue et les retours d'expérience, mais aussi pour gagner en réactivité et en résolution de problèmes. Il est important de travailler sur des sujets de fond, concrets et de terrain à long terme, en associant les partenaires institutionnels (école, comités de quartier, clubs de sport, associations, etc.).
- Enfin, **il nous paraît indispensable d'harmoniser les pratiques entre les territoires et entre les acteurs institutionnels.**

*

* *

Nos propositions pour répondre à la question qui nous a été posée

Dans ce contexte, nous proposons les actions, mesures ou incitations suivantes s'agissant de la lutte contre les incivilités.

Pour faire évoluer les mentalités sur le sujet des incivilités :

Il nous semble important de faire de la lutte contre les incivilités une « cause nationale » :

- En développant **des campagnes de communication dédiées** avec pour message : « la lutte contre les incivilités est l'affaire de tous », « elle améliore le vivre ensemble »,
- En développant **une charte citoyenne** sur les règles de vie en société et **en incitant le système éducatif, les entreprises, l'administration et l'ensemble des acteurs sociaux à s'en faire le relais.**

L'éducation et la formation au civisme dès le plus jeune âge par des actions dédiées dans les écoles nous paraît indispensable, parce que nous pensons que les enfants peuvent apprendre et faire passer des messages à leurs parents, comme ils le font désormais sur les sujets d'écologie. Nous proposons pour cela :

- **Des cours d'éducation civique**, mais aussi **des ateliers de sensibilisation aux gestes citoyens** (par exemple, le ramassage des déchets sur la voie publique, des jeux de rôles sur les incivilités, etc.),
- **Systématiser la formation aux gestes de premiers secours par la sécurité civile et les pompiers**, pour modifier le rapport à l'autre et sensibiliser sur la possibilité de s'engager,
- **Faire de la pédagogie sur le rôle et le quotidien des FSI.** Comme nous avons conscience du manque d'effectifs des FSI pour réaliser ces interventions, **nous proposons de créer des mallettes et outils pédagogiques qui pourront être utilisés par les enseignants ou des intervenants bénévoles.**

Pour réduire le sentiment d'impunité en matière de lutte contre les incivilités :

Nous nous interrogeons sur **la possibilité de mieux prendre en compte les comportements**

de récidive dans l'échelle des sanctions et, dans la mesure du possible, intégrer d'autres types de pénalités tels que des travaux d'intérêt général.

Nous nous interrogeons aussi sur l'opportunité de mettre en place un « compte civisme » à points (sur le modèle du permis de conduire) permettant de graduer les sanctions du simple avertissement, à l'amende, puis aux travaux d'intérêt général en cas de récidive. **Toutefois, cette proposition ne fait pas consensus dans notre groupe. Certains d'entre nous craignent que cette mesure puisse porter atteinte aux libertés individuelles.**

Pour faciliter l'implication de tous les acteurs dans la lutte contre les incivilités :

Nous explorons plusieurs pistes et proposons de :

- **Donner la possibilité aux citoyens de signaler et d'agir contre les incivilités par le développement d'outils numériques, avec :**
 - La mise en place d'une plateforme numérique identique sur tout le territoire, sur le modèle de l'application « Dans ma rue » qui existe à Paris et qui serait gérée par les mairies. Cette plateforme aurait une double fonction : à la fois signaler des incivilités mais aussi mettre en avant des dysfonctionnements dans la gestion de l'espace public (par exemple, un feu rouge défectueux),
 - Le développement d'outils de mise en relation et d'échange entre citoyens comme le réseau social « Next Door »,
 - La création d'une plateforme et d'une application de défis « #Jesuiscivique » incitant à avoir un comportement bienveillant (par exemple, aider les personnes mal voyantes à traverser, aider les personnes avec des poussettes à monter dans le bus, etc.).
- **Réfléchir à comment impliquer d'autres acteurs et méthodes qu'aujourd'hui :**
 - En donnant un rôle de signalement à certains agents municipaux par une assermentation « voie publique » (ex : ramassage d'ordures, entretien),
 - En réfléchissant à l'apport que pourrait avoir la sécurité privée (par exemple par la délégation de service public sur les contraventions liées au stationnement),
 - En réfléchissant au développement de la vidéo verbalisation.
- **Amplifier, systématiser et mieux faire connaître les conseils locaux réunissant tous les acteurs** (élus, bailleurs, école, associations, forces de sécurité intérieure et citoyens).
- **Rétablir une police de proximité avec des agents qui connaissent les habitants afin de développer le dialogue et d'opérer une forme d'autorégulation.** Selon nous, cela nécessiterait de :
 - Instaurer **des patrouilles pédestres** afin de renouer le contact avec la population,
 - **Créer des zones de contact mobiles, comme des bus** (sur le modèle de la collecte de sang), avec des équipes qui se déplacent dans des lieux fréquentés afin de faire connaître les FSI et de développer le dialogue, que ce soit en milieu urbain ou rural,
 - **Développer le dispositif des référents**, c'est-à-dire des policiers et gendarmes en activité ou retraités qui travaillent en lien avec la mairie et la population, **notamment dans les quartiers les plus sensibles** et dans lesquels les relations entre les FSI et les citoyens sont les plus complexes.
 - **S'inspirer de modèles étrangers dans lesquels la police de proximité est intégré à la population comme les Pays-Bas, le Danemark ou la Suisse.**
- **Décharger les agents de la Police et de la Gendarmerie Nationale en transférant certaines de leurs missions à la police municipale**, comme par exemple le pouvoir de contravention par application mobile.
- **Repenser la gestion des ressources humaines des FSI pour adapter les profils aux territoires les plus difficiles** et faciliter le dialogue au niveau local :

- Mieux détecter les profils en capacité et motivés à travailler dans les quartiers les plus sensibles,
 - Proposer des mesures plus incitatives, notamment en termes d'évolution de carrière pour aller travailler dans les quartiers les plus sensibles,
 - Renforcer les formations adaptées.
- **Pour aider à lutter contre les incivilités, simplifier et clarifier les pratiques et le langage institutionnel :**
 - En définissant **des pratiques communes aux polices municipales afin de gommer les différences territoriales**, en travaillant en partenariat avec les associations des Maires de France sur le sujet,
 - En uniformisant les noms des structures remplissant les mêmes missions en matière de lutte contre les incivilités pour que les citoyens s'y retrouvent.

Compte-rendu de l'atelier n°4

Atelier 4 – Comment les citoyens peuvent-ils avec les forces de sécurité devenir acteurs de leur sécurité ?

Notre groupe est composé de 27 citoyens de différentes régions de France, vivant dans des grandes villes, des communes rurales, des zones périurbaines et en outre-mer. Nous représentons la diversité de la population française, par nos âges, nos parcours, nos situations personnelles et professionnelles. Chacun d'entre nous a une histoire, un rapport à la sécurité et aux forces de sécurité intérieure qui lui est propre.

Nous avons été invités à participer à cette consultation citoyenne et à réfléchir sur les relations entre les citoyens et les forces de sécurité intérieure, et plus précisément à nous prononcer sur la question suivante : « **Comment les citoyens peuvent-ils avec les forces de sécurité intérieure devenir acteurs de leur sécurité ?** »

La Conférence de citoyens constitue pour nous tous une expérience enrichissante qui nous offre de nombreuses opportunités :

- Participer, donner notre avis et être inclus dans une action citoyenne,
- Rencontrer d'autres citoyens, échanger sur nos expériences personnelles et débattre dans une optique constructive,
- Nous emparer d'un sujet d'actualité, avec le sentiment d'être concerné, même si nous avons peu de connaissances à ce propos,
- Recueillir de l'information en particulier sur le fonctionnement des forces de sécurité intérieure,
- Découvrir les locaux du ministère et rencontrer le ministre de l'Intérieur.

L'attractivité du sujet s'appuie dans un premier temps sur les relations personnelles avec les FSI :

Nous exprimons à la fois un attachement aux FSI, la reconnaissance de leur utilité et de leur mission de protection, et un avis plus négatif qui se fonde sur une posture de verbalisation voire de confrontation ou de violences policières.

Notre vision est fluctuante en fonction des circonstances, des situations positives comme négatives, qui ne mènent pas à une opinion figée.

En préalable, notre groupe a bien intégré l'enjeu de sa mission : réfléchir dans l'intérêt général et non pas dans l'intérêt individuel.

*

* *

Nous faisons le constat de relations entre les citoyens et les FSI sous tension, avec le sentiment d'un lien fragile. **Quelle que soit l'image personnelle** (positive comme négative), **nous observons la dégradation des liens entre les FSI et les citoyens**, ce qui s'explique selon nous par :

- Une perte d'empathie de la part de la police et de la gendarmerie à l'égard des citoyens,
- Un effet Charlie Hebdo de rapprochement, de solidarité qui a disparu aujourd'hui pour laisser place à la défiance de la part de citoyens envers les FSI,
- Un rôle devenu prépondérant des médias et des réseaux sociaux pour relayer des faits de violences policières, comme des faits de violences de la part des citoyens - à cela s'ajoute un traitement par les médias de sujets se rapportant aux FSI, qui est le plus souvent péjoratif,

- La montée de l'individualisme, des incivilités, de l'agressivité chez certains citoyens dans un climat global de perte de civisme, ce qui conduit plus fréquemment à une contestation voire à de la violence à l'égard des représentants de l'autorité ou au non-respect des espaces publics.

Lors des formations des 11 et 12 janvier, nous avons appris que les FSI sont composées de 4 corps avec une perception différente de chacun :

- **Les pompiers et la Sécurité Civile ont une connotation très positive** liée à une certaine discrétion dans l'espace public et à des interventions placées uniquement sous le sceau de la bienveillance, sans sanction, avec l'image d'aide, de secours (« *ils sauvent des vies* »),
- **L'approche des policiers et des gendarmes est beaucoup plus contrastée :**

– **D'une part, nous avons une image très positive voire de l'admiration pour les FSI**, qui met en avant :

- L'utilité et la nécessité d'avoir la présence des forces de l'ordre et même une augmentation des effectifs sur certains territoires, notamment en outre-mer,
- Le regret du manque de reconnaissance à leur égard, alors que les incivilités et le sentiment d'insécurité augmentent,
- La difficulté de leur mission et la part d'humanité des FSI, souvent oubliées d'où un questionnement sur le suivi psychologique dont ils peuvent bénéficier quand ils font l'objet d'agressivité, d'insultes, de violences de la part des citoyens, notamment dans les zones de non-droit,
- Le désir à 18 ans de ne pas s'associer à un cliché d'opposition entre la jeunesse et les forces de l'ordre,
- Les défaillances de la Justice qui altèrent fortement l'efficacité des FSI.

– **D'autre part, nous identifions plusieurs raisons qui nous paraissent être à l'origine des tensions entre la police, la gendarmerie et les citoyens :**

- Une absence de rencontres et de liens humains, en dehors des cas de crise,
- Une posture d'autoritarisme trop sèche, qui donne un sentiment d'infantilisation et d'infériorité du citoyen, bloquant la communication et détériorant la symbolique de l'uniforme,
- Des abus de pouvoir de la part des policiers et gendarmes et un manque d'impartialité (en référence à des contrôles excessifs, au délit de faciès),
- Les effets de l'actualité récente depuis le tournant des Gilets Jaunes, qui fait ressortir les dérives de la violence policière à l'encontre des citoyens,
- Une police parfois absente lorsqu'il y en a besoin, notamment dans les zones de non-droit.

Un consensus s'observe cependant sur un certain nombre d'éléments positifs :

- L'implication des FSI dans la prévention en général, auprès des plus jeunes dans les écoles, comme auprès des personnes âgées dans les maisons de retraite,
- Une ouverture vers les citoyens et l'intention d'informer, notamment par les réseaux sociaux,
- La proximité avec les habitants dans certaines petites communes,
- La protection, par une présence rassurante des FSI dans des lieux à risque : gares, magasins, vigilance par rapport aux incendies, aux sorties de boîtes de nuit, présence de patrouilles dissuasives dans les rues, sur les plages, etc.,
- La disponibilité, l'écoute, notamment lorsqu'il s'agit de déposer plainte,
- Une absence de corruption de la police,
- La reconnaissance de métiers de vocation, qui peuvent mener au sacrifice de sa vie.

Notre compréhension de la question qui nous est posée

Pour nous « être acteur de la sécurité » signifie être citoyen, faire du lien social, être solidaire, être éduqué, être responsable et agir.

Dès lors, la question qui se pose à nous est de savoir comment motiver les citoyens à être acteurs de leur sécurité. **Nous avons découvert qu'il existait déjà des expériences et des dispositifs, comprenant une participation citoyenne.** Au sein de notre groupe, certains nous ont fait part de situations, qui ont été sources d'inspiration pour nous, à savoir :

- Les échanges entre les FSI et les citoyens par le biais d'associations agréées,
- La création spontanée d'une association de voisins afin de décourager la mise en place d'un trafic de stupéfiants dans un lotissement. Cette association est arrivée à ses fins sans l'aide directe des FSI, mais en leur faisant part de ses intentions et actions,
- La désignation par la municipalité, dans le cadre d'une submersion marine, des citoyens à même d'accueillir leurs voisins,
- En Outre-mer, à l'occasion de phénomènes cycloniques, la mise en place de protocoles par les préfetures et municipalités afin de donner des consignes, ce qui va de pair avec une solidarité des citoyens passant par l'assistance à ses voisins, à des personnes âgées ou isolées, par le biais de visites.

En balayant les différentes situations, une conclusion apparaît : pour agir, il faut être formé, informé et préparé.

Dans le cadre quotidien (incivilités, voisinage, infractions), il nous paraît envisageable de pouvoir être acteur. Cela passe notamment par les actions suivantes :

- Renseigner, informer, rapporter les incivilités, impliquer les bailleurs sociaux,
- Exercer sa vigilance, son sens de l'observation, être attentif à ce qui se passe autour de soi,
- Pouvoir contacter les FSI, donc connaître les moyens de contact.

Dans le cadre de catastrophes climatiques, en métropole comme en Outre-mer, il existe des protocoles plutôt bien rôdés mais il reste à assurer le lien social entre les citoyens.

En revanche, il existe des situations où les citoyens sont beaucoup plus démunis pour pouvoir intervenir. Il s'agit principalement :

- Des risques industriels,
- Des risques nucléaires (accidents ou attaques),
- Des attentats,
- Des cyber-crisis,
- Des épidémies.

Les grands enjeux que nous identifions

Pour nous, le fait d'être acteurs de la sécurité implique de :

- **Restaurer ou instaurer un lien entre les citoyens et les FSI**, afin d'améliorer l'image des FSI, de les rendre accessibles dans d'autres situations que les situations de contrôle, de verbalisation ou d'urgence (ex : dans le sport, dans des événements comme le bal des pompiers, etc.). Cela passe aussi par :

- Le développement de la communication : avec, par exemple, une campagne nationale pour inciter à être acteur de sa sécurité,
 - L’inscription dans la formation des policiers et des gendarmes d’une approche psychologique des citoyens, mais aussi de la communication non-violente et des ressorts du dialogue.
- **Nous informer** : nous sommes en attente d’une information de la part des FSI avec une démarche « Aller vers » le citoyen sur les dispositifs existants. A ce titre :
 - L’information sur la réserve dans les différents corps nous a fortement intéressés et a même déclenché des vocations,
 - Les applications et les réseaux sociaux (ex : staying alive pour les pompiers) ont également retenu notre attention.
- **Nous former** :
 - Apprendre à réagir dans certaines situations sans faire appel aux FSI, savoir inciter au dialogue entre les gens pour régler des problèmes mineurs,
 - Mettre en place des spots télé, des affichages sous forme de conseils pour « nous rendre citoyen-acteur » : comment agir dans certaines situations (quand on se retrouve face à des dealers, par exemple), comment être acteur ? Comment savoir vers qui et où aller (sites, numéros téléphone...) ?

À ce stade, il reste cependant toujours une question en suspens : **comment inciter tous les citoyens, en particulier ceux qui ne s’intéressent pas spontanément à ces questions, à devenir acteurs de leur sécurité ?**

*
* * *

Nos propositions pour répondre à la question qui nous a été posée

Nous avons formulé plusieurs propositions :

- **Établir une Journée citoyenne obligatoire**, à l’instar de ce qui se fait au Japon :
 - **Pour mieux connaître les FSI** (les métiers de la Police, la Gendarmerie, la Sécurité Civile, les Sapeurs-Pompiers), avec une information sur tout ce qui existe via les réseaux sociaux, sur les différentes plateformes mises en place,
 - **Pour découvrir, s’initier et se former sur la conduite à tenir dans différentes situations** (incendie, attentat, conflits entre voisins...), **pour avoir les bons gestes, les bons comportements, les bonnes réactions** : avec une double approche théorique (informations) et pratique (exercices) et a minima une formation basique aux gestes de premiers secours,
 - Suivre cette Journée citoyenne tous les 2 ans car cela nécessite des piqûres de rappel régulières.
- **Promouvoir et rendre gratuit le brevet de secourisme.**
- **Revoir le contenu du programme de la journée de la citoyenneté** (JDC) car il apparaît un manque d’efficacité dans la transmission.
- **Mettre en place un conseil mixte au niveau local** (un cadre pour se réunir entre élus, gendarmes, policiers, citoyens), avec une fréquence mensuelle dans le but de faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain et d’avoir une action commune entre citoyens et FSI. Le tout, en s’engageant à faire redescendre les informations vers les citoyens via les bulletins municipaux. Ce serait une manière d’intéresser tous les citoyens, de les solliciter y compris ceux qui n’ont pas une image favorable des FSI.

- **Renforcer le rôle de prévention et de sensibilisation par les FSI dans les établissements scolaires en s'adaptant à l'âge du public rencontré** (de la maternelle au lycée), avec des mises en situation ludiques, des jeux de rôles, le recours au théâtre, et, **en créant une journée parents / enfants / FSI / enseignants** dans le but d'instaurer un dialogue entre les FSI et les familles, dans un contexte neutre, non-conflictuel.
- Nous souhaitons également que l'implication des citoyens ne se limite pas uniquement à la remontée d'informations mais qu'il y ait un **retour de la part des FSI en termes de suivi et de résultats. Afin de pouvoir atteindre un maximum de citoyens, il nous semble opportun de diffuser l'information** par différents supports et moyens :
 - **Un point conseil et information les jours de marché,**
 - **La présence ponctuelle des FSI dans les entreprises en impliquant le CSE pour de la prévention et de la sensibilisation à différentes thématiques de sécurité** (sécurité routière, risque d'attentat, premiers secours, etc.),
 - **Un bulletin d'information dans les boîtes aux lettres** (pour, par exemple, faire connaître les dispositifs existants comme la brigade numérique, mais aussi les possibilités d'être réservistes, les possibilités de s'impliquer, et donner les coordonnées des différents corps des FSI et des associations agréées),
 - **Le recours à des influenceurs, des youtubeurs sur les réseaux sociaux,** pour avoir un traitement de l'information différent et donner une visibilité différente aux FSI,
 - **La création d'une chaîne et d'une radio nationales, toutes les deux animées par les différents corps des FSI avec des antennes locales/départementales pour entretenir le lien,** diffuser les bonnes pratiques, les alertes et les informations sur les différents événements, en veillant à ne pas en faire un média de propagande, ni un vecteur de délation mais plutôt un outil interactif : avec des échanges directs entre auditeurs / spectateurs et animateurs de la chaîne, l'invitation de différents intervenants sans se limiter forcément aux FSI (du type médecins, sociologues, météorologues, etc.).
- **S'inspirer d'une expérience existant dans un lycée agricole qui se nomme « Engagement citoyen », en option facultative au bac :**
 - Cette initiative reposerait sur un partenariat avec toutes les associations reconnues (croix rouge, restos du cœur, etc.) recouvrant aussi bien une valorisation du bénévolat, que la participation à des activités avec les FSI.
 - Elle pourrait également permettre de dispenser une éducation socioculturelle (à raison de 2 heures par semaine) se rapportant à la citoyenneté, avec l'idée d'inciter à s'engager et à devenir citoyen.
- **Évaluer les effets du SNU, afin d'en mesurer l'impact sur l'esprit de citoyenneté** et procéder à d'éventuels ajustements, en fonction des résultats obtenus.

Au-delà de nos suggestions, **il nous semble pertinent d'employer les termes adéquats pour parler de la relation entre les FSI et les citoyens « acteurs de leur sécurité » :**

- Compte tenu du poids de l'Histoire, le mot de « collaboration » ne nous semble pas approprié, ni fédérateur.
- De la même manière « partenariat » ne semble pas convenir : en effet, il renvoie à une notion commerciale, de sponsoring ou de lobbying.

En revanche, **nous sommes plus sensibles aux notions de « coopération », « coordination », « conciliation », « participation », « aide ».**

Annexe 10 : Auditions conduites dans le cadre de la concertation du Livre blanc de la sécurité intérieure

1. État

• Ministère de l'Intérieur

Ministre et cabinet

Christophe CASTANER - ministre de l'Intérieur

Laurent NUÑEZ - secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur

Stéphane BOUILLON - préfet, directeur du cabinet

Etienne STOSKOPF – préfet, directeur-adjoint du cabinet

Fabrice GARDON – commissaire divisionnaire, conseiller police

Jérôme GUERREAU – sous-préfet, conseiller sécurité civile

Frédéric JUNG – conseiller diplomatique

Philippe MIRABAUD – colonel, conseiller gendarmerie

Administration

Simon BABRE - directeur des ressources et des compétences de la police nationale

Emmanuel BARBE - préfet de police des Bouches-du-Rhône, ancien délégué interministériel à la Sécurité routière

Cécile BROSSET – inspectrice de l'administration

Patrick BUTOR – adjoint au secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, responsable ministériel aux normes

Michel CADOT - préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris

Thomas CAMPEAUX – conseiller d'État, directeur des libertés publiques et des affaires juridiques

David CLAVIERE – préfet, directeur de cabinet du préfet de police

Pierre-Édouard COLLIEX - commissaire divisionnaire, médiateur interne de la police nationale

Patrick DALLENNES - préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la Sarthe

Xavier DELARUE - coordonnateur pour la sécurité auprès des préfets de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et chargé de mission auprès du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud et du préfet de la Haute-Corse

Éric DELZANT – préfet, président du conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation

Luc DEREPA - secrétaire général à l'immigration et à l'intégration du Ministère de l'Intérieur

Valérie DEROUET-MAZOYER – présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)

François DESMADRYL – directeur des soutiens et des finances de la direction générale de la gendarmerie nationale

Emmanuelle DUBEE - préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

Alain ESPINASSE - préfet, chef de service, adjoint au directeur DMAT

Olivier FILATRIAU - chef du bureau de la méthodologie et des études statistiques du service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Renaud FOURNALES – inspecteur général de l'administration

Werner GAGNERON - inspecteur général de l'administration

Jean-Marie GONTIER - général, commandant de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Christine GONZALEZ-DEMICHÉL - inspectrice générale de l'INSEE, chef du service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Isabelle GUION de MERITENS – inspectrice générale de l'administration, présidente de l'association

des femmes de l'Intérieur

Jean-Martin JASPERS - directeur du centre des hautes études du Ministère de l'Intérieur

Yann JOUNOT – préfet, président de CIVIPOL

Brigitte JULLIEN – commissaire général, chef du service de l'inspection générale de la police nationale

Michèle KIRRY - préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine

Michel LABBE - chef de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale

Philippe LAMY – inspecteur général de l'administration

François LAFOND – directeur-adjoint de l'Agence nationale des titres sécurisés

Philippe LE MOING-SURZUR - chef du service de l'administration générale de la direction générale de la sécurité intérieure

Nicolas LERNER - directeur général de la sécurité intérieure

Pierre LIEUTAUD – préfet, coordonnateur nationale pour la sécurité des jeux (CNSJ)

Philippe LUTZ - inspecteur général, directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale

Valérie MALDONADO – directrice de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Olivier de MAZIERES – préfet, délégué aux coopérations de sécurité

Christophe MIRMAND – préfet, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur

Pierre-Antoine MOLINA – conseiller d'État, directeur général des étrangers en France

Charles MOREAU – préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police

Éric MORVAN – préfet, directeur général de la police nationale (jusqu'au 3 février 2020)

Pascal MAILHOS – préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône

Vincent PLOQUIN - chargé de mission pour la réforme de la préfecture de police

Christophe REYNAUD – directeur de projet « police de sécurité du quotidien »

Christian RODRIGUEZ - général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

Frédéric ROSE - préfet, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Michel ROUZEAU - chef de l'inspection générale de l'administration

Jean-Marie SALANOVA - commissaire général, directeur central de la sécurité publique

Alain THIRION - préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Hervé TOURMENTE - sous-directeur des cabinets

Frédéric VEAUX – préfet, directeur général de la police nationale

Organisations représentatives des forces de sécurité intérieure

Police nationale

SCPN

SICP

SCSI - CFDT

Synergie Officiers

Unité SGP FO

Alliance

UNSA FASMI

Alternative-CFDT

Alliance SNAPATSI

Gendarmerie nationale

CFMG

Sécurité civile

FASPP-PATS

CGT des SDIS

Avenir Secours (CFE-CGC)

Syndicat national des SPP-PATS

FO des SDIS

CFTC SPA SDIS

SUD SDIS

CFDT

UNSA

- **Ministère de la Justice**

Cabinet

Emmanuelle BOCHENEK-PUREN – conseillère chargée de la coordination des politiques de la justice
Jérôme SIMON – conseiller chargé de la politique pénale

Administration

Stéphane BREDIN – directeur des affaires pénitentiaires
Géraud DELORME – sous-directeur de l'expertise, direction des affaires pénitentiaires
Romain PERAY – sous-directeur, direction des affaires pénitentiaires
Catherine PIGNON – directrice des affaires criminelles et des grâces
Christian de ROCQUIGNY – sous-directeur des affaires criminelles et des grâces

- **Ministère des Armées**

Patrick AUGIER - contre-amiral, commandant du Bataillon de marins-pompiers de Marseille, commandant de l'école des marins-pompiers et commandant de la marine à Marseille
Florian EL-AHDAB - capitaine de frégate, chargé de mission à la direction des ressources humaines du ministère des armées
Pierre-Yves MESPLEDE - lieutenant-colonel, chargé de mission à la direction des ressources humaines du ministère des armées
Frank FUCHS – délégué scientifique et technique, de la direction générale de l'armement
Élisabeth LEBLANC – chargée des relations institutionnelles et partenariales en Défense et Sécurité, de la direction générale de l'armement

- **Ministère des Outre-mer**

Cabinet

Afif LAZRAK – conseiller en charge des affaires régaliennes, de l'action publique au cabinet de la ministre des Outre-mer

Administration

Laurent LENOBLE – directeur de cabinet du directeur général des outre-mer

- **Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**

Stanislas BOURRON – directeur général des collectivités locales

- **Ministère de la Transition écologique**

Frédéric MORTIER - délégué interministériel aux risques majeurs Outre-mer

- **Services du Premier ministre**

Cyrille BAUMGARTNER - secrétaire général adjoint du secrétariat général aux affaires européennes
Xavier BRUNETIERE – conseiller outre-mer, adjoint au chef du pôle Affaires intérieures
Jean CASTEX - délégué interministériel aux jeux olympiques et paralympiques Paris 2024
Éric JALON – préfet, conseiller Affaires intérieures, chef du pôle Affaire intérieures
Denis ROBIN – préfet, secrétaire général de la mer

- **Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme**

Pierre de BOUSQUET de FLORIAN - coordonnateur national

- **Autres**

Marc LOUTREL, programme interministériel Identité Numérique
Guillaume NEAU, programme interministériel Identité Numérique
Sébastien KUNZ-JACQUES, Division scientifique et technique, Agence Nationale de la Sécurité des

Systemes d'Information (ANSSI)

Benjamin DOBERSET, chargé de développement, Etalab

Mathilde BRAS, directrice de programme, Etalab

2. Élus et collectivités territoriales

• Assemblée nationale

Florian BACHELIER - député de la 8^e circonscription d'Ille-et-Vilaine

Yaël BRAUN-PIVET - députée de la 5^e circonscription des Yvelines

Éric DIARD - député de la 12^e circonscription des Bouches-du-Rhône

Bruno DUVERGE - député de la 1^{ère} circonscription du Pas-de-Calais

Laure de la RAUDIERE - députée de la 3^e circonscription d'Eure-et-Loir

Jean-Michel FAUVERGUE - député de la 8^e circonscription de Seine-et-Marne

Romain GRAU - député de la 1^e circonscription des Pyrénées-Orientales

Nadia HAI - députée de la 11^e circonscription des Yvelines

Christine HENNION - députée de la 3^e circonscription des Hauts-de-Seine

Marietta KARAMANLI - députée de la 2^e circonscription de la Sarthe

Brigitte LISO - députée de la 4^e circonscription du Nord

Sereine MAUBORGNE - députée de la 4^e circonscription du Var

Jean-Michel MIS - député de la 2^e circonscription de la Loire

Christophe NAEGELEN - député de la 3^e circonscription des Vosges

Zivka PARK - députée de la 9^e circonscription du Val-d'Oise

Éric POULLIAT - député de la 6^e circonscription de la Gironde

Bernard REYNES - député de la 15^e circonscription des Bouches-du-Rhône

Alice THOUROT - députée de la 2^e circonscription de la Drôme

Guillaume VUILLETET - député de la 2^e circonscription du Val-d'Oise

• Sénat

Michel BOUTANT - sénateur de la Charente, Président de la commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure

Olivier CADIC - sénateur représentant les Français établis hors de France

Patrick CHAIZE - sénateur de l'Ain, Président du groupe d'étude sur le numérique

Philippe DOMINATI - sénateur de Paris, rapporteur spécial PN/GN de la mission « sécurité » du PLF2020

Jean Pierre VOGEL - sénateur de la Sarthe, rapporteur spécial « sécurité civile » de la mission « sécurités » du PLF2020

• Collectivités territoriales

Ville de Paris

• Associations d'élus

Association des départements de France

Régions de France

France Urbaine

Villes de France

Association des petites villes de France

Association des maires d'Ile-de-France

Forum français pour la sécurité urbaine

• Autres

Centre nationale de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Fédération interco CFDT – polices municipales

3. Acteurs socio-économiques

- **Entreprises**

DHL
Engie
Euro protection surveillance
FNB
Groupe Dassault
Groupe EDF
Keolis
Loomis France
Perifem
RATP
Temis Luxury
Torann France
Transdev
SEF Protec
SNCF
USH
USP Valeurs
VERISURE

- **Séminaire « technologies » avec le CSF Industries de sécurité**

ACN, AN2V, Atos, Banque postale, BCA, Bertin, CEA, Cegelc, CICS, Corpguard, C-S, Deveryware, Docapost, Edicia, Egidium, Engie, Etienne Lacroix, GICAN, GICAT, Gosecure, Hexatrust, Idemia, IN groupe, Luceor, MC2 Technologies, Orange, Outscale, OVH, Rivolier, Securitas, Thales

- **Fédérations**

Union des transports publics et ferroviaires (UTP)
Conseil national des centres commerciaux
Agora des directeurs de sécurité/sûreté
Fédération française de la sécurité privée
Confédération nationale des garderies particulières et de la protection de l'environnement
Union nationale des acteurs en formation de sécurité
Syndicat national des espaces de loisirs d'attractions et culturels
Fédération française des banques
Fédération Nationale de l'Aviation Marchande
Fédération nationale des transports de voyageurs
Organisation des transporteurs routiers européens
Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique
Fédération interdépartementale des gardes-particuliers
Confédération nationale des garderies particulières et de la protection de l'environnement
Fédération nationale de l'information d'entreprise, de la gestion de créances et de l'enquête civile
Première ligue
Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire
Union des entreprises de transport et de logistique de France

- **Représentants des professions**

Fédération autonome de la fonction publique territoriale
Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité
Confédération française des gardes particuliers assermentés
CFE-CGC branche prévention-sécurité
CFTC branche prévention-sécurité
CGT branche prévention-sécurité

CGT -FO branche prévention-sécurité
CFDT branche prévention-sécurité
Groupement des entreprises de sécurité

4. Personnalités qualifiées

Grégory ALLIONE - colonel, directeur départemental du service d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (Sdis 13), président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)

Gilles BACHELIER - président de la mutuelle Intériale

Pierre-Etienne BISCH - préfet hors cadre, conseiller d'État en service extraordinaire

Pascal BITOT-PANELLI - ex commandant fonctionnel au service de protection des hautes personnalités (SPHP), dirigeant dans la sécurité privée, expert en protection rapprochée, directeur des effectifs et de la formation

Pascal BOLOT - préfet, directeur de la protection et de la sécurité de l'État (DPSE) au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

Bernard BOUCAULT - ancien préfet de police

Sébastien DAZIANO - ancien sous-directeur des finances et du pilotage à la direction des ressources et des compétences de la police nationale

Michel DELPUECH - ancien préfet de police

Thierry DELVILLE - ancien délégué ministériel aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces (DMSIC), associé chez PWC

Michel GAUDIN - ancien préfet de police

Gaëtan GORCE - ancien parlementaire

Christian LAMBERT - ancien préfet de la Seine-Saint-Denis

Francis LAMY - conseiller d'État

Vincent LE ROUX - directeur de cabinet du président du Conseil économique social et environnemental

Jean LESSI - secrétaire général de la commission nationale de l'informatique et des libertés

Institut des hautes études de la défense nationale - section Jeunes

Laurent MICHEL - directeur des relations extérieures de la mutuelle Intériale

Marie-France MONEGER-GUYOMARC'H - ex cheffe de l'inspection générale de la police nationale

Guillaume POUPARD - directeur général de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information

Gilles SAVARY - ancien parlementaire

Christian SONRIER - ancien directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à la Préfecture de police, président de l'Association des Hauts Fonctionnaires de la Police Nationale

Stéphane VOLANT - président du Club des directeurs de sécurité

5. Universitaires/chercheurs

Alain BAUER - criminologue

Bilel BENBOUZID - universitaire

Céline CASTETS-RENARD - universitaire

Thierry DELPEUCH - universitaire

Jean-Gabriel GANASCIA - universitaire

Pascale JOANNIN - fondation Robert Schuman

Jacques de MAILLARD - universitaire

Thibaut de MONTBRIAL - avocat

Amine NAIT-ALI - universitaire

Jérémie PELTIER - fondation Jean Jaurès

Olivier RENAUDIE - universitaire

Dominique REYNIE - universitaire

Christophe ROSENBERGER - universitaire

Françoise SOULIE - universitaire

6. International

Déplacement auprès des institutions européennes à Bruxelles

Commission européenne – direction générale Communications Networks, Content and Technology (DG « CONNECT ») :

Khalil ROUHANA - directeur général adjoint

Commission européenne – direction générale Migration and Home Affairs (DG « HOME ») :

Olivier ONIDI - directeur-général adjoint

Pawel BUSIAKIEWICZ - chef d'Unité (connaissance de la situation, résilience et gestion des données)

Zsuzsanna FELKAI - chef du secteur Migration et coordinateur de la direction générale pour l'intelligence artificielle

Andrea DE CANDIDO - chef d'Unité (Innovation et Industrie pour la sécurité)

Nada MILISAVLJEVIC - B4: innovation and industry for security.

Gilles ROBINE (cybercriminalité)

Commission européenne – direction générale Justice and Consumers (DG « JUST ») :

Marie-Hélène BOULANGER - chef d'Unité

Déplacement aux Pays-Bas

Police néerlandaise, institut de forensique

Europol- Nicole Van Der Meulen – EC3

Sécurisation de la gare d'Atocha (Espagne) – *en visioconférence*

Miguel Angel GALLEGO - directeur de la sécurité de la Gare routière d'Atocha

Guarda Civil espagnole

Herta Security

Axis Communications

Annexe 11 : Bibliographie et contributions

Livres blancs :

- **Livre blanc sur la sécurité publique**, rapport au ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Michel GAUDIN, préfet de police, Alain BAUER, président du Conseil d'Orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), Documentation française, 2012
- **Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale**, rapport du ministère des armées, avril 2013
- **Livre bleu de l'outre-mer**

Contributions des administrations de l'État au Livre blanc de la sécurité intérieure

- **Ministère de l'Intérieur**

Feuille de route du Ministère de l'Intérieur « protéger, garantir et servir », septembre 2017

Direction générale de la police nationale :

- Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure - projet de réformes structurantes, juin 2019
- Réforme de la police nationale - Perspectives pour le Livre Blanc, octobre 2019
- Organisation de la police nationale dans le domaine judiciaire, novembre 2019

Préfecture de Police : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure, août 2019

Direction générale de la sécurité intérieure : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Direction générale de la gendarmerie nationale :

- Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure, septembre 2019
- Contribution relative aux réserves de la gendarmerie nationale

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises : Document de contribution et propositions de la DGSCGC au Livre blanc de la sécurité intérieure, contributions écrites aux GT (1, 2, 3, 4)

Direction de la coopération internationale : Contributions des attachés de sécurité intérieure (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni)

Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Délégation aux coopérations de sécurité : Note de contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Délégation à la sécurité routière : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Coordination nationale du renseignement et de la lutte antiterroriste (CNRLT) : La stratégie nationale du renseignement, juillet 2019

Conseil national des activités privées de sécurité : Rapport de contribution du directeur du CNAPS au Livre blanc sur la sécurité, 30 décembre 2019

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure : Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité 2019 - victimation, délinquance et sentiment d'insécurité »

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) : Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

Civipol : Pour assurer la protection sur le territoire national (et l'espace européen) – Agir sur tous les continuum de sécurité, y compris le continuum intérieur/extérieur

Association des femmes de l'Intérieur : Propositions pour le Livre blanc de la sécurité intérieure, février 2020

- **Autres administrations**

Ministère de la justice : contribution de la DACG au Livre blanc de la sécurité intérieure

Ministère des Armées : Vision des armées sur le continuum de sécurité

Ministère des solidarités et de la santé : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Ministère des Outre-mer - Direction générale des Outre-mer : Contributions aux GT1, GT2, GT3 et GT4

Jeunes IHEDN : Contributions au Livre blanc de la sécurité intérieure par les jeunes de l'IHEDN : les jeunes et les forces de l'ordre, la réserve et les jeunes, les jeunes et les nouveaux vecteurs de communication face aux enjeux de sécurité, février 2020

Contributions écrites des organisations représentatives de la Police et de la Gendarmerie nationales ainsi que de la Sécurité civile

- Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure, **fédération CFE – CGC (SICP, Synergie Officiers, Alliance, Alliance SNAPATSI)**
- Projet de Livre blanc sur la sécurité, **SNIPAT**
- Réflexion et propositions pour une police nationale plus efficiente, **Unité SGP FO**
- Livre blanc de la police nationale, les propositions du **SCSI-CFDT et d'Alternative-CFDT**
- Contribution au Livre blanc **d'UNSA FASMI**
- Contribution à la réflexion du Livre blanc de la sécurité intérieure du **SCPN** remise au Ministre de l'Intérieur : 17 mesures pour rénover la police nationale et améliorer la qualité de vie au travail, janvier 2020
- Contribution du Conseil de la Fonction Militaire Gendarmerie (**CFMG**)
- Livre blanc de l'Avenir des secours, 54 propositions actualisées pour une autre vision de la sécurité civile de demain, **Avenir secours**, juin / octobre 2019
- CGT des SDIS : contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure (7 avril 2020)

Rapports parlementaires

- Rapport sur la situation, les missions et les moyens des forces de sécurité, qu'il s'agisse de la police nationale, de la gendarmerie ou de la police municipale, **Jean-Michel FAUVERGUE et Christophe NAEGELEN**, députés, juillet 2019
- Rapport de la mission parlementaire « d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale », **Alice THOUROT et Jean-Michel FAUVERGUE**, députés, septembre 2018
- Rapport « vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine », commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure, **François GROSDIDIER**, sénateur rapporteur, juin 2018

Collectivités territoriales

Association des maires de France (AMF) : Livre blanc de la sécurité intérieure – postulats et attentes de l'AMF (14 février 2020)

Assemblée des départements de France (ADF) : Contribution écrite de l'Assemblée des départements de France à la rédaction du Livre blanc de la sécurité intérieure (31 janvier 2020)

France Urbaine : D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale : note de positionnement de France Urbaine (juin 2019)

France Urbaine : Concertation « Livre blanc de la sécurité intérieure » - les attentes des élus urbains – addendum à la contribution de France Urbaine de juillet 2019 (30 janvier 2020)

Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) : Livre blanc sur la sécurité (février 2016, juillet 2019)

La France audacieuse : Livre blanc de la sécurité intérieure – 25 propositions des maires de France

Ile-de-France mobilités : Note d'audition Livre blanc de la sécurité intérieure (janvier 2020)

Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) : Livre blanc pour la sécurité des territoires – prévention, répression et cohésion sociale (septembre 2019)

Commune d'Hérouville Saint-Clair : Contribution à la concertation dans le cadre des assises territoriales de la sécurité intérieure (30 janvier 2020)

Polices municipales

Fédération autonome de la Fonction publique territoriale - Police municipale : Contribution au Livre blanc (Novembre 2019)

Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité (ANCTS) : 133 propositions de tranquillité publique, de prévention et de sécurité civile (13 janvier 2020)

Sécurité privée

Groupement des entreprises de sécurité (GES) : Propositions du Groupement des entreprises de sécurité (GES) dans le cadre de la concertation sur le Livre blanc (28 novembre 2019)

Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE) : Contribution du CDSE au Livre blanc de la sécurité intérieure

Institut européen d'études en sûreté-sécurité pour les entreprises (IEESSE) : De la contribution active des entreprises au continuum de sécurité vers une sécurité vraiment globale

Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique (GPMSE) : Préconisations des activités et des acteurs de sécurité électronique dans le contexte des consultations pour le livre blanc de la sécurité intérieure

Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire (FEDESFI) et Union des entreprises de sécurité privée (USP Valeurs) : Propositions FEDESFI et USP-Valeurs dans le cadre du Livre blanc de la sécurité

VERISURE : contribution de VERISURE pour le Livre Blanc de la sécurité intérieure (23 décembre 2019)

Sécurité des transports

RATP : Livre blanc de la sécurité intérieure – continuum de sécurité – contribution de la RATP (6 février 2020)

Acteurs socio-économiques

Fédération française de sauvetage et de secourisme : Les 50 propositions de la FFSS pour le Livre blanc de la sécurité intérieure (13 février 2020)

Philip Morris France : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure (février 2020)

Conseil national des centres commerciaux : Livre blanc – évolution de la sécurité privée

Fédération bancaire française : Contribution de la profession bancaire au Livre blanc de la sécurité intérieure (11 février 2020)

Groupe des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres (GICAT) : Contributions aux GT2 et GT4

Perifem : Participation au Livre blanc sur la sécurité privée – nos 14 propositions pour une évolution de la sécurité privée (7 novembre 2019)

Fédération nationale de l'information d'entreprise, de la gestion de créances et de l'enquête civile (FIGEC) : Plaidoyer pour le maintien en France des données personnelles et des informations de renseignement sur les personnes physiques via les sociétés d'enquête civile françaises agréées par le CNAPS (janvier 2020)

Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI) : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure (février 2020)

Autres acteurs

Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure de la **Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France**, janvier 2020

Association nationale des directeurs départementaux et directeurs adjoints départementaux des services d'incendie et de secours (ANDSIS) : Livre blanc de la sécurité intérieure – sécurité civile et gestion de crise : contribution de l'ANDSIS (décembre 2019)

Fédération Nationale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile (FNRASEC) : contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Association Nationale des Premiers Secours (ANPS) : contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Spéléo Secours Français (SSF) : contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure

Fédération nationale des gardes champêtres communaux et intercommunaux : Manifeste pour la modernisation du corps des gardes champêtres territoriaux (janvier 2020)

Agents de recherches privées – détectives privés : Propositions des agents de recherches privées (Janvier 2020)

Confédération française des gardes particuliers assermentés (CFGPA) : Contribution au Groupe de travail n° 2 « partenariat et continuum de sécurité » (25 janvier 2020)

École de garde équestre : Contribution sur le continuum de sécurité

Fédération interdépartementale des gardes particuliers pour la protection de l'environnement : Contribution aux assises territoriales du Livre blanc de la sécurité intérieure – la place des gardes particuliers assermentés

Documentation thématique

GT1 :

Association des hauts fonctionnaires de la police nationale : Rapport « quelles police pour demain ? », 2019

Association des hauts fonctionnaires de la police nationale : Rapport « les policiers au cœur des violences », 2020

Médiateur de la police nationale : Rapport 2019, mars 2020

Inspection générale de l'administration, Inspection générale de la police nationale, Inspection générale de la gendarmerie nationale : Audit relatif à l'adéquation de la répartition des effectifs de police et gendarmerie aux besoins des territoires, janvier 2020 (en lien avec le Groupe de travail n°3)

Inspection générale de la police nationale : Étude relative à la création d'une direction zonale de

la police nationale dans les Hauts de France, janvier 2019

Inspection générale de la police nationale : Étude relative à la création d'une direction zonale de la police nationale dans les Hauts de France, janvier 2019

Lab'PSQ réalisée en partenariat avec les associations nationales d'élus : Résultats de la consultation nationale menée auprès des élus sur la police de sécurité du quotidien et les quartiers de reconquête républicaine, novembre 2019

Lab'PSQ : Résultats globaux de l'enquête nationale sur la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure « EQP 19 », mai 2020

Cour des Comptes : Rapport « la préfecture de police de Paris, réformer pour mieux assurer la sécurité dans l'agglomération parisienne », décembre 2019

Réflexion sur l'action du Ministère de l'Intérieur au sein de l'Union européenne et des organisations internationales, mission pour le ministre de l'Intérieur, Florian BLAZY, mars 2019

Rapport sur la procédure pénale, Jacques BEAUME, procureur général, 10 juillet 2014

Rapport « Sécurité horizon 2025 », Patrice BERGOUGNOUX, ancien directeur général de la police nationale, juillet 2014

GT2 :

Cour des comptes : « Les activités privées de sécurité : une contribution croissante à la sécurité publique, une régulation insuffisante » -, rapport public annuel 2018 (p. 171-204, février 2018)

Confederation of European Security Services: Sixth European Security Summit, White Paper : The security continuum in the new normal – (Rome, 10 octobre 2019)

Institut d'informations et de conjonctures professionnelles, observatoire des métiers de la prévention et de la sécurité : Enquête de branche Prévention-Sécurité, (2019)

Fédération française de la sécurité privée : « Le regard des français sur la sécurité privée » - enquête Ifop, (septembre 2019)

Conseil national des activités privées de sécurité : Rapport annuel

GT3 :

Mission Haute fonction publique, propositions présentées par Frédéric THIRIEZ, Florence MEAUX et Catherine LAGNEAU, janvier 2020

Ministère des Armées : Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022,

Direction Générale de la Police Nationale : Référentiel des compétences managériales de la police nationale, direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale, janvier 2020

Bilan social 2018

Préfecture de Police : Charte de gestion du corps de conception et de direction à la préfecture de police, février 2017

Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure : « Comment développer la pratique de la déontologie dans l'activité quotidienne des services ? », groupe de travail sur la déontologie policière et le management : synthèse et préconisations, études et recherches, septembre 1993

Mutuelle Intérieure : Contribution au Livre blanc de la sécurité intérieure, GT3 « ressources humaines et matérielles », janvier 2020

Cour des comptes : Rapport « l'équipement des forces de l'ordre. Un effort de mutualisation et de rationalisation à poursuivre », mai 2018

GT4 :

Documents de l'administration française

Service public : se réinventer pour mieux servir – 22 propositions pour changer de modèle (CAP 2022, juin 2018)

Ministère de l'Intérieur : Plan de transformation numérique ministériel 2018-2022, 21 juin 2018

Ministère de l'Intérieur : Stratégie de lutte contre les cybermenaces, 2017

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale : Plan stratégique « Recherche et Innovation » - agenda 2022, 2017

État de la menace liée au numérique en 2019, la réponse du Ministère de l'Intérieur (mai 2019)

Accélérer la transformation numérique du service public – stratégie et feuille de route 2019-2021 (Tech.gouv, octobre 2019)

Direction générale des entreprises : Technologies clés – préparer l'industrie du futur, 2020

Travaux parlementaires

« Donner un sens à l'intelligence artificielle – pour une stratégie nationale et européenne », rapport au Premier ministre de la mission conduite par **Cédric Villani**, député de l'Essonne (mars 2018)

Union européenne

Commission européenne : « Définition de l'IA : principales capacités et disciplines », groupe d'experts indépendants de haut niveau sur l'intelligence artificielle, juin 2018

Europol : Internet organized crime threat assessment 2018

Europol : Serious and organised crime threat assessment – crime in the age of technology, 2017

Divers

Académie et des technologies : Renouveau de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique, mars 2018

National Institute of Justice of the United States of America : « Research on the impact of technology on policing strategy in the 21st century », septembre 2017

European Union Agency for Fundamental Rights: Facial recognition technology : fundamental rights considerations in the context of law enforcement, 2019

Arcep : Préparer la révolution de l'internet des objets, 2016

ENISA : Cyber security for smart cities – an architecture for public transport, décembre 2015

ENISA: Security and resilience of smart homes environments – good practices and recommendations, décembre 2015

ENISA : Cyber security and resilience of smart cars – good practices and recommendations, décembre 2016

ENISA : Smart hospitals – security and resilience for smart health service and infrastructures, novembre 2016

INHESJ : Objets connectés et usages numériques : apports possible à la sécurité ? Comment assurer la protection des données ?, juin 2017

Interpol, Unicri : Artificial intelligence and robotics for law enforcement, mars 2019

British Home Office: Forensic science strategy – a national approach to forensic science delivery in the criminal justice system, mars 2016

Biometrics in large-scale IT – recent trends, current performance capabilities, recommendations for the near future (EU LISA, 2015)

European Commission, Digital Transformation Monitor: Biometrics technologies: a key enabler for future digital services, janvier 2018

British Home Office : Biometrics strategy, juin 2018

British Home Office, Association of police and crime commissioners, National police chiefs'

council : Forensics review – review of the provision of forensic science to the criminal justice system in England and Wales, juillet 2018

Renaissance numérique : Reconnaissance faciale : ce que nous en disent les Français, 20 décembre 2019

Australia Institute of Criminology : The use and acceptance of biometric technologies un 2017, mars 2019

World economic forum : Responsible limits on facial recognition technology – principles for action, décembre 2019

Annexe 12 : Glossaire

AAB	Atteintes aux biens
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADS	Adjoint de sécurité
AGRASC	Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués
ANR	Agence nationale de la recherche
ANSSI	Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information
APJA	Agent de police judiciaire adjoint
ASA	Allocation spécifique d'ancienneté
ASI	Attaché de sécurité intérieure
ASVP	Agent de surveillance de la voie publique
AVIP	Atteintes volontaires à l'intégrité physique
BAC	Brigades anti-criminalité
BEFTI	Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information
BRI PP	Brigade de recherche et d'intervention de la préfecture de police
C2MI	Centre de cyber-défense du Ministère de l'Intérieur
C3N	Centre de lutte contre les criminalités numériques
CACIR	Centre automatisé de constatation des infractions routières
CCPM	Commission consultative des polices municipales
CDC	Caisse des dépôts et des consignations
CdV	Centre de Veille
CIC	Cellule interministérielle de crise
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CHEMI	Centre des hautes études du Ministère de l'Intérieur
CIPDR	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CNAPS	Conseil national des activités privées de sécurité
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNI	Carte nationale d'identité
CNPM	Commission nationale des polices municipales
CNRLT	Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme
CNSM	Centre national de la sécurité des mobilités
COD	Centre opérationnel départemental

CORAT	Coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et les territoires
CPRAF	Cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles
CPGC	Centre de planification et de gestion de crise de la DGGN
CRENSP	Centre de recherche de l'école nationale supérieure de police
CREOGN	Centre de recherche de l'école des officiers de la gendarmerie nationale
CRSM	Centres régionaux de la sécurité des mobilités
CRIET	Comités régionaux d'intelligence économique
DCCRS	Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité
DCRFPN	Direction centrale du recrutement et de la formation
DCI	Direction de la coopération internationale
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DCPJ	Direction centrale de la police judiciaire
DGCL	Direction général des collectivités territoriales
DGGN	Direction générale de la gendarmerie nationale
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
DICOM	Délégation à l'information et à la communication
DINUM	Direction du numérique
DLPAJ	Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
DMAT	Direction de la modernisation et de l'action territoriale
DMISC	Délégation ministérielle à la lutte contre les cyber menaces
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DPMGN	Direction des personnels de la gendarmerie nationale
DSR	Délégation à la sécurité routière
DRM	Direction du renseignement militaire
DRPP	Direction du renseignement de la préfecture de police
DRSD	Direction du renseignement et de la sécurité de la défense
EMS	État major de sécurité
ENASIS	Environnement numérique d'apprentissage pour les services d'incendie et de secours
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent temps plein
FIESPI	Fonds d'investissement pour les études stratégiques, prospectives et les innovations
FNAEG	Fichier national automatisé des empreintes génétiques
FPR	Fichier des personnes recherchées
FSPRT	Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste
GIGN	Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
GIR	Groupe interministériel de recherche
GPI	Grand plan d'investissement

IGA	Inspection générale de l'administration
IGGN	Inspection générale de la gendarmerie nationale
IGPN	Inspection générale de la police nationale
IGJ	Inspection générale de la justice
IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale
INHESJ	Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
LOPPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
NRBC	Nucléaire radiologique biologique et chimique
OCLAESP	Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique
OCLCTIC	Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
OIV	Opérateur d'importance vitale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Officier du ministère public
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
PAGO	Pôle d'analyse et de gestion opérationnelle
PP	Préfecture de police
PSIG	Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie
PSQ	Police de sécurité du quotidien
QRR	Quartier de reconquête républicaine
RH	Ressources humaines
RIE	Réseau interministériel de l'État
SCRT	Service central de renseignement territorial
SDACR	Schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques
SDAO	Sous-direction de l'anticipation opérationnelle de la gendarmerie nationale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIS	Système d'information Schengen
SNI	Schéma national d'intervention
SSMSI	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
STNCJ	Service technique national de captation judiciaire
ST(SI) ²	Service des technologies et des systèmes d'information
SUAP	Secours d'urgence à personne
TAJ	Traitement des antécédents judiciaires
TRACFIN	Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins
UCGE	Unité de coordination des grands événements de la DGP
UCLAT	Unité de coordination de la lutte anti-terroriste
UE	Union européenne
ZGN	Zone gendarmerie nationale
ZPN	Zone police nationale